



COMMUNE DE  
**BURNHAUPT-  
LE-BAS**

<https://burnhaupt-le-bas.fr>

# *Le Burnhauptois*

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

2023

*Dossier*

*p. 50 - 53*

*Coup d'oeil  
dans le rétro*





# Renseignements utiles

## MAIRIE

Téléphone : **03 89 48 70 61**

E-mail :

**mairie@burnhaupt-le-bas.fr**

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC :

- > Lundi de 10h à 12h  
et de 14h à 19h
- > Mardi fermée la journée
- > Mercredi de 10h à 12h  
et de 14h à 18h
- > Jeudi fermée le matin  
- ouverte de 14h à 19h
- > Vendredi de 10h à 12h  
et de 14h à 18h



## Suivez notre actualité :



Burnhauptlebas



<https://burnhaupt-le-bas.fr>

## PERMANENCE DU NOTAIRE

6 mai - 3 juin - 1 juillet - 5 août  
2 septembre - 7 octobre - 4 novembre  
2 décembre de 17h à 18h en Mairie.

## CABINET D'INFIRMIÈRES

37 rue du Loup  
Infirmières : **03 89 62 61 28**

## SAMU : 15

## POMPIERS : 18

## GENDARMERIE : 17

## SYNDICAT D'EAU POTABLE (SIAEP)

15 route de Thann à Guewenheim  
**03 89 82 59 57**

## SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE VALLÉE DE LA DOLLER

Mairie de Burnhaupt-le-Haut :  
**03 89 48 70 58**

## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : 03 89 48 78 24

## ÉCOLE MATERNELLE : 03 89 48 78 33

## SGC GUEBWILLER : 03 89 74 93 51 LA POSTE DE BURNHAUPT-LE-HAUT 36 31

Horaires de levées de la poste (carrefour  
Chapelle et Mairie) : du lundi au vendredi à  
9h, le samedi à 9h uniquement à la Mairie.

## COLLECTE DES ORDURES

- BIO-DÉCHETS (bac brun) :  
tous les jeudis (les sortir la veille  
à partir de 20 h).
- OMR - Ordures ménagères résiduelles  
(bac gris) : les jeudis des semaines  
grises (selon calendrier du SMTC)

## COLLECTE SÉLECTIVE

Les sacs jaunes à utiliser pour la  
collecte les jeudis des semaines jaunes  
(selon calendrier du SMTC) sont gratuits  
et à votre disposition devant le local du  
service technique (parking de la Mairie),  
2 rouleaux maximum par foyer.  
Des canisacs pour les déjections canines  
sont disponibles gratuitement en mairie.

## BENNE À DÉCHETS VERTS

*(Particuliers uniquement)*  
Pour tontes de pelouse, feuilles,  
tailles de haies... Les samedis  
(ou les vendredis si samedis fériés)  
du 5 avril au 8 novembre 2024  
(la benne se situe rue du Loup).

## DÉCHÈTERIE D'ASPACH-MICHELBACH 03 89 75 29 05

- Horaires d'été : (avril à septembre)  
du lundi au samedi de 9h à 12h15  
et de 13h30 à 17h45.
- Horaires d'hiver : (octobre à mars)  
du lundi au samedi de 9h à 12h15  
et de 13h30 à 16h45.

## LE PÔLE JEUNESSE- ENFANCE-ÉDUCATION

**03 89 38 05 77**  
12 rue Pasteur  
68290 - Masevaux-Niederbruck  
> [jguer@cc-vallee-doller.fr](mailto:jguer@cc-vallee-doller.fr)

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS DANS LA COMMUNE DE BURNHAUPT-LE-BAS

Midi : pause méridienne  
Soir : sortie d'école jusqu'à 17h30 ou 18h30  
2 rue de l'Église  
68520 - Burnhaupt-le-Bas  
> Responsable de site : Myriam FISCHER  
[mfischer@cc-vallee-doller.fr](mailto:mfischer@cc-vallee-doller.fr)  
**03 89 48 95 79**  
> [acm.blb@cc-vallee-doller.fr](mailto:acm.blb@cc-vallee-doller.fr)

## ACCUEIL PETITE ENFANCE

Communauté de Communes  
Vallée de la Doller et du Soultzbach  
9 place des Alliés  
68290 MASEVAUX-NIEDERBRUCK  
**03 89 38 81 75**  
> [esion@cc-vallee-doller.fr](mailto:esion@cc-vallee-doller.fr)

## ASSISTANTE SOCIALE

Mme ZIMMERMANN (-60 ans)  
au **03 89 75 62 43**  
ou Mme DURINGER (+ 60 ans)  
au **03 89 82 62 63**.

## BIBLIOTHÈQUE DES BURNHAUPT « LA BULLE »

31 rue Principale - **03 69 19 98 62**

# Sommaire

- 2 Renseignements utiles
- 3 Sommaire - Éditorial du maire
- 6 Réunions du conseil municipal
- 20 Travaux
- 21 Suivi énergétique
- 22 Schnoga Fritig Markt
- 24 La vie au village
- 36 La vie à l'école
- 40 Maisons fleuries 2023
- 42 Jardin des colibris
- 46 Mises à l'honneur
- 49 Projet
- 50 Coup d'œil dans le rétro
- 54 On a testé pour vous
- 57 Parole à nos voisins
- 58 Rétrospective météo 2023
- 60 Solidarité
- 62 C'est gratuit!
- 63 Infos diverses
- 65 Jouons!
- 66 Objets cachés
- 68 État civil

## REVUE RÉALISÉE PAR :

### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Alain GRIENEISEN, Maire

### RÉDACTEUR EN CHEF :

Céline CHARPENTIER,  
Adjointe au Maire chargée de l'information

### RÉDACTEURS :

Céline CHARPENTIER  
Adjointe au Maire

Véronique DUFFNER, Catherine GRABOWSKI,  
Ilitch KANGOUHD  
Conseillers municipaux

Paul KRAFT

Nicolas TRESCH  
Secrétaire général

Virginie SEILER, Patricia DE FARIA  
Elise WEINZAPFLEN  
Adjointes administratives

### CRÉDIT PHOTOS :

Laurent FINCK, Alain GRIENEISEN,  
Céline CHARPENTIER  
Commune de Burnhaupt-le-Bas  
Equipe enseignante de nos écoles, Niala'prod

CONCEPTION : REPAIR+ / 07 61 41 55 78

IMPRESSION : MACK - Oberhergheim

# Editorial du maire



Burnhauptoises, Burnhauptois,

**Comme en chaque début d'année, la commission « information et communication » vous a concocté ce bel ouvrage « collector » qui relate de la vie de notre collectivité au courant de l'année 2023. Cette année, outre la vie du village, les avancées des projets communaux, vous y trouverez un coup d'œil dans le rétroviseur. Je vous laisse découvrir !**

## DECISIONS ET PATRIMOINE

L'année 2023 a été particulièrement marquée par des transactions et des décisions foncières importantes pour les décennies à venir. Ainsi la mairie a acquis 2 propriétés, le 16 rue Principale, pour y installer le centre technique municipal et le 5 rue des Fleurs, afin de constituer une réserve foncière puisque la propriété jouxte l'école maternelle et le secteur de la maison des associations. Il faudra mobiliser des fonds pour racheter sous 10 ans ces ensembles immobiliers à l'Établissement Public Foncier d'Alsace qui en a assuré le préfinancement !

La commune a également récupéré trois parcelles, dont une constructible. Grâce à ces acquisitions, la mairie a pu engager des négociations avec Mme Lucienne Ditner et sa famille afin de procéder à des échanges fonciers pour récupérer du terrain agricole dans le chemin du Blingen et le long du Gassala derrière le futur périscolaire, tout ceci afin d'honorer une promesse écrite faite par le maire de la commune en 2001 et enfin solder ce vieux dossier de plus de 20 ans !

Dans le secteur du Kleinfeld, c'est-à-dire entre la rue Principale et la rue de Cernay, la municipalité a validé le principe d'un lotissement qui sortira de terre en 2024 sous la houlette de l'aménageur « Terre & Développement », ceci afin de permettre aux particuliers, qui étaient demandeurs, de valoriser leurs terrains. Au total, 30 lots sont prévus sur ce périmètre et la mairie est partie prenante au projet en tant que propriétaire foncier. Des travaux de voirie et réseaux conséquents sont à prévoir en 2024 mais il est à noter que le sentier piéton qui relie la rue Principale à la rue de Cernay sera préservé.

Enfin et surtout, le 13 février 2023 le conseil municipal a acté la promesse de bail emphytéotique avec l'entreprise Laketricity pour permettre le vrai démarrage de ce grand projet qu'est l'installation d'une centrale solaire flottante sur le plan d'eau communal. A ce stade, plusieurs études sont déjà en cours, notamment toutes les études environnementalistes longues et conséquentes, destinées à préserver la biodiversité du site, et le permis de construire sera déposé cette année. Un projet innovant et fondamental pour notre commune et en 2024 je mettrai toute l'énergie nécessaire à son aboutissement. Ceci pour différentes raisons :

- l'intérêt général d'apporter des énergies renouvelables, décarbonées, et d'améliorer le mix énergétique sur notre territoire,
- le fait de permettre l'alimentation en électricité d'environ 4 900 foyers sur notre territoire,
- le fait d'avoir l'honneur de participer humblement et à notre petite échelle à combler le retard plus que conséquent de notre pays, la France, en matière de production d'énergies renouvelables face à la plupart de ses voisins européens, et de penser à nos générations futures (car nous prenons tous conscience actuellement des enjeux géopolitiques immenses et vitaux pour chaque pays de la maîtrise de ses propres productions d'énergies),
- la satisfaction de trouver enfin une solution, et une belle solution, pour ce plan d'eau, dont les nombreux projets d'exploitation ont tous échoué ces trente dernières années et qui n'a apporté que de nombreux problèmes d'incivilités et récurrents que la mairie a dû gérer depuis si longtemps,



▪ Aussi car il en va de recettes importantes pour la commune pendant les 42 années qui suivront la mise en service de ce projet. Recettes sans lesquelles, nous n'aurons que les yeux pour pleurer et lorgner jalousement ce qui se fait ailleurs. Alors que grâce à ce projet nous permettrons aux générations futures de diminuer l'impact des crises financières que rencontrent de nombreuses mairies et de réaliser de beaux projets à Burnhaupt-le-Bas.

Pour ce sujet comme pour de nombreux autres, je tiens à relever le partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, le Pays Thur Doller, les services de l'Etat et la mobilisation de nos parlementaires.

#### ETAT CIVIL

Concernant l'état civil, nous avons relevé 18 naissances, 7 signature de PACS, 9 mariages et 13 décès. J'ai une pensée particulière pour l'Adjoint au maire honoraire Jean Sender, le sacristain Armand Sother, ainsi que pour Lucien Sauner, ancien président du Conseil de fabrique, décédés ces derniers mois.

#### SANTÉ

Le Pays Thur Doller (à savoir le regroupement des communautés de communes Thann-Cernay, Saint-Amarin et la nôtre) rayonne sur un périmètre pertinent et doit être le support sur des sujets d'envergure et de territoires, comme le « plan climat », mais aussi la problématique de la santé pour laquelle une commune seule ne saura pas répondre aux attentes des concitoyens. Dans ce domaine, des dispositions sont prises, et même si nous savons que des années difficiles sont devant nous, en travaillant de concert pour préparer l'avenir, nous saurons trouver des solutions pour améliorer la prise en charge médicale des habitants de notre territoire. En parallèle, nous restons en vigilance pour toute opportunité et saurons apporter soutien aux initiatives, notamment d'installation de médecin généraliste.

#### CHASSE

2023 a aussi été l'année du renouvellement des baux de chasse pour la nouvelle période 2024-2033. Après une procédure bien spécifique et plusieurs réunions, la mairie a signé de nouvelles conventions de gré à gré avec le locataire sortant, M. Bernard MOUTAUD, pour nos deux lots de chasse.

#### TRAVAUX

Plus concrètement, sur le terrain, vous avez pu constater la mise en application des décisions municipales et la réalisation de nombreux travaux tels que l'installation de 2 marquises (à l'école maternelle ainsi qu'à la chapelle Saint Wendelin) et nous avons aussi pensé au plaisir des plus jeunes avec l'installation de nouvelles aires de jeux à différents endroits de la commune pour un montant total de 38 713€ TTC. J'en profite pour remercier nos partenaires qui soutiennent financièrement les mairies à travers leurs programmes de subvention, puisque nous avons reçu 24 000€ de subvention pour l'installation de ces aires de jeux de la part de la Région et de l'Union Européenne via le programme FEADER. Un autre constat que vous avez pu faire sur le terrain, c'est le fleurissement très réussi, original et varié, que nous devons à notre équipe technique communale.

Il y a eu aussi pour plus de 20 000 € d'extension du collecteur d'eau pluviale depuis la rue de la Mairie sur une amorce de la rue des Seigneurs, permettant d'avoir des réseaux séparatifs des eaux de pluie et des eaux usées pour des projets neufs ou des réhabilitations.

Sur l'accélération des énergies renouvelables, la commune s'est prononcée en décembre, après consultation publique, pour établir des périmètres destinés à recevoir d'éventuelles installations, assorties d'aides de l'État, si des investisseurs venaient à se présenter.

Concernant la consommation électrique de notre éclairage public, dont la coupure nocturne a été instaurée fin juillet 2022, je peux vous confirmer une économie de

plus de 47% de notre consommation, sur un parc composé à 90% d'éclairages LED ; Nous avons agi, nous agissons et nous agirons encore pour la protection de l'environnement !

#### INTERCOMMUNALITE

La construction du nouveau périscolaire par la Communauté de Communes va bon train et devrait s'achever en mai 2024. Cet équipement permettra d'accueillir, dans des conditions bien meilleures, un service périscolaire pour 90 enfants actuellement accueillis dans la maison des associations. Cela nous permettra de libérer ce bâtiment qui est surchargé d'activités ! Et tel que nous l'avons souhaité en Conseil municipal au début de ce mandat, la bibliothèque « La Bulle » devrait pouvoir s'installer au rez-de-chaussée au courant du 2<sup>e</sup> semestre. Nous ne pouvons que nous en réjouir !

L'extension de la Zone d'Activités est enfin prête et va pouvoir accueillir à partir de cette année 4 nouvelles entreprises qui pourront bénéficier de la situation géographique privilégiée de notre commune.

Pour répondre à nos obligations de compensation, lorsque des zones s'ouvrent à l'urbanisation, la commune a déjà commencé la plantation de haies et d'arbres, dans la rue du loup, mais également sur le chemin Tiefenweg et au bout de l'aire de jeux rue de Cernay. Les plants ont été financés par la Communauté de Communes.

#### ANIMATIONS

Nos associations, nombreuses et dynamiques, proposent des activités variées, festives, sportives, culturelles, patrimoniales, de rencontres et d'échanges, je tiens à remercier ici les présidentes et présidents d'associations qui ne comptent pas leur temps pour permettre à ces structures de fonctionner. Au sujet de la partie patrimoniale, nous avons postulé à une nouvelle souscription avec la Fondation du Patrimoine, l'association ECRIN et le Conseil de fabrique, ouvrant ainsi une collecte de



### Patricia DE FARIA

Depuis le 17 avril 2023, Patricia est venue renforcer l'équipe administrative de la commune, à temps plein. Elle est titulaire d'un BTS franco-allemand en bureautique et secrétariat.

Patricia est issue de la fonction publique territoriale ayant travaillé déjà 12 ans dans une commune de 1500 habitants, auparavant.

Elle a en charge :

- l'accueil physique et téléphonique des administrés, en binôme avec sa collègue.
- suivi des locations de salles et du matériel communal.
- gestion du suivi budgétaire de la collectivité : mandatement des factures, émission des titres de recette, régisseur de recettes), en collaboration avec Régine MEYER, adjointe au maire.
- gestion de l'état-civil : (mariages, PACS, naissances, décès), du recensement militaire des jeunes à partir de 16 ans, et de la gestion des élections.
- tâches administratives courantes : gestion administrative de la fête de aînés, de la remise des prix du concours des maisons fleuries, suivi mensuel des anniversaires des administrés à partir de 70 ans.

Elle effectue toutes ces tâches sous l'autorité du secrétaire général et en collaboration avec les élus.

*« J'aime bien mon métier car je ne m'ennuie jamais, chaque jour est différent. Ceci nécessite de la polyvalence, de la rigueur et une grande capacité d'adaptation. Le contact avec les administrés m'apporte une grande richesse. J'ai la chance de m'épanouir au sein d'une équipe jeune et dynamique ».*

dons défiscalisés auprès des membres bienfaiteurs qui le souhaiteraient, pour permettre in fine, la rénovation de l'orgue pneumatique Schwenkedel de l'église Saints Pierre et Paul.

Des moments de convivialité réguliers se tiennent dans notre village, et j'aimerais évoquer le marché des producteurs locaux qui se tient les deuxièmes et quatrièmes vendredis de chaque mois dans la rue du Stade, le « Schnoga Fritig Markt », qui est un réel plaisir, partagé de chaque côté de l'étal, avec de nombreuses animations.

Comme lieu de rencontre, j'aimerais aussi évoquer le « Jardin Partagé » dans le chemin du Blingen qui se développe dans une très belle ambiance.

En 2023 se sont tenus à nouveau sous la houlette de la municipalité une sympathique exposition de collectionneurs dont certains insolites, la « Journée citoyenne » avec la réalisation de plusieurs chantiers, les « Ateliers d'été » pour jeunes et moins jeunes, avec 263 participations pour 48 animations.

### POUR 2024

Il sera procédé à des études et au lancement de travaux pour transformer la maison alsacienne qui se situe devant le service technique pour y installer de plein pied, la salle du Conseil municipal et des mariages et ainsi assurer la mise aux normes d'accessibilité de la mairie. Il y aura aussi, comme évoqué, le déménagement du service technique, des travaux d'accessibilité à l'église, le déménagement du périscolaire et le déménagement de la bibliothèque « La Bulle ».

Nous travaillerons à redynamiser le « sentier des bunkers » avec notamment des nouveaux panneaux et des solutions numériques, et nous remercions d'ores et déjà nos partenaires de la Région et de l'Union Européenne, via le programme FEADER, pour la subvention de 25 759.68€ accordée à la mairie pour ce projet (soit 70% du montant total qui a été estimé à 36 799.55 € HT).

Et enfin, ESPOIR pour cette année avec :

- un bassin d'orage (presque 8 ans après les inondations et le lancement du projet)
- un rond-point à la sortie d'autoroute A36 en venant de Mulhouse (plus de 20 ans après la première demande)

Enfin, nous souhaitons avec nos voisins de Burnhaupt-le-Haut fêter dignement le 80<sup>e</sup> anniversaire de la libération des deux Burnhaupt fin novembre 2024.

Un grand MERCI !

Merci aux forces vives, aux bénévoles et responsables associatifs, merci à tous nos partenaires et services publics et de sécurité, merci à l'ensemble du personnel communal, couteau suisse et boîte à outil pour son implication tout au long de l'année au service du public et du bon fonctionnement de la collectivité. Merci aux élus du conseil municipal pour leur importante contribution bénévole et désintéressée, le rôle d'élu n'est pas simple, il demande beaucoup de temps, de courage et d'énergie, merci à mes adjoints qui me suppléent et m'entourent avec engagement, et me supportent !

Votre maire, **Alain GRIENEISEN**

*Bonne lecture à tous !*

## REMERCIEMENTS

ORGANISATION ET SOUTIEN AUX ÉVÈNEMENTS PATRIOTIQUES - VIE ET ACTIVITÉS ASSOCIATIVES - CONSEIL MUNICIPAL  
DÉCORATEURS DE LA COMMISSION CADRE DE VIE - LES BÉNÉVOLES.

La municipalité remercie sincèrement toutes les personnes qui participent d'une manière ou d'une autre à l'embellissement de notre village, à son état de propreté, à l'organisation d'évènements divers et de manifestations, à la vie associative, en particulier les associations qui s'occupent des plus jeunes et des plus anciens.



# Réunions de Conseil Municipal

## Résumés des principales décisions prises

### SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 FÉVRIER 2023

#### **Signature d'une convention d'accompagnement des collectivités à la rénovation et à la sobriété de leur patrimoine bâti avec le PETR du Pays Thur Doller**

Dans le cadre de son Plan Climat-Air-Energie Territorial, le Pays Thur Doller souhaite accompagner les collectivités du territoire face à l'explosion des prix des énergies. Pour cela, début 2023, le PETR créera et mettra à disposition des collectivités un nouveau service de Conseil en Energie Partagé dont l'objectif sera de permettre la réduction des consommations énergétiques et le montant des factures.

Pour y arriver, ce Conseiller en Energie Partagé (CEP) accompagnera les communes de la manière suivante :

- 1<sup>ère</sup> étape : permettre de réduire le montant des factures d'énergie sans nécessiter d'investissements. Le CEP disposera d'outils de mesure et de suivi des consommations qu'il mettra en œuvre lors de visites sobriété des bâtiments communaux à la recherche d'actions à gain rapide. Objectif : réduire les factures de 5 à 15% sans investissement.

- 2<sup>e</sup> étape : accompagner les collectivités dans leurs projets de rénovation des bâtiments. Le CEP aidera à définir les travaux les plus pertinents, recherchera les financements et les subventions disponibles, rédigera le cahier des charges ou encore suivra et réceptionnera le chantier. Objectif : utiliser au mieux les moyens financiers au service du patrimoine public.

Pour pouvoir bénéficier du service d'accompagnement approfondi, la mairie devra signer une convention et payer au PETR une cotisation de 250 € par bâtiment et par an sur trois ans (350 € par bâtiment et par an pour les bâtiments soumis au décret Eco énergie tertiaire).

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement des collectivités à la rénovation et à la sobriété de leur patrimoine bâti avec le PETR du Pays Thur Doller ;
- d'adhérer au service d'accompagnement approfondi au prix de 1 500 € par an pendant trois ans pour les 6 bâtiments suivants : la mairie, l'école maternelle, l'école élémentaire, la maison des associations, le club house de football et les ateliers du service technique.

#### **Signature d'une promesse de bail emphytéotique pour la location du plan d'eau communal dans le cadre de l'installation d'une centrale solaire flottante**

Par délibération en date du 26 septembre 2022 le conseil municipal de Burnhaupt-le-Bas avait donné son accord pour l'installation d'une centrale solaire flottante sur le plan d'eau communal sous l'égide du groupement d'entreprises

Laketricity-Eléments. Il convient désormais de signer la promesse de bail emphytéotique pour la location de la parcelle section 56 n° 0013, lieudit Gastelmatten, avec SOLEIL ELEMENTS 28, société spécialement créée par le groupement Laketricity-Eléments pour la gestion du site de Burnhaupt-le-Bas.

En effet, la réalisation du projet de centrale photovoltaïque nécessite pour le bénéficiaire de disposer de la maîtrise foncière des parcelles constitutives de l'emprise de la centrale photovoltaïque et de ses ouvrages annexes, ainsi que des parcelles qui seront destinées à recevoir les réseaux de toutes natures et l'aménagement des passages au moyen de pistes et chemins d'accès à ladite centrale photovoltaïque ainsi que toute autre zone nécessaire au projet.

La durée du bail emphytéotique est fixée à 42 ans. Elle prendra effet à compter de la régularisation authentique du bail emphytéotique, sans possibilité de prorogation ou de renouvellement tacite ; ce bail emphytéotique sera néanmoins reconductible pour deux périodes successives d'une durée de 10 ans chacune sur notification écrite du bénéficiaire adressée un an au moins avant la date d'échéance de la période contractuelle en cours.

Le bénéficiaire sera redevable vis-à-vis de la Commune de diverses sommes dépendantes de l'avancement du projet. Elles seront respectivement versées comme suit :

- VINGT-CINQ MILLE EUROS (25 000 €) à la signature de la promesse de bail emphytéotique ;
- QUINZE MILLE EUROS (15 000 €) au dépôt de la demande de permis de construire ;
- CINQ MILLE EUROS (5 000 €) suite au dépôt de la demande de permis de construire pour accompagner la transition énergétique auprès des habitants ;
- VINGT MILLE EUROS (20 000 €) à l'obtention du permis de construire ;
- QUARANTE MILLE EUROS (40 000 €) suite à l'obtention du permis de construire pour financer la rénovation du sentier des bunkers ;
- CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €) lors de la sélection du projet en tant que lauréat de l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) ;
- VINGT MILLE EUROS (20 000 €) à l'obtention d'une convention de raccordement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique pour la location du plan d'eau communal avec la société SOLEIL ELEMENTS 28 dans le cadre de l'installation d'une centrale solaire flottante.

### Bois d'affouage 2023

En raison d'une forte demande en 2023, les lots de bois d'affouage initialement de 4 stères ne pourront être honorés qu'avec un volume de 3 stères.

Ce service à dominante sociale assuré par la commune se réalise principalement avec le surplus de troncs et de chablis qui ne peut pas être vendu en bois d'œuvre. Or, suite à des années de fortes productions dues à la maladie du frêne, la municipalité souhaite revenir sur des volumes d'exploitation de bois plus raisonnables et plus proches de la capacité de production de la forêt communale.

Au niveau du prix, il est proposé de conserver le même tarif voté par le conseil municipal le 15 décembre 2022, à savoir 55 € le stère, soit 165 € pour les trois stères pour l'année 2023.

Proposition adoptée à l'unanimité.

## SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 MARS 2023

### Participation de la mairie au projet de lotissement du « Kleinfeld »

La commune est propriétaire de plusieurs parcelles comprises dans l'emprise du futur lotissement au lieu-dit « Kleinfeld » qui devrait prochainement sortir de terre sous la houlette du lotisseur Terre & Développement.

En ce qui concerne la participation de la mairie au projet, il existe 3 options :

1. la vente de l'intégralité des parcelles communales en l'état actuel, c'est-à-dire non viabilisées ;
2. l'échange des parcelles communales contre des parcelles viabilisées dans le futur lotissement ;
3. demander un mix entre vente et dation, c'est-à-dire vendre une partie des parcelles tout en récupérant une ou plusieurs parcelles viabilisées.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de participer au projet de lotissement du « Kleinfeld » en proposant à l'aménageur Terre & Développement un mix entre dation et vente, c'est-à-dire obtenir la parcelle viabilisée n° 11 du futur lotissement d'une superficie de 3,67 ares et récupérer une recette de 234 625 € pour la vente du reste des parcelles communales.



### Dépenses d'investissements avant le vote du budget 2023

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Le Budget Principal 2022 de la commune de Burnhaupt-le-Bas comptait 586 243,15 € de dépenses réelles d'investissement (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »). Le conseil municipal peut donc engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 dans la limite de 146 560,79 €.

En l'occurrence, les dépenses d'investissement concernées par le mandatement avant le vote du budget sont les suivantes :

- (art. 21578) Achat d'un compresseur : 572,08 €
- (art. 2188) Achat de panneaux de basket : 1 152 €
- (art. 2188) Achat de banderoles pour l'exposition des collectionneurs : 463,20 €
- (art. 2152) Achat d'une plaque de rue (rue des Champs) : 211,20 €
- (art. 2152) Installation de roches pour la voirie : 2 048,40 €
- (art. 2188) Aire de jeux place Mistral : 3 545,70 €
- (art. 2188) Aire de jeux Arboretum : 5 770,32 €
- (art. 2188) Achat d'un banc : 807,84 €
- (art. 21312) Installation d'une nouvelle sonnerie, à l'école maternelle : 1 656 €
- (art. 21538) Extension collecteur eaux pluviales, rue des Seigneurs : 23 701,20 €

Soit un montant total de 39 927,94 € à prévoir au chapitre 21 « immobilisations corporelles » en dépenses d'investissement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement énumérées ci-dessus avant le vote du budget et d'inscrire ces dépenses d'investissement au Budget Principal 2023.

### Autorisation d'engagement de dépenses : fêtes, cérémonies et cadeaux

Dans la vie d'une collectivité les occasions sont fréquentes pour offrir des « cadeaux » à différentes catégories de personnes : fêtes nationales ou locales, réceptions et cérémonies diverses, événements familiaux, remises de prix, remerciements pour services rendus à la collectivité, etc. Ces dépenses doivent être encadrées par une délibération définissant précisément les critères d'attribution de ces présents.

Anniversaires : Pour tous les habitants de Burnhaupt-le-Bas qui célèbrent leur 80<sup>e</sup> anniversaire, puis tous les 5 ans (85 ans, 90 ans, 95 ans, 100 ans...) : 1 panier garni de 40 €.

Événement familial : Pour tous les habitants de Burnhaupt-le-Bas qui célèbrent un événement familial de type noces d'or, noces de diamant et noces de palissandre : 1 panier garni de 60 €.

Baptême civil : Un bon cadeau d'une valeur limite de 30 €.

Mariage : 1 livre « Autour du Burn » d'une valeur de 37 €.



Noël des aînés: La municipalité organise chaque année un repas de Noël pour tous les habitants de Burnhaupt-le-Bas âgés de plus de 70 ans. Ces personnes ont le choix entre le repas et un panier garni ou un linge de maison d'une valeur limite de 50€ pour les personnes seules et 65€ pour les couples.

Cadeaux offerts aux personnes ayant un lien privilégié avec la Commune ou pour service rendu à la collectivité: 1 cadeau (bon, panier garni, coffret de vins, fleurs, chocolats, etc.) par personne dans la limite de 30€.

Propositions adoptées à l'unanimité.

### **Tarifs du Rachamarkt 2023**

Pour l'organisation du Rachamarkt 2023, les tarifs des droits de place proposés sont:

Stands dans le marché:

- Emplacement le mètre: 9€
- Emplacement 2 mètres: 18€

Il est rappelé que chaque commerçant doit réserver 2 mètres minimum par stand. Par conséquent, l'emplacement minimum de 2 mètres coûte 18€. Si une personne souhaite rajouter des mètres, elle doit s'acquitter de 9€ supplémentaires par mètre.

Stands sur le parking de la rue du Stade:

Les stands sur le parking de la rue du Stade sont facturés 10€ le mètre linéaire pour 3 jours (le samedi 27 mai, le dimanche 28 mai et le lundi 29 mai 2023).

Tarifs des manèges:

- Emplacement pour les grands manèges: 400€ pour 3 jours (27, 28 et 29 mai 2023).
- Emplacement pour les petits manèges: 80€ pour 3 jours (27, 28 et 29 mai 2023).

Les commerçants devront effectuer un prépaiement en mairie pour la réservation des emplacements.

Propositions adoptées à l'unanimité.

### **Désignation d'un référent santé dans le cadre du Contrat Local de Santé du PETR du Pays Thur Doller**

Les élus du PETR du Pays Thur Doller se sont engagés dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé aux côtés de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est. Un Diagnostic Local de Santé et de nombreuses réunions de travail et comités de pilotage ont déjà eu lieu sur ce sujet et l'objectif est de signer le Contrat Local de Santé en septembre 2023. Pour cela, l'implication politique des communautés de communes et des communes du territoire est primordiale. De ce fait, le Pays Thur Doller sollicite les assemblées délibérantes des collectivités afin qu'elles désignent leur référent santé dont le rôle sera de participer et représenter la commune aux groupes de travail et comités de pilotage du Contrat Local de Santé du PETR du Pays Thur Doller et de faire remonter les informations récoltées lors des groupes de travail et comités de pilotage au conseil municipal.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Raphaëlle VERNIN «référente santé» de la mairie de Burnhaupt-le-Bas dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé du PETR du Pays Thur Doller.

### **SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 4 AVRIL 2023**

#### **Application du droit de préemption urbain pour l'acquisition d'un bien immobilier**

Il est proposé au conseil municipal d'exercer son droit de préemption urbain dans l'intérêt général de la commune de Burnhaupt-le-Bas afin d'acquérir la parcelle cadastrée section 8 n° 0036, d'une superficie de 23a 26ca, située au 16 rue Principale, pour y aménager les nouveaux locaux du service technique communal. Le prix de vente étant fixé à 350 000€ TTC, il est également proposé de faire appel à l'Établissement Public Foncier d'Alsace et de signer avec eux une convention de portage pour le règlement de la vente.

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **Application du droit de préférence pour l'acquisition d'une parcelle boisée**

Le 28 mars 2023, la mairie a été destinataire d'un courrier de l'étude notariale de Maîtres Arnaud OBRINGER et Virginie KLEIN, notaires à Dannemarie, indiquant une vente d'une parcelle boisée cadastrée section 63 n° 0048, lieudit Schwebelhurst, d'une superficie de 13a 30ca au prix de 665,00 €.

La commune étant déjà propriétaire de nombreuses parcelles forestières dans ce secteur, il est proposé au conseil municipal d'exercer son droit de préférence afin d'acquérir ladite parcelle. Proposition adoptée à l'unanimité.



**Budget annexe « CCAS »: approbation du Compte Administratif 2022**

Le conseil municipal examine le compte administratif 2022 du budget annexe « CCAS » qui s'établit ainsi:

Le résultat de l'exercice 2022 pour la section de fonctionnement:  
 Recettes nettes encaissées: 1 010,00 €  
 Dépenses nettes réalisées: 120,00 €  
 Résultat de fonctionnement: + 890,00 €

Le résultat de l'exercice 2022 pour la section d'investissement:  
 Recettes encaissées: 0 €  
 Dépenses réalisées: 0 €  
 Résultat d'investissement: 0 €

Le résultat reporté de l'exercice 2021:  
 Résultat de fonctionnement: 2 712,00 €  
 Résultat d'investissement: 0 €  
 Affectation du résultat: 0 €

Le résultat global de clôture 2022 est le suivant:  
 Résultat de clôture en fonctionnement: 3 602,00 €  
 Résultat de clôture en investissement: 0 €  
 Résultat de clôture 2022: + 3 602,00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Alain GRIENEISEN, et sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, M. André HIRTH, le conseil municipal adopte ces résultats à l'unanimité.

**Budget annexe « CCAS »: approbation du Compte de Gestion 2022**

Après étude et approbation du compte administratif 2022 du budget annexe « CCAS », l'assemblée délibérante s'assure que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2022 pour le budget annexe du CCAS, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif correspondant.

**Budget annexe « CCAS »: affectation des résultats de l'exercice 2022**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 3 602,00 € à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du budget CCAS 2023.

**Vote du budget annexe « CCAS » 2023**

Pour le Centre Communal d'Action Sociale, il est présenté à l'assemblée un budget annexe 2023 équilibré en section d'investissement à 0 € et en section de fonctionnement à 4 682,00 €.

Adopté à l'unanimité.

**Budget annexe « Forêt »: approbation du Compte Administratif 2022**

Le conseil municipal examine le compte administratif 2022 du budget annexe « Forêt » qui s'établit ainsi:

Le résultat de l'exercice 2022 pour la section de fonctionnement:  
 Recettes nettes encaissées: 109 466,63 €  
 Dépenses nettes réalisées: 131 644,73 €  
 Résultat de fonctionnement: - 22 178,10 €

Le résultat de l'exercice 2022 pour la section d'investissement:  
 Recettes encaissées: 6 000,00 €  
 Dépenses réalisées: 4 689,30 €  
 Résultat d'investissement: 1 310,70 €

Le résultat reporté de l'exercice 2021:  
 Résultat de fonctionnement: 88 417,56 €  
 Résultat d'investissement: 3 765,38 €  
 Affectation du résultat: 6 000,00 €

Le résultat global de clôture 2022 est le suivant:  
 Résultat de clôture en fonctionnement: 60 239,46 €  
 Résultat de clôture en investissement: 5 076,08 €  
 Résultat de clôture 2022: + 65 315,54 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Alain GRIENEISEN, et sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, M. André HIRTH, le conseil municipal adopte ces résultats à l'unanimité.

**Budget annexe « Forêt »: approbation du Compte de Gestion 2022**

Après étude et approbation du compte administratif 2022 du budget annexe « CCAS », l'assemblée délibérante s'assure que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2022 pour le budget annexe « Forêt », dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif correspondant.

**Budget annexe « Forêt »: affectation des résultats de l'exercice 2022**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 60 239,46 € à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du budget annexe « Forêt » 2023.

**Vote du budget annexe « Forêt » 2023**

Pour le budget annexe « Forêt », il est présenté à l'assemblée un budget 2023 équilibré en section d'investissement à 12 076,08 € et en section de fonctionnement à 156 339,46 €.

Adopté à l'unanimité.





### Budget Principal: approbation du Compte Administratif 2022

Pour le Budget Principal, le conseil municipal examine le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi:

Le résultat de l'exercice 2022 pour la section de fonctionnement:

Recettes nettes encaissées:	1 385 314,24 €
Dépenses nettes réalisées:	1 020 146,87 €
Résultat de fonctionnement:	+ 365 167,37 €

Le résultat de l'exercice 2022 pour la section d'investissement:

Recettes encaissées:	616 864,92 €
Dépenses réalisées:	814 715,37 €
Résultat d'investissement:	- 197 850,45 €

Le résultat reporté de l'exercice 2021:

Résultat de fonctionnement:	350 423,86 €
Résultat d'investissement:	44 193,73 €
Affectation du résultat:	350 423,86 €

Le résultat global de clôture 2022 est le suivant:

Résultat de clôture en fonctionnement:	365 167,37 €
Résultat de clôture en investissement:	- 153 656,72 €
Résultat de clôture 2022:	+ 211 510,65 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Alain GRIENEISEN, et sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, M. André HIRTH, le conseil municipal adopte ces résultats à l'unanimité.

### Budget Principal: approbation du Compte de Gestion 2022

Après étude et approbation du compte administratif 2022 du Budget Principal, des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées ainsi que des bordereaux de titres de recettes et de mandats délivrés, le compte de gestion réalisé par le Trésorier, accompagné des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, est présenté à l'assemblée. Le conseil municipal s'assure que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2022 du Budget Principal, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif correspondant.

### Budget Principal: affectation des résultats de l'exercice 2022

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 365 167,37 € au compte 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés - au Budget Principal 2023 et fera l'objet d'un titre de recette en investissement.

### Impôts locaux: vote des taux 2023

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus

que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En raison de l'inflation actuelle, de la hausse des prix et des projets d'investissement menés par la municipalité il est proposé d'augmenter les taux de 1,50% en 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de déterminer les taux pour 2023 de la façon suivante:

- Taxe sur le foncier bâti: taux de 24.41% pour un produit attendu de 558 501 €.
- Taxe foncière sur le non bâti: taux de 55.90% pour un produit attendu de 30 242 €.
- Taxe d'habitation: taux de 13.74% pour un produit attendu de 5 274 €.

### Attribution des subventions communales 2023

Sur proposition de la Commission « finances » qui a étudié les demandes de chaque association, les subventions proposées pour l'exercice 2023 sont les suivantes:

ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION €
Union Départementale des Sapeurs-pompiers	20 € x 33 sapeurs-pompiers actifs	660.00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	Création d'un terrain multisports	850.00 €
UNC	Soutien au devoir de mémoire	1 000.00 €
Ecole de musique Doll'Air	70 € x 15 élèves (idem CEA)	1 050.00 €
Ecole de musique Doll'Air	Participation achat instruments de musique	627.00 €
Projets Ecole Lune et Fontaine	Diverses sorties et activités scolaires	4 065.00 €
TOTAL:		8 252.00 €

Il est rappelé que les critères pour accorder des subventions sont précis et définis à l'avance. Ils sont les mêmes pour tous sauf décision particulière de la commission. Les associations doivent être à jour d'assurances, de statuts et proposer un projet pour l'exercice en cours. Les autres frais de fonctionnement des écoles ne sont pas pris en compte dans ces subventions.

Propositions adoptées à l'unanimité.

### Vote du Budget Principal 2023

Pour le Budget Principal, il est présenté à l'assemblée un budget 2023 équilibré en section de fonctionnement à 1 326 476,00 € et en section d'investissement à 604 189,63 €. Adopté à l'unanimité.

## SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 17 JUILLET 2023

### Agrément de permissionnaires de chasse

Dans le département du Haut-Rhin, l'article 20.1 du cahier des charges des chasses communales prévoit que la personne physique détentrice du droit de chasse peut s'adjoindre des permissionnaires.

M. Bernard MOUTAUD, adjudicataire des lots de chasse n° 1 et 2 à Burnhaupt-le-Bas, sollicite l'agrément de deux nouveaux permissionnaires pour le bail de chasse 2015-2024 : M. Patrick CHABROST – domicilié à CHEVIGNY-EN-VALIERE (21200) et M. Valentin DEMEULE – domicilié à BURNHAUPT-LE-BAS (68520). Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'agrément des permissionnaires désignés ci-dessus pour les lots de chasse n° 1 et 2 (bail 2015-2024).

### **Acquisition foncière et signature d'une convention de portage foncier et de mise à disposition de biens avec l'Établissement Public Foncier d'Alsace – section 08 n° 0036**

Il est proposé à l'assemblée délibérante de signer une convention de portage foncier et de mise à disposition de biens pour une durée de 10 ans avec l'Établissement Public Foncier d'Alsace pour l'acquisition de la propriété située au 16 rue Principale au prix de 350 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter, en relais du droit de préemption urbain, le bien situé à BURNHAUPT-LE-BAS (68250) 16 rue Principale, figurant au cadastre section 08 parcelle n° 0036, d'une superficie totale de 23a 62ca, consistant en une ancienne maison d'habitation et ses dépendances, en vue d'y installer des locaux du service technique communal.
- d'approuver les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition du bien et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

### **Acquisition foncière et signature de conventions de portage foncier et de mise à disposition de biens avec l'Établissement Public Foncier d'Alsace – section 01 n° 0021**

Il est proposé à l'assemblée délibérante de signer une convention de portage foncier et de mise à disposition de biens pour une durée de 10 ans avec l'Établissement Public Foncier d'Alsace pour l'acquisition de la propriété située au 5 rue des Fleurs au prix de 198 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le bien situé à BURNHAUPT-LE-BAS (68250) 5 rue des Fleurs, figurant au cadastre section 01 parcelle n° 0021, d'une superficie totale de 08a 08ca, consistant en une ancienne maison d'habitation et ses dépendances, en vue d'obtenir une réserve foncière permettant à terme de compléter les équipements scolaires proches.
- d'approuver les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition du bien et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

### **Recrutement saisonnier d'agents contractuels sur des emplois non permanents**

En raison d'un accroissement temporaire d'activité pendant la période estivale, il est proposé chaque année au conseil municipal d'autoriser le Maire à embaucher de jeunes Burnhauptois pour renforcer l'équipe des services techniques. Seront pris en priorité les jeunes du village et n'ayant encore



jamais travaillé pour la commune. Les saisonniers retenus doivent avoir dix-sept ans minimum.

En 2023, il est proposé d'embaucher 8 personnes à temps plein sur juillet et août, chacune pour une période de 2 semaines, soit 70 heures de travail. Chaque agent sera rémunéré par référence à l'indice brut 367, indice majoré 361 de la fonction publique territoriale, augmenté de 1/10<sup>e</sup> au titre des congés payés. La première période débutera le lundi 3 juillet 2023, le dernier jour travaillé sera le 29 août 2023.

En plus de la prise en charge de la visite médicale chez un médecin agréé, l'autorité territoriale a pour obligation de fournir gratuitement à tous les travailleurs saisonniers les équipements de protection individuelle (ex. : chaussures de sécurité, gants, gilets rétro réfléchissants, etc.) et les vêtements de travail nécessaires pour les travaux insalubres ou salissants. Adopté à l'unanimité.

### **Signature d'une convention de mise à disposition du Club House de football et ses équipements sportifs avec le Stade Burnhauptois**

Par délibération en date du 12 novembre 2019 la commune de Burnhaupt-le-Bas avait approuvé la signature d'une convention de mise à disposition du club house et du stade Saint Wendelin avec l'Association Sportive de Burnhaupt-le-Bas. Or le club de football a depuis fusionné avec celui de Burnhaupt-le-Haut et une nouvelle entité juridique a vu le jour. Le club de football des deux Burnhaupt s'appelle désormais « le Stade Burnhauptois » et par conséquent il convient de signer une nouvelle convention. Celle-ci est conclue pour quatre saisons, incluant la saison en cours, donc jusqu'au 30/06/2027.

A noter : les vestiaires joueurs, le WC joueurs uniquement, ainsi que les terrains pourront être occasionnellement occupés par l'école communale et l'association des œuvres scolaires de la vallée de la Doller. La sous-location du club house et des équipements sportifs est interdite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention de mise à disposition du club house de football et du stade Saint Wendelin avec le Stade Burnhauptois et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **Attribution de subventions communales**

Sur proposition de la Commission « finances » qui a étudié les demandes de chaque association, et en complément de la délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2023 portant approbation de l'attribution de subventions communales aux associations pour l'exercice budgétaire 2023, les nouvelles demandes sont les suivantes :



ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION €
Burnhaupt Handball	Participation aux frais de transport et rénovation du matériel d'entraînement	2 000.00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	Cotisations pour l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers : 36 membres actifs x 37 €	1 332.00 €
Bibliothèque La Bulle	1,60 € x 1928 habitants	3 085.00 €
Chorale paroissiale	Soutien financier (stage de chant, acquisition d'échappes, de classeurs, etc.)	800.00 €
Musique de Ballersdorf	Animation musicale au Rachamarkt	450.00 €
TOTAL :		7 667.00 €

Propositions adoptées à 12 voix pour et 1 abstention de Mme Régine MEYER.

### **Modification des conditions de location des salles communales de la Maison des Associations**

La salle bleue et la salle verte de la Maison des Associations ne pourront plus être louées pendant l'année scolaire 2023-2024 car elles seront occupées par le périscolaire. Il ne sera plus non plus possible de louer le podium de la grande salle durant cette période. Ces salles et le podium seront de nouveau disponibles à la location à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, lorsque le périscolaire aura déménagé dans son nouveau bâtiment. De plus, les agents d'entretien communaux sont fréquemment confrontés à des problèmes de nettoyage des salles louées. Dans ce contexte, il est proposé de revoir les tarifs et conditions de location des salles de la Maison des Associations, en créant notamment une nouvelle caution pour le ménage.

Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

- Location de la grande salle : 250 € (1 chèque caution de 2 000 € + 1 chèque caution de 200 € pour le ménage).
- Location et montage du podium : 50 €.
- Petites salles (verte, bleue, jaune) : 25 € (1 chèque caution de 500 € + 1 chèque caution de 100 € pour le ménage).

Ces nouveaux tarifs et conditions entrent en application à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 (sauf pour les réservations déjà enregistrées à cette date).

Adopté à l'unanimité.

## **SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

### **Approbation du contrat de territoire Sud Alsace avec la Collectivité Européenne d'Alsace**

Le conseil municipal est informé de la mise en place par la Collectivité Européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Sud Alsace, sur la période 2022-2025.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace pour le Territoire Sud Alsace sont les suivants :

Enjeu attractivité : favoriser le développement de l'économie présente du territoire.

- Soutenir les projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace ;
- Soutenir les projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi.

Enjeu environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire.

- Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité ;
- Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement.

Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace.

- Améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens, accompagnement des seniors et renforcement de la coopération transfrontalière et du bilinguisme ;
- Habitat et centralité : soutenir les projets inscrits dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Quartier Prioritaire de la Ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace pour la période 2022-2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit Contrat de Territoire.

### **Désignation d'un délégué communal auprès du syndicat d'électricité « Territoire d'Énergie Alsace »**

En raison de la démission du conseiller municipal M. Michel FLUHR, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau délégué pour la commune de Burnhaupt-le-Bas au sein du syndicat « Territoire d'Énergie Alsace » (anciennement « Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin »).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Régine MEYER déléguée communale auprès du syndicat « Territoire d'Énergie Alsace ».

### **Désignation d'un délégué communal auprès du « Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller » pour la compétence assainissement collectif**

En raison de la démission du conseiller municipal M. Michel FLUHR, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau délégué pour la commune de Burnhaupt-le-Bas au sein « Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller » (SMABVD).



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Régine MEYER déléguée communale auprès du « Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller » pour la compétence assainissement collectif.

Attribution des subventions communales pour les « Ateliers d'été 2023 »

Dans le cadre des « Ateliers d'été » qui se sont déroulés aux mois de juillet-août 2023, il est proposé d'accorder une subvention de 25€ aux associations qui ont organisé des activités. Cette somme est versée a minima, c'est-à-dire si une association a encaissé 4€ de recettes pour les inscriptions, la commune leur reverse tout de même ce minimum de 25€.

À l'inverse, pour les associations dont les activités ont généré plus de 25€ de droit d'inscription, l'intégralité des recettes leur est reversée.

En outre, pour les animateurs qui ont proposé des ateliers à titre personnel, en-dehors du cadre d'une association, l'activité est considérée comme bénévole. Il n'y a pas de restitution prévue, la commune conserve les droits d'inscription.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder et de verser les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus aux associations qui ont participé aux Ateliers d'été 2023.

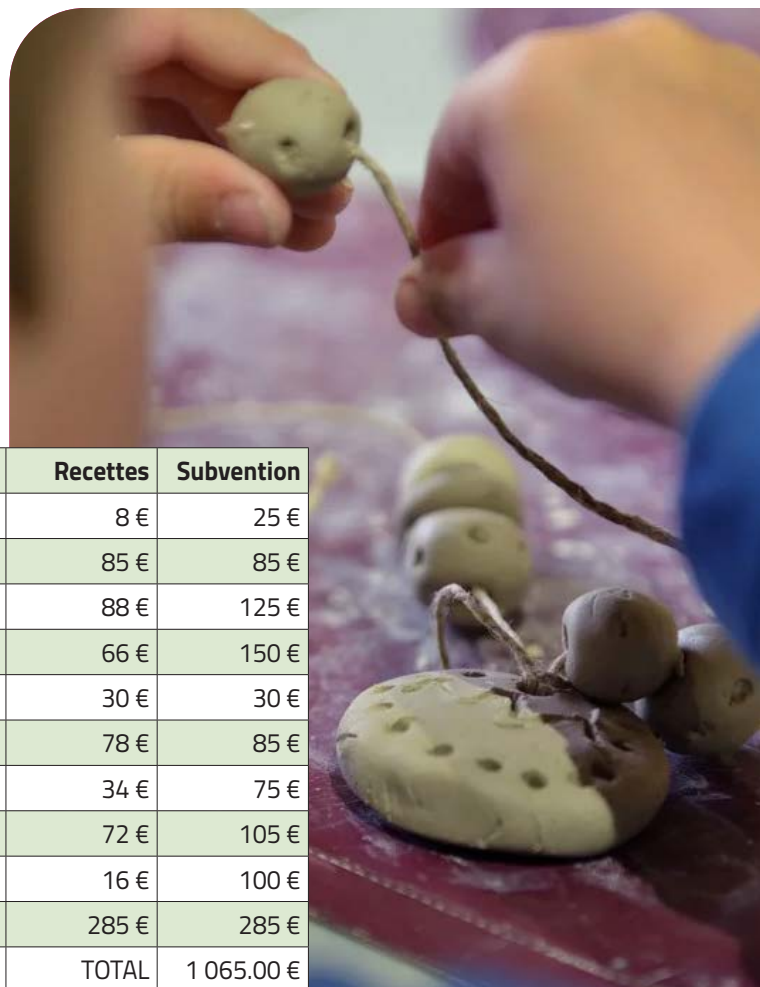
*(Voir tableau ci-dessous).*

### Evaluation environnementale du PLUi: mesures de compensation

D'après le rapport de présentation de l'évaluation environnementale du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui s'applique à Burnhaupt-le-Bas, la commune doit mettre en place des mesures de compensation, c'est-à-dire qu'elle doit mettre en place des mesures d'action préventive et de correction des atteintes à la biodiversité. Le recours aux plantations est le plus fréquent car les extensions urbaines suppriment des végétations qui participent au cadre de vie, régulent les sols, le climat et sont le lieu de biodiversité. Autrement dit, à chaque fois qu'il y a une nouvelle construction, il faut compenser la perte de biodiversité en replantant des arbres, des haies, ou autres, en compensation. En l'occurrence, le PLUi approuvé indique que la commune de Burnhaupt-le-Bas a une superficie à compenser de 3,11 hectares. De même, il est également précisé que « toutes les mesures de compensation qui s'appuient sur des plantations sont classées comme Espace Boisé Classé dans le PLUi afin de leur donner un statut juridique et une pérennité ».

Dans un premier temps, pour les années 2023-2024, il est proposé à l'assemblée délibérante de définir les endroits et superficies suivants pour y réaliser les mesures compensatoires :

*(Voir tableau page suivante).*



	Association	Inscrits	Recettes	Subvention
1	STADE BURNHAUPTOIS	4	8 €	25 €
2	BON TEMPS	14	85 €	85 €
3	LA BULLE	44	88 €	125 €
4	BURNHAUPT HANDBALL (B.H.B.)	11	66 €	150 €
5	AMICALE DES POMPIERS	10	30 €	30 €
6	A.S.C.B.B.	26	78 €	85 €
7	GROUPE DES MAJORETTES DE BURNHAUPT	17	34 €	75 €
8	ASSOCIATION DE PÊCHE	24	72 €	105 €
9	MAJORETTES DE BURNHAUPT & ENVIRONS	8	16 €	100 €
10	LES MELODIES DE LA DOLL'AIR	19	285 €	285 €
			TOTAL	1 065.00 €



### Compensation de terrains pour les nouveaux et futurs lotissements de Burnhaupt-le-Bas

Secteurs	Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance en ares	Plantation
<b>Zone d'activités</b>	59	0302	11.49	Buissons
	58	0112	15.20	Non défini
<b>Aire de jeu rue de Cernay</b>	61	0310	3.91	Arbres
	61	0311	33.86	Arbres
<b>Arborétum</b>	61	0132	34.00	Arbres et buissons
<b>Rue du Loup sud</b>	Domaine public		61.00	Arbres
<b>Rue du loup nord</b>	Domaine public		30.00	Buissons

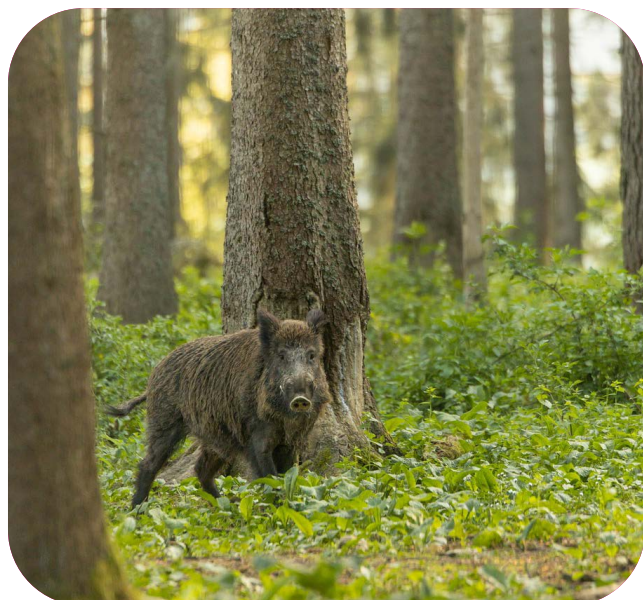
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les mesures compensatoires susmentionnées en réalisant des plantations sur les parcelles cadastrées section 59 n° 0302, section 58 n° 0112, section 61 n° 0310, section 61 n° 0311, section 61 n° 0312 et dans la rue du Loup, sur une superficie totale de 1ha 89a 46ca.
- de charger Monsieur le Maire d'en informer la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach afin que ces mesures soient classées comme Espace Boisé Classé dans le PLUi.

## SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

### Affectation du produit de la chasse pour le bail 2024-2033

Le conseil municipal est informé des dispositions des articles L429-12 et L429-13 du code de l'environnement concernant la destination du produit de la chasse et la consultation des propriétaires pour la période du bail du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033. En effet, la commune a la possibilité de consulter les propriétaires fonciers dans le cadre d'une réunion ou dans



le cadre d'une consultation écrite pour savoir si les propriétaires souhaitent abandonner le produit de la chasse à la commune en échange de quoi la commune doit s'engager à payer la couverture des cotisations obligatoires des assurances accident agricole pour les propriétaires ou l'entretien des chemins ruraux et forestiers.

A Burnhaupt-le-Bas le produit de la chasse est toujours reversé aux propriétaires. Dans ce cas, la répartition du produit de la location de la chasse entre les différents propriétaires à lieu proportionnellement à la contenance cadastrale des fonds compris dans le lot affermé. Il est proposé de reconduire ce dispositif pour le bail 2024-2033.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reverser le produit de la chasse entre les différents propriétaires proportionnellement à la contenance cadastrale des fonds compris dans les deux lots affermés.

### Location de la chasse communale: convention de gré à gré

Sur avis de la Commission Communale Consultative de la Chasse en date du 16 octobre 2023, et suite à la demande de M. Bernard MOUTAUD d'utiliser son droit de priorité pour la relocation de la chasse communale pour la prochaine période allant de 2024 à 2033, il est proposé à l'assemblée délibérante de repartir sur une nouvelle convention de gré à gré pour le prochain bail.

La commune de Burnhaupt-le-Bas compte deux lots de chasse loués aux tarifs suivants :

- Lot 1 : 256 ha 26 a 71 ca – dont 80 ha de forêt – 4 055,15€/an.

- Lot 2 : 595 ha 87 a 40 ca – dont 196 ha de forêt – 9 044,89€/an.

Soit un loyer global annuel de 13 100,04€ pour les deux lots.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de définir deux lots de chasse sur le ban communal de Burnhaupt-le-Bas pour le bail 2024-2033 : le lot 1 d'une superficie de 256 ha 26 a 71 ca – dont 80 ha de forêt – pour un prix de 4 055,15€/an, et le lot 2 d'une superficie de 595 ha 87a 40 ca – dont 196 ha de forêt – pour le prix de 9 044,89€/an.

- de choisir comme mode de mise en location le gré à gré à travers la signature d'une convention avec une prise en compte du droit de priorité du locataire sortant.

#### **Concours « Maisons fleuries 2023 » : prix et bons d'achat**

Sur proposition de la commission communale Animations–Vie Citoyenne, il est proposé de valider le palmarès et les premiers prix suivants :

Catégorie « Maisons ou appartements (avec jardin) » :

1<sup>er</sup> prix : M. et Mme BOLLLE-REDDAT René et Mireille  
33 rue de Cernay.

2<sup>e</sup> prix : M. et Mme BRAY Dominique et Paulette  
7 rue de la Croix.

3<sup>e</sup> prix : Mme SPENLINHAUER Elisabeth  
25 rue de la Mairie.

4<sup>e</sup> prix : M. et Mme MOUTTOU Kumarane et Lise  
13 rue de Vallauris.

5<sup>e</sup> prix : M. et Mme CORTINOVIS Jean-Claude et Astride  
5 rue de la Croix.

Catégorie « Maisons ou appartements (fenêtres et balcons seuls) » :

1<sup>er</sup> prix : M. et Mme GENSBITTEL André et Marie  
19B rue de Cernay.

2<sup>e</sup> prix : M. et Mme KNIBHLER Daniel et Mireille  
7A rue du Stade.

3<sup>e</sup> prix : M. et Mme TSCHAEN René et Chantal  
13 rue des Fleurs.

4<sup>e</sup> prix : M. et Mme RINGENBACH Roger et Michèle  
14 rue des Vosges.

5<sup>e</sup> prix : M. et Mme DIETRICH Maurice et Danièle  
1 rue de Cernay.

Valeur des prix qui leur seront remis lors d'une cérémonie :

1<sup>er</sup> prix : 150€, 2<sup>e</sup> prix : 125€, 3<sup>e</sup> prix : 75€, 4<sup>e</sup> prix : 60€, 5<sup>e</sup> prix : 45€. En outre, des bons d'achat de 25€ (15€ de la commune, abondés de 10€ par Les Jardins de Burnhaupt - Ets SCHOTT) seront remis aux 15 premiers de chaque catégorie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **Cession de la voirie du lotissement « rue de la Mairie » de la SCI MURCEMA dans le domaine public communal**

Le lotissement « rue de la Mairie » (permis d'aménager n° PA 068 059 18 F0001), géré par la SCI MURCEMA, est achevé. Il convient désormais de prendre une délibération pour charger l'étude de Maîtres SIFFERT-KLUSKA et WALTMANN, notaires à Cernay, d'établir l'acte de cession pour les parcelles suivantes en vue de leur rétrocession à la mairie et de leur intégration dans le domaine public communal :

##### Section 12

- Parcelle n° 0312 (2 m<sup>2</sup>)
- Parcelle n° 0313 (36 m<sup>2</sup>)
- Parcelle n° 0316 (9 m<sup>2</sup>)
- Parcelle n° 0452 (465 m<sup>2</sup>)
- Parcelle n° 0453 (161 m<sup>2</sup>)
- Parcelle n° 0457 (9 m<sup>2</sup>)
- Parcelle n° 0458 (1 m<sup>2</sup>)
- Parcelle n° 0459 (4 m<sup>2</sup>)
- Parcelle n° 0461 (108 m<sup>2</sup>)

Ces cessions se feront à l'euro symbolique.

Adopté à l'unanimité.

#### **Acquisitions des parcelles section 9 n° 0131 et 0134**

Dans le cadre d'une vente de terrains entre des consorts GENSBITTEL et la société VIVIALYS HABITAT INTERMEDIAIRE (communément appelée « les Carrés de l'Habitat »), cette dernière propose à la mairie de se substituer à elle pour lui rétrocéder les parcelles cadastrées section 9 n° 0131 et 0134, d'une superficie respective de 2m<sup>2</sup> et de 3m<sup>2</sup>, soit 5m<sup>2</sup> en tout, pour un prix d'environ 701€, afin de permettre à la commune d'agrandir le chemin rural qui relie la rue Principale au Wolfgaessle (chemin rural qui relie la rue du Loup à la rue des Vergers).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de VIVIALYS HABITAT INTERMEDIAIRE et d'acquérir les parcelles cadastrées section 9 n° 0131 et 0134 d'une superficie globale de 5m<sup>2</sup> au prix d'environ 701€ (charge au notaire de définir le montant exact).

#### **Adhésion de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim au syndicat Territoire d'Énergie Alsace**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion au syndicat « Territoire d'Énergie Alsace » de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim.

Adopté à l'unanimité.

### **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 30 OCTOBRE 2023**

#### **Location de la chasse communale : signature de la convention de gré à gré – bail 2024-2033**

Vu l'avis de la commission communale consultative de la chasse et la délibération du conseil municipal en date du 16 octobre 2023 relatifs aux conditions des lots de chasse et au choix du mode de location de la chasse communale pour la période 2024-2033 ;



Vu l'avis de la commission communale consultative de la chasse réunie le 30 octobre 2023, qui a étudié si l'ensemble du dossier de candidature était complet pour le locataire et chacun de ses permissionnaires ;

Considérant la demande écrite de Monsieur MOUTAUD Bernard, domicilié à Audincourt (Doubs), adjudicataire en place des lots n°1 et 2, qui souhaite renouveler son bail par convention de gré à gré tel que le lui permet la loi ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'agréer la candidature de M. Bernard MOUTAUD et de ses permissionnaires pour le bail de chasse 2024-2033 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de gré à gré avec M. Bernard MOUTAUD pour les deux lots de chasse présents sur le ban communal pour la période 2024-2033.

#### **ONF : approbation de l'état d'assiette 2025**

Pour toutes les forêts relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts établit annuellement un « état d'assiette » des coupes qui permet d'arrêter les parcelles à marteler durant l'année en cours, afin que les arbres soient coupés l'année suivante après approbation de « l'état prévisionnel » des coupes par le conseil municipal.

En 2023 l'ONF propose de marteler les parcelles suivantes :

- parcelle 11 b – 9,44 ares (amélioration)
- parcelle 17 b – 11,06 ares (amélioration)
- parcelle 6 b – 9,58 ares (amélioration)
- parcelle 12 b – 11,34 ares (amélioration)

Par ailleurs, il est proposé de reporter le martelage de la parcelle 38 i (1,96 ares – irrégulier) et de supprimer les martelages des parcelles 8 a (10,41 ares – régénération), 28 i (2,50 ares – irrégulier) et 29 i (2,88 ares – irrégulier) qui étaient prévus dans le document de « l'aménagement forestier ».

Adopté à l'unanimité.

#### **ONF : approbation de l'état prévisionnel des coupes 2024**

En 2024, il est prévu de couper 827m<sup>3</sup> de bois d'œuvre, 459m<sup>3</sup> de bois d'industrie, 333m<sup>3</sup> de bois de chauffage et 366m<sup>3</sup> de volumes non façonnés, soit un volume total de 1 985m<sup>3</sup> dont la recette des ventes est estimée à 90 720€ HT. Aucune coupe en vente sur pied n'est prévue.

Sur les 90 720€ HT de recettes issues des ventes de bois, il faudra soustraire tous les frais d'abattage, de façonnage, de débardage, de câblage, d'honoraires et de frais divers estimés à 57 892€ HT. Par conséquent, le bilan net prévisionnel, c'est-à-dire la somme réellement perçue par la commune en 2024, sera de l'ordre de 32 828€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'état prévisionnel des coupes 2024 proposé par l'ONF.

#### **ONF : approbation du programme d'actions pour l'année 2024**

L'Office National des Forêts propose à l'assemblée délibérante le programme d'actions suivant pour l'année 2024 :

- Travaux de maintenance parcellaire pour 2 850€ HT dans les parcelles 6, 11, 12 et 17 (il est aussi prévu des travaux de peinture le long du ban communal de Gildwiller – côté Diefmatten – qui pourraient être réalisés en régie communale ou lors d'une journée citoyenne).
- Travaux sylvicoles pour 2 240€ HT : intervention en futaie irrégulière dans la parcelle 14 ; taille de formation dans les parcelles 1, 2, 9, 10 et 36 (ou élagage à 6m selon la hauteur du peuplement) ; nettoyage de régénération dans les parcelles 1, 2, 10, 31, 35 et 36.
- Travaux de protection contre les dégâts de gibier pour 5 210€ HT en parcelle 7 (le coût dépend de si les répulsifs naturels fonctionnent ou s'il faut réinstaller des protections individuelles contre le gibier).
- Travaux d'infrastructure pour 3 710€ HT : travaux d'entretien de route empierrée dans la forêt du Buchwald.
- Matérialisation des lots de bois de chauffage pour 420€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le programme d'actions 2024 proposé par l'ONF pour un coût prévisionnel global de 14 430€ HT.

#### **Signature d'une promesse de vente avec « Terre & Développement » pour le lotissement « Kleinfeld »**

La société « Terre & Développement », en charge de l'aménagement du lotissement dénommé « Kleinfeld », a fait parvenir en mairie un projet de promesse de vente pour l'acquisition des parcelles suivantes qui appartiennent actuellement à la mairie de Burnhaupt-le-Bas :

##### Section 3

- N° : 166 (d'une superficie approximative de 0.64 are).
- N° : 180 (d'une superficie approximative de 0.09 are).
- N° : 187 (d'une superficie approximative de: 0.13 are).
- N° : 194 (d'une superficie approximative de: 0.13 are).
- N° : 195 (d'une superficie approximative de: 1.16 ares).
- N° : 196 (d'une superficie approximative de: 1.23 ares).
- N° : 197 (d'une superficie approximative de: 1.23 ares).
- N° : 198 (d'une superficie approximative de: 0.29 are).
- N° : 199 (d'une superficie approximative de: 1.15 ares).
- N° : 200 (d'une superficie approximative de: 0.91 ares).
- N° : 176 (d'une superficie approximative de 29.48 ares dont approximativement 21.05 ares concernés par le projet).
- N° : 143 (d'une superficie approximative de 27.67 ares dont approximativement 11.30 ares concernés par le projet).
- N° : 26 (d'une superficie approximative de 16.61 ares).

##### Section 2

- N° : 70 (d'une superficie approximative de: 1.46 ares).
- N° : 74 (d'une superficie approximative de: 2.39 ares).

La superficie globale de ces parcelles représente un total de 59,77 ares que la société « Terre & Développement » rachèterait à la mairie au prix de 5 000€ l'are, soit 298 850€.

Mais au final, suite à décision du conseil municipal en date du 6 mars 2023, il a été convenu que « Terre & Développement » versera la somme de 234 625€ à la mairie qui récupérera en plus le lot n° 11 du futur lotissement (une parcelle de 3,67 ares viabilisées).

Adopté à l'unanimité.



### Échange foncier

Pour pouvoir construire la Zone d'Activités de Burnhaupt-le-Bas dans les années 1980-1990 et posséder le foncier nécessaire à son aménagement, la mairie avait dû négocier des échanges de parcelles avec certaines familles de propriétaires. C'est le cas de la famille de Mme Lucienne DITNER qui avait dû céder du terrain agricole en section 59, lieudit Niederblingen, et qui en échange avait reçu la propriété de la parcelle cadastrée section 61 n° 0131. Cette parcelle était alors classée en zone agricole (NC), mais en 2001 le Maire de l'époque, M. Jean-Marie MAURER, s'était engagé par écrit à procéder à une révision du Plan d'Occupation des Sols pour la rendre constructible sur une profondeur de 50 mètres. Cet engagement communal a été respecté et une partie de la parcelle a été classée en zone NAA pendant de nombreuses années (c'est-à-dire qu'il était possible de construire de l'habitat mais chaque opération devait porter sur une superficie minimale de 0,5 hectare).

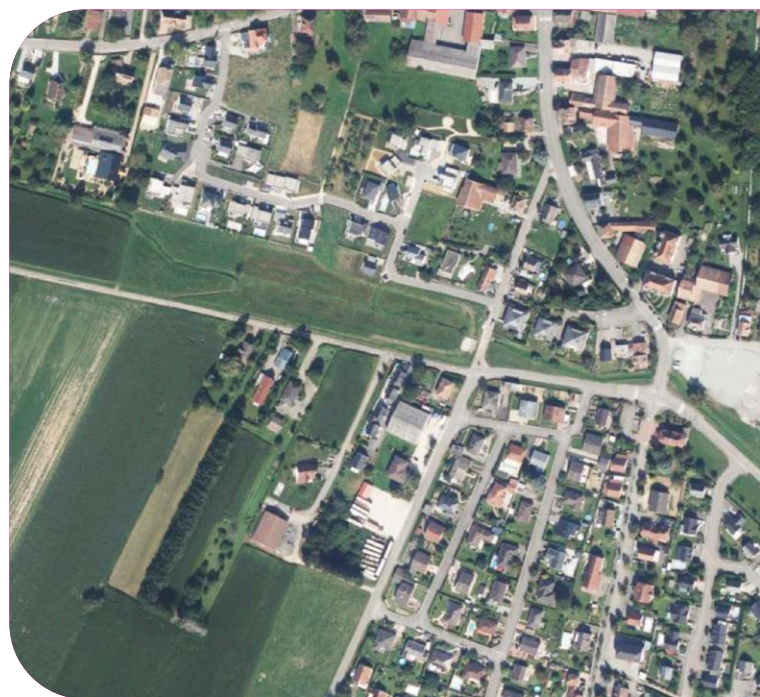
Or en raison de l'adoption du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en juin 2022, la parcelle section 61 n° 0131 est devenue inconstructible du fait de son classement en zone Ai (agricole) et en zone N (naturelle et forestière). La mairie et Mme Lucienne DITNER ont alors engagé des négociations pour trouver une solution qui respecterait les engagements pris par la mairie en 2001.

Il en résulte la proposition suivante :

- La mairie de BURNHAUPT-LE-BAS cèdera à Mme Lucienne DITNER la parcelle constructible et viabilisée cadastrée section 9 n° 0055 dans la rue des Vergers. Celle-ci possède une superficie de 6a 48ca et une valeur de 129 600€ (20000€ l'are).
- En contrepartie Mme Lucienne DITNER cèdera à la commune les parcelles cadastrées section 61 n° 0131 (76a 90ca) et section 8 n° 0092 (7a 15ca) et 0093 (3a 20ca), dont la valeur totale est estimée à 83 085€ (26a 90ca de la parcelle section 61 n° 0131 à 2 400€ l'are du fait de son ancien classement en zone NAA de l'ancien POS ; 50a de la parcelle section 61 n° 0131 à 60€ l'are du fait de son ancien classement en zone NC de l'ancien POS ; et 10a 35ca pour les deux parcelles en section 8 à 1 500€ l'are du fait de son ancien classement en zone NAA de l'ancien POS et du secteur géographique).
- Mme Lucienne DITNER versera à la mairie de BURNHAUPT-LE-BAS une soulte de 46 515€ pour compenser la différence de valeur entre les terrains.
- Les frais de notaire seront partagés à 50/50 par la mairie et par Mme Lucienne DITNER.

M. Joseph HOLOCHER est actuellement l'exploitant agricole de la parcelle cadastrée section 61 n° 0131. En conséquence, la mairie s'engage à lui proposer un bail à ferme lorsqu'elle sera propriétaire de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 12 voix pour et 1 abstention de M. Christophe KOLB d'approuver l'échange foncier avec Mme Lucienne DITNER selon les conditions susmentionnées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet échange foncier, notamment l'acte notarié.



## SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 DÉCEMBRE 2023

### Demande de subvention communale

Le club de football local, le «Stade Burnhauptois», a fait parvenir une demande de subvention en mairie pour l'achat d'une débroussailleuse avec batterie afin d'entretenir les abords des terrains de football à Burnhaupt-le-Bas. Coût de l'acquisition : 1 520,60€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 1 500€ à l'association de football le «Stade Burnhauptois» pour l'acquisition d'une débroussailleuse. Celle-ci devra uniquement servir à l'entretien régulier des abords des stades de la commune de Burnhaupt-le-Bas.

### Décision modificative n° 1 au Budget Principal 2023

La mairie de Burnhaupt-le-Bas a contracté deux emprunts à taux variable qui sont en cours de remboursement. Ces dernières années ce dispositif était favorable à la mairie, mais avec l'inflation de 2023 les intérêts ont augmenté et les crédits votés au chapitre 66 «charges financières» du Budget Principal 2023 ne suffisent plus à couvrir les dépenses.

Il s'en suit les modifications suivantes au Budget Principal 2023 :

En dépense de fonctionnement : + 3 000€ à l'article 66111 «Intérêts réglés à l'échéance».

En dépense de fonctionnement : - 3 000€ à l'article 60612 «Énergie – Électricité».

L'équilibre budgétaire est assuré tel que :

- Total général des dépenses de fonctionnement : 1 326 476,00€.
- Total général des recettes de fonctionnement : 1 326 476,00€.

Adopté à l'unanimité.



### Tarifs des régies communales 2024

Chaque année le conseil municipal doit fixer par délibération les tarifs des produits et services proposés dans le cadre des régies municipales. Pour l'année 2023, les tarifs suivants sont proposés :

#### Régie « Photocopies » :

	Noir	Couleur
<b>Simple</b>	0.15 €	0.20 €
<b>Recto Verso</b>	0.30 €	0.40 €
<b>De 5 à 99 feuilles</b>	0.10 €	0.15 €
<b>De 5 à 99 feuilles recto verso</b>	0.25 €	0.35 €
<b>100 feuilles et plus</b>	0.08 €	0.13 €
<b>100 feuilles et plus recto verso</b>	0.15 €	0.25 €
<b>A3</b>	0.30 €	0.40 €
<b>A3 recto verso</b>	0.60 €	0.80 €

#### Régie pour la vente du livre « Autour du Burn » :

L'ouvrage est proposé à la vente au public en mairie au prix de 37€ TTC l'unité.

#### Régie pour l'encaissement des « droits de place » :

- Plusieurs commerçants ambulants utilisent le domaine public pour leurs activités. Pour cela, ils doivent s'acquitter d'un droit de place qui est de 12€ la journée, plus 5€ supplémentaires (soit 17€ la journée) s'il y a utilisation de l'électricité d'un bâtiment communal. À noter : les deux premiers mois sont offerts pour les commerçants ambulants permanents et nouvellement installés dans la commune.
- Pour les stands du marché des producteurs locaux (« Schnoga Fritig Markt ») la redevance est fixée à 3€ par jour de présence au marché, avec une redevance minimale de 15€ par an.

Propositions adoptées à l'unanimité.

#### Tarif du bois d'affouage 2024

Par décision du conseil municipal en date du 15 décembre 2022, le prix du stère du bois d'affouage proposé par la commune était passé de 50€ à 55€ en raison de l'augmentation des coûts des frais de production. Pour l'année 2024, il est donc proposé de maintenir le même tarif, à savoir 55€ le stère, soit 220€ la corde (qui correspond à 4 stères de bois).

Adopté à l'unanimité.



### Zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale. Dans le cadre de cet exercice de planification, les communes identifient les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables. Cela permettra de répondre notamment aux enjeux de maîtrise énergétique, de solidarité entre les territoires et de transition écologique tout en redonnant la main aux élus locaux.

D'après l'article L.141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables, mais des aides financières et administratives devraient être mises en place pour favoriser l'implantation des projets dans ces zones. Dans cette même logique, un projet peut donc également être autorisé en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire et sera à la charge du porteur de projet.

A Burnhaupt-le-Bas, il est proposé de retenir les zones d'accélération suivantes pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies :

- pour l'éolien : toute la section 64 et une partie de la section 63 (tout le secteur à gauche de la parcelle section 63 n° 0066).
- hydroélectricité : section 55 et section 56 le long du canal usinier Steinbaechlein.
- solaire photovoltaïque sur bâtiment : tout le bâti, c'est-à-dire toute les zones U et AU du PLUi, Zone d'Activités et aire d'autoroute de La Porte d'Alsace comprises.
- solaire photovoltaïque sur l'eau : parcelle cadastrée section 56 n° 0013.
- solaire photovoltaïque au sol et/ou ombrières : les unités foncières de plus de 500m<sup>2</sup> (c'est-à-dire l'aire d'autoroute de La Porte d'Alsace – section 63 n° 0130 – l'entreprise WALCH en section 07 et une partie de la Zone d'Activités en section 59) ainsi que le parking de covoiturage de la Collectivité Européenne d'Alsace en section 56.

Le conseil municipal décide également de ne pas délimiter de zones d'accélération pour la géothermie et la méthanisation, étant donné qu'il y a déjà des projets en cours d'autres sources de production d'énergies renouvelables préférables sur le ban communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à 13 voix pour et 1 abstention de KANGOUDH Ilitch de demander le classement des zones susnommées au titre des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables.

#### **Signature d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin**

La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS), compétente dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse, était signataire du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) intercommunal avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Ce contrat est arrivé à échéance au 31 décembre 2022.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est le nouveau cadre contractuel avec la CAF pour la période 2023-2027. Elle devient à la fois le nouvel outil de développement du territoire et le dispositif de financement qui se substitue à celui mis en place avec le CEJ. C'est également une opportunité pour engager une réflexion collective, dans le cadre de l'élaboration d'un diagnostic partagé à l'échelle du territoire et cette fois les communes membres de la CCVDS sont également invitées à s'inscrire dans la démarche car le dispositif est issu d'une réflexion politique et stratégique partagée à l'échelle du territoire et que les

thématiques sont élargies (petite enfance, enfance, jeunesse mais aussi parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, personnes âgées,...).

Le conseil municipal est invité à approuver le principe de la démarche et la convention afférente et à autoriser le Maire à la signer.

En contrepartie du maintien des financements actuels, la signature de la convention engage les signataires à prendre part à la démarche de diagnostic partagé et à l'élaboration du plan d'action, en corrélation avec les besoins repérés sur le territoire. Pour ce faire, 2 instances devront être constituées d'ici la fin février 2024 : un comité de pilotage (il définit le périmètre du partenariat et des principaux leviers de développement ; il valide les objectifs stratégiques et les thématiques d'intervention, le plan d'actions, les indicateurs ainsi que les modalités d'évaluation) et un comité de suivi (il assure l'animation et le suivi de la CTG et rend compte au comité de pilotage stratégique. Il définit les axes opérationnels d'intervention, les priorités, les modalités de mise en œuvre, les indicateurs de suivi et d'évaluation. Il arrête les plans d'action et corrige les écarts. D'un point de vue plus technique, le comité de suivi est chargé de l'élaboration et du suivi des projets, analyse la réglementation, les conditions financières, les impacts ainsi que la pertinence des propositions dans l'optique d'éclairer le comité de pilotage stratégique.

Adopté à l'unanimité.



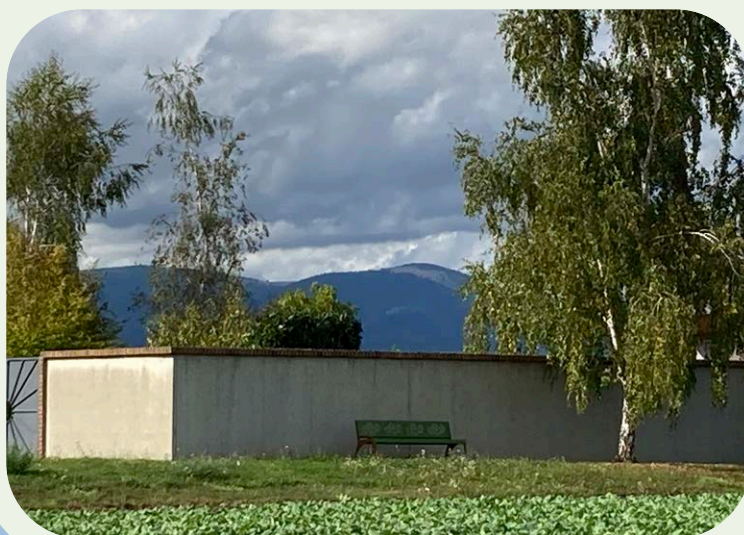
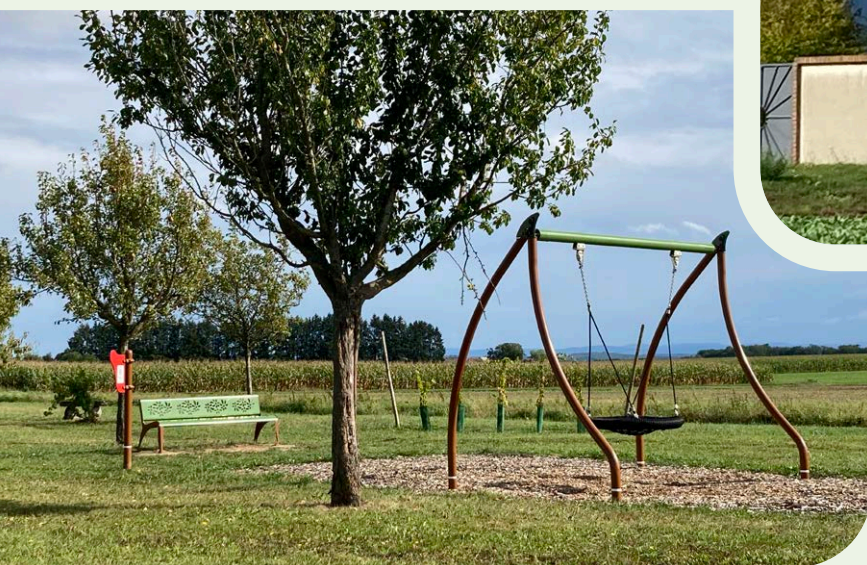
Les rapports annuels des différents syndicats intercommunaux auxquels nous adhérons sont tous disponibles en Mairie (Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, Syndicat Mixte Thann Cernay...).



# Aires de jeux

La municipalité a rénové et créé de nouvelles aires de jeux pour un montant de 38 713,38 € TTC.

Elles sont subventionnées à hauteur de 12 107,05 € de la Région et 13 652,63 € de l'Union Européenne via son programme « Fonds européen agricole pour le développement rural » (FEADER), soit 25 759,68 € de subventions.



# Succès remarquable du suivi énergétique de la consommation électrique de l'éclairage public de la commune

En France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente :

- 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales ;
- 16 % de leurs consommations toutes énergies confondues ;
- 37 % de leur facture d'électricité.

(source DEME)

Par conséquent, la consommation moyenne d'électricité pour de l'éclairage public pour une commune en France représente environ 30% de la consommation totale d'électricité suivant la taille de la commune et sa densité.

Notre commune de Burnhaupt-le-Bas a récemment pris une décision audacieuse en éteignant l'éclairage public à partir de 23h. Cette initiative a

été suivie de près, et les résultats sont plus qu'encourageants. Une analyse comparative de la consommation électrique entre juillet 2022 et juillet 2023 révèle une baisse significative.

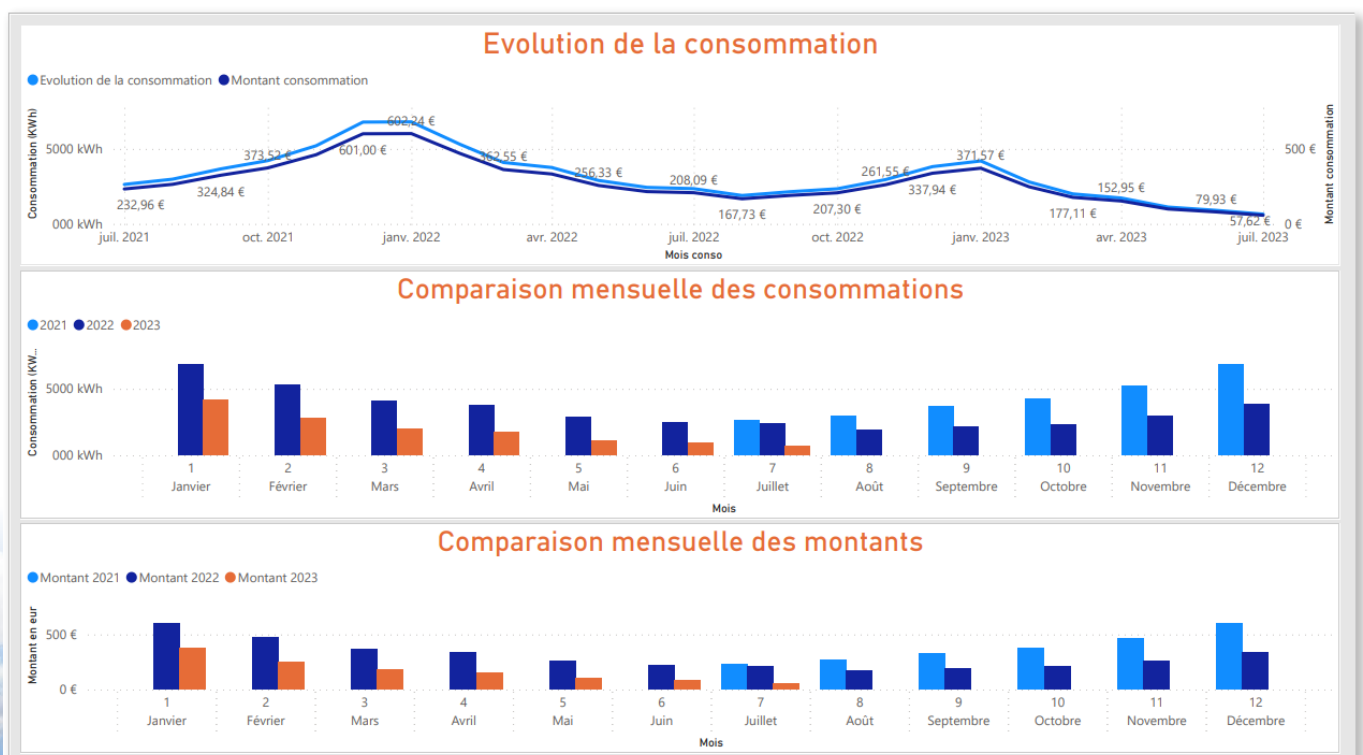
En examinant les données de l'année précédente, nous constatons une réduction impressionnante de la consommation électrique liée à l'éclairage public. Entre juillet 2021 et décembre 2021, la commune avait utilisé 25 507 kWh. En revanche, sur la même période l'année suivante, de juillet 2022 à décembre 2022, la consommation a chuté à 15 509 kWh. Cela représente une économie notable de 9 998 kWh non consommés, entraînant une économie de 884,94€ sur la facture d'électricité de la commune.

Ces chiffres attestent de l'efficacité de cette initiative de développement

durable. Le suivi énergétique mensuel démontre clairement les avantages concrets de cette action. Non seulement elle permet de réduire l'empreinte carbone de la commune, mais elle génère également des économies.

Il est important de souligner que cette mesure n'a pas seulement un impact financier.

En réduisant la consommation électrique, notre commune participe activement à la préservation de l'environnement, contribuant ainsi à un avenir plus durable et respectueux de notre planète.





# Schnoga Fritig Markt



Ne ratez pas le rendez-vous du 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredi du mois !

Venez retrouver nos **fidèles** producteurs **et commerçants** et faire le plein de bon produits locaux mais pas seulement.

Venez aussi découvrir **de nouveaux produits** et **des artisans locaux**.

Venez passer un moment dans **une ambiance conviviale**.

Venez profiter des **animations musicales**.

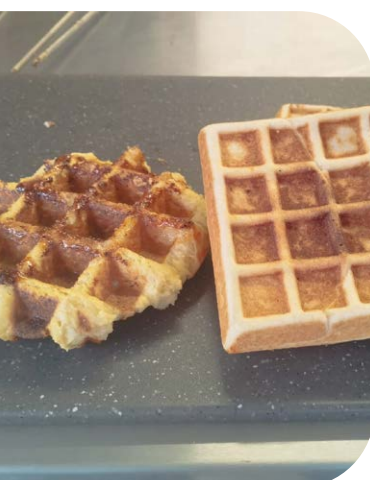
Venez rencontrer les **associations locales**.



Date marché	Animation	Stand complémentaire
<b>12 avril</b>	JOEL ACCORDÉON	LA FABRIQUE D'ANAMEL - Lauw <i>Bougies artisanales Alsaciennes</i>
<b>26 avril</b>	BARG ALM KRAINER	WOLOSZYN DANIEL - Kirchberg <i>Vannier</i>
<b>10 mai</b>	ANDRE	
<b>24 mai</b>	LILY DU LION	L'ATELIER VEGETAL - Belfort et Burnhaupt <i>Créations florales</i>
<b>14 juin</b>	ANDRE	DELLA LUNA - Ensisheim <i>Création de bijoux en pierres naturelles</i>
<b>28 juin</b>	OSMOZ	AUDREY FISHER - Balschwiller <i>Ecrivaine GAB</i>
<b>12 juillet</b>	BARG ALM KRAINER	MARYSE CHOFFEL - Sentheim <i>Ouvrages de reliure en papier recyclé</i>
<b>26 juillet</b>		
<b>9 août</b>		
<b>23 août</b>	VIRGINIA et CEDRIC	
<b>13 septembre</b>	JOEL ACCORDÉON	MAJORETTES
<b>27 septembre</b>	BARG ALM KRAINER	
<b>11 octobre</b>	LILY DU LION	
<b>25 octobre</b>		JARDIN DES COLIBRIS - Burnhaupt le Bas
<b>8 novembre</b>		
<b>22 novembre</b>		
<b>13 décembre</b>		GAB



## Les producteurs présents au marché



SOCIETE	ADRESSE	TELEPHONE	COMMERCE
<b>LES ESCARGOTS DE MARGAUX</b>	15 rue de Hirtzbach 68580 LARGITZEN	<b>06 71 08 20 88</b>	Héliciculture
<b>BRASSERIE ARTISANALE DU RHIN</b>	2 rue de la Source Zone l'Arche 68790 MORSCHWILLER LE BAS	<b>06 89 77 23 83</b> <b>06 89 72 97 40</b>	Bières
<b>EARL BOCH CHARLES</b>	6 rue Principale 67140 HEILIGENSTEIN	<b>03 88 08 41 26</b>	Vin
<b>CUISINIER TRAITEUR KUTTLER</b>	47 rue Creuse 68470 RANSPACH	<b>03 89 82 18 84</b> <b>06 27 57 60 01</b>	Traiteur, poissons et crustacés
<b>SCEA WEYBRECHT</b>	48 rue Principale 68950 REININGUE	<b>06 18 47 86 68</b>	Produits laitiers à base de chèvre
<b>APICULTEUR</b>	23 rue Principale 68210 ETEIMBES	<b>03 89 26 94 17</b>	Apiculture
<b>FERME HOLSCHLAG</b>	21 route du Schlumpf 68290 DOLLEREN	<b>03 89 82 01 70</b>	Produits laitiers
<b>POULET BAYKAL</b>	26 lot Beau Séjour 68118 HIRTZBACH	<b>06 81 93 45 58</b>	Poulets grillés
<b>FERME MUNSCH</b>	Ferme du Bas-Gresson 68290 OBERBRUCK	<b>03 89 82 02 93</b> <b>06 86 53 11 74</b>	Produits laitiers et charcuteries
<b>SCEA DE LA COLLINE</b>	8 rue de la Forêt 68210 HAGENBACH	<b>06 81 52 26 13</b>	Surgelés bœuf : steaks hâchés, saucisses merguez, viande hâchée
<b>AU PTIT PRIMEUR</b>	55b faubourg de Belfort 687000 CERNAY	<b>06 59 34 65 40</b>	Primeur fruits et légumes
<b>LE FROMENT GOURMAND</b>	43 rue Principale 68390 BALDERSHEIM	<b>06 75 68 78 05</b>	Boulangerie
<b>INFUZ'T</b>	9 rue de Seppois le Bas 68580 UEBERSTRASS	<b>07 66 30 44 10</b>	Thés bio / infuzt bio
<b>FABRICATION OBJETS EN BOIS</b>	10 rue de Lachapelle 68210 ETEIMBES	<b>07 71 08 31 55</b>	Objets en bois
<b>LES TRESORS DE LOCHMATTEN</b>	Chemin rural de Traubach le Bas 68210 BUETHWILLER	<b>06 62 59 10 58</b>	Aïl noir
<b>FERME KRUST</b>	2 rue de Lasbordres 68780 SOPPE LE BAS	<b>06 50 50 52 06</b>	Boucher
<b>FOIE GRAS</b>	31 rue du Kreyenbach 68500 GUEBWILLER	<b>06 08 50 13 19</b>	Foie
<b>GAUFRES SOFFRUIT</b>	50 Hameau de Neuhouse 68760 GOLDBACH ALTENBACH	<b>06 68 42 99 77</b>	Gaufres
<b>DELICES D'EVE CONFITURES</b>	11 Grand Rue 68480 WERENTZHOUSE	<b>06 88 94 34 96</b>	Confitures
<b>SAFRAN</b>	21 rue de la Crove 68890 MEYENHEIM	<b>06 47 02 04 32</b>	Safran



# La vie au village

**1<sup>er</sup> janvier 2023**

## Marche de l'an neuf

La marche de l'an neuf a réuni 70 promeneurs dans une ambiance conviviale par une douceur printanière incroyable...voici un bon démarrage pour cette nouvelle page à écrire.



**21 janvier 2023**

## Vœux du maire

Réunies dans la maison des associations, à l'invitation du maire Alain Grieneisen, les forces vives du village ont assisté à la traditionnelle cérémonie des vœux. De nombreux élus voisins et représentants des diverses institutions avec lesquelles la commune de Burnhaupt-le-Bas travaille s'étaient joints à eux.

Les mis à l'honneur André Gensbittel et Daniel Richert avec leurs épouses ; entourés par Christophe Beltzung, président de la communauté de communes, le maire Alain Grieneisen, ses adjoints et des membres de la commission municipale des jeunes.

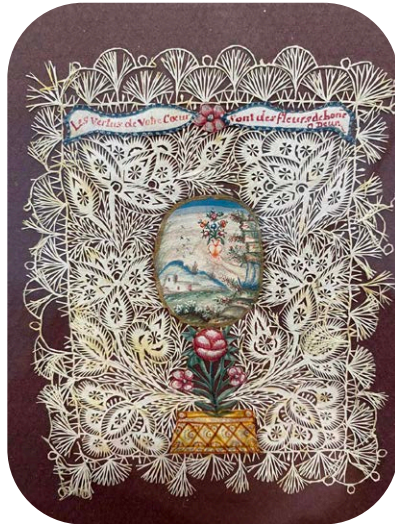




25 & 26 mars 2023

# Exposition collectionneurs

Organisée tous les deux ans par la municipalité de Burnhaupt-le-Bas, l'exposition des collectionneurs présente sur le week-end, à la Maison des associations, toute une série d'objets intéressants. À côté des classiques cartes postales, timbres, minéraux, pièces et billets, et autre lithographies, sont exposés des fontaines miniatures animées, réalisations en Lego, chromos et découpis de Pâques, mini-machines à vapeur, canivets (images découpées en dentelle), etc. Et dans la cour sont exposés des voitures anciennes et des vieux tracteurs.





**8 avril 2023**

## La chasse aux œufs

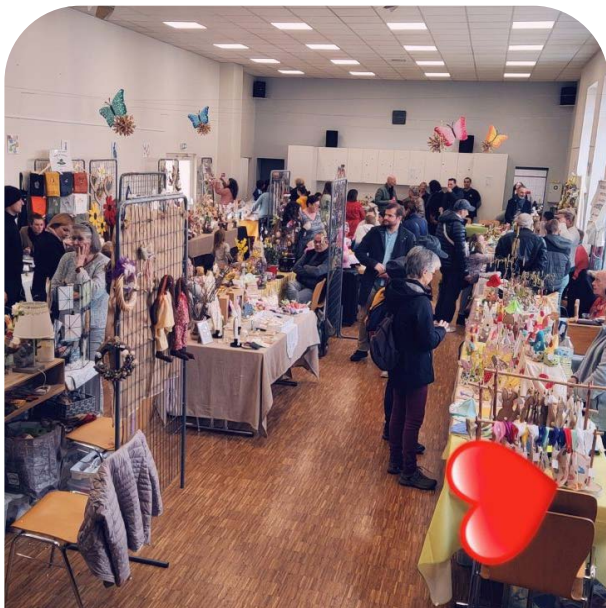
La chasse aux œufs a réuni une centaine d'enfants l'après-midi du 8 avril ! Bravo aux enfants et parents. Et merci à la commission cadre de vie pour l'organisation.



22 avril 2023

## Burnhaupt'propre

Une vingtaine de bénévoles ont participé à l'opération Burnhaupt propre. Ce grand nettoyage de printemps est essentiel pour retirer les nombreux déchets jonchant les abords du village, souvent jetés par des automobilistes peu scrupuleux de notre environnement. La Municipalité remercie tous les bénévoles et participants !



19 mars 2023

## Marché de Pâques

A nouveau, cette année, nos Majorettes de Burnhaupt et Environs ont innové en vous proposant leur 1<sup>er</sup> marché de Pâques qui s'est tenu le week-end des 18 & 19 Mars 2023.

De multiples artistes locaux ont égayé de leurs toutes nouvelles créations les allées de la Maison des Associations. De vives prestations chorégraphiques de ces demoiselles ont apporté une touche de fraîcheur...

Chasse aux œufs, parcours de la course à l'œuf, ateliers créatifs et structures gonflables ont ravi, joué petits et grands enfants.

8 mai 2023

## Cérémonie du 8 mai

Les deux communes de Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut ont commémoré ensemble la fin de la Deuxième Guerre mondiale, après la messe célébrée à l'église Saints-Pierre-et-Paul de Burnhaupt-le-Bas le lundi 8 mai 2023 à 10h00.

Les anciens combattants, les sapeurs-pompiers, les enfants de l'école, la musique Sainte Cécile de Guewenheim, la chorale, les élus et les habitants se sont rassemblés devant le monument aux morts.





**29 mai 2023**

## Rachamarkt

### Un Rachamarkt sous le soleil et les rires des enfants!

A Burnhaupt-le-Bas, la fête foraine a, comme tous les ans, vu défiler de nombreux enfants enchantés de faire des tours de manèges, accompagnés de leurs familles et amis. Les plus grands se sont amusés sur les auto-tamponneuses, le « Schuss » ou encore le train fantôme, alors que les plus petits ont pu se régaler autour des stands de confiseries et petits manèges. Quant aux parents, ils ont pu se désaltérer et se restaurer à la buvette tenue par l'amicale des sapeurs-pompiers.

Lundi de Pentecôte, très tôt le matin, les marchands ont installé leurs stands. Comme toujours, le lundi de Pentecôte, on trouve de tout à Burnhaupt-le-Bas : Confection, chaussures, chapeaux, vaisselle, nappes, gadgets, vannerie, poules, poussins, voitures... et pour ne pas déroger à la tradition, l'association ECRIN a su se mobiliser pour trouver un fabricant de râteaux en bois alsacien, qu'elle s'est chargée de vendre au beau milieu du village.

Les associations locales étaient à pied d'œuvre pour faire accueillir les nombreux visiteurs dans les buvettes avec petite restauration, le tout dans une excellente ambiance.

Dans la matinée, Alain GRIENEISEN, Maire de la commune, a fait une allocution franco-alsacienne du haut de la fenêtre de la mairie pour lancer le défilé. Le cortège composé des enfants du conseil des jeunes, des officiels, du président de l'Amicale des sapeurs pompiers s'est déplacé de la Mairie jusqu'au chapiteau installé sur la place de la kilbe. Le tout en musique avec la fanfare de Ballersdorf et les majorettes de Burnhaupt et environs.

Cette belle édition en appellera d'autres, avec de nouvelles surprises pour petits et grands !

**17 au 23 juin 2023**

## Semaine sans écran

La semaine sans écran de retour en 2023... Une semaine pour vous déconnecter et découvrir l'univers de nos associations !

Un programme très stimulant conçu avec les associations locales, les enseignants de l'école élémentaire Lune et Fontaine, des animateurs bénévoles et grâce au soutien de la municipalité. Toutes les activités étaient gratuites.

Chacun a pu y prendre part.

La semaine a débuté le samedi 17 juin autour d'un apéro participatif lors de la visite du « Jardin Partagé ». Plusieurs animations étaient proposées tout au long de la semaine, visite de la chapelle, atelier astronomie, découverte de la bibliothèque et du centre de secours, des ateliers jeux de société et réflexologie et des animations sportives. La semaine s'est clôturée avec des animations au marché des producteurs.







**1<sup>er</sup> juillet 2023**

## Journée citoyenne

L'édition 2023 de la Journée citoyenne a eu lieu samedi 1<sup>er</sup> juillet: nous étions une centaine de personnes sous une météo clémente à participer aux différents ateliers (nettoyage du sentier des Bunkers, chantier en forêt, fabrication de décoration, peinture de ferronnerie, préparation du repas).

Merci à la Brasserie du Rhin de nous avoir offert la bière et à M. Lazare Khalfoun pour le crémant. La matinée s'est terminée autour d'un repas convivial.





**Été 2023**

## Atelier d'été

Organisé par la municipalité, animée par de nombreux bénévoles et les associations locales, cette édition a remporté un énorme succès. 263 inscriptions pour 48 activités réparties sur juillet et août.

Les enfants, majoritairement âgés de 6 à 12 ans, ont profité de ces moments ludiques, éducatifs et sportifs. Pour chaque activité, un petit groupe – souvent une douzaine d'enfants – s'est activé dans la bonne humeur. Quel plaisir de voir les enfants s'amuser, bouger, danser, courir, découvrir, poser des questions, bricoler... De très beaux moments dans tous les ateliers : handball, football, astronomie, balade à vélo, atelier couture, activité, pêche, découverte des sapeurs-pompiers, activité cuisine, vannerie, poterie, jeux de société, découverte de l'histoire de Burnhaupt ...



**29 juillet 2023**

## Flamma'fest

Que vous soyez Nature, Gratiné, Forestière ou gratinée Forestière, l'amicale des sapeur Pompiers de Burnhaupt-le-Bas a su faire saliver vos papilles lors de ce week-end tarte flambée.



**17 septembre 2023**

## Portes ouvertes au Centre de Secours

C'est par un temps magnifique que les sapeurs-pompiers de Burnhaupt-le-Bas ont ouvert au public les portes de leur caserne, le dimanche 17 septembre 2023. De nombreuses animations, démonstrations et manoeuvres étaient proposées aux visiteurs venus en nombre découvrir ou redécouvrir la riche activité des sapeurs-pompiers.





**29 octobre 2023**

## Concert d'automne

Un concert a été donné par la musique municipale de BALLERSDORF placée sous la direction de Pierre Holbein et vous a emporté musicalement dans toute l'Europe et aux Etats-Unis entre « Dans les rues d'Antibes » de Sidney Bechet, « Summertime » de George Gershwin, « The sound of silence » de Paul Simon ou encore « Rivers of Babylon » de Frank Farian. Un soliste y apportera une dimension vocale sur l'air de « La mer » de Charles Trenet et pour l'interprétation d'un motet religieux.



quatre portes drapeaux : Union National des Combattants de Burnhaupt, le Souvenir Français, Association Nationale des Combattants des Opérations Extérieures et le 2<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à Pied, des sapeurs-pompiers de Burnhaupt accompagnés de l'Orchestre de la Musique Sainte-Cécile de Guewenheim. En préambule à la lecture du message de Sébastien Lecornu, ministre des Armées, les enfants de l'école Lune et Fontaine ont entonné la chanson de Francis Cabrel « il faudra leur dire », accompagnés par leur enseignante à la guitare. La cérémonie s'est clôturée par un chant animé par les Chorales des deux Burnhaupt rassemblées et la présentation des nouveaux élus de la commission des jeunes, qui participeront à différents temps civiques et participatifs au courant de l'année scolaire.



**30 octobre 2023**

## Stade Burnhauptois camp

Tout en mélangeant sérieux et plaisir nos 48 stagiaires ont passés une semaine riche en apprentissage ! Au vu des intempéries, nous nous sommes rapidement retourné vers une activité Futsal.  
Ci-dessous les photos de la journée du vendredi, avec au programme : sortie au Movinpark de Cernay et du tournoi clôturant le stage.



**11 novembre 2023**

## Cérémonie du 11 novembre

Le samedi 11 novembre 2023, Alain Grieneisen, maire de Burnhaupt-le-Bas accompagné par Véronique Sengler, maire de Burnhaupt-le-Haut, ont présidé conjointement une émouvante cérémonie commémorative de l'Armistice de la Première Guerre mondiale. La cérémonie a débuté par une messe en l'église Saints Pierre et Paul, suivie d'un recueillement devant le monument aux morts entourés de





Photo des distingués



**16 novembre 2023**

## Remise des prix maisons fleuries

Le 16 novembre, le maire et le conseil municipal se sont rassemblés pour célébrer les artisans du fleurissement de la commune. Au cours de la cérémonie, le maire a adressé ses félicitations à tous les participants qui ont contribué à l'embellissement du village.

Félicitations à vous tous !



**2 décembre 2023**

## Cérémonie de la Sainte Barbe

Samedi 2 décembre a eu lieu, au centre de secours de Burnhaupt-le-Bas, la cérémonie de la Sainte-Barbe. Ce moment est l'occasion pour nos sapeurs-pompiers de se retrouver, d'honorer les disparus et de se voir remettre pour certains différentes distinctions, en présence des élus et des autorités.



Décoration du Lieutenant Didier MULLER

**9 décembre 2023**

## Saint-Nicolas au marché

L'association GAB (Grandir A Burnhaupt) était présente au marché des producteurs le vendredi 8 décembre. Le Saint-Nicolas est venu à leur rencontre.



Honorariat du Médecin - Commandant honoraires Christian BOCH



**10 décembre 2023**

## Repas des aînés

Mis entre parenthèses depuis 2019 suite à la crise sanitaire, le repas des aînés a réuni le dimanche 10 décembre les Burnhauptois de plus de 70 ans pour renouer avec l'esprit de convivialité en se retrouvant ensemble dans la maison des Associations.

Plus de 110 convives ont été accueillis par Monsieur le Maire et ont pris place autour des tables dressées par les élus. C'est le traiteur Kuttler, fidèle commerçant présent au marché des producteurs, qui a concocté le menu. Le service a été assuré par les élus.

Les habitués ont savouré ce moment de convivialité retrouvé et les «nouveaux» séniors ont apprécié ce temps de rencontre autour d'un repas et d'un après-midi animé par le DJ local André Gensbittel.

Un temps de pause particulièrement chaleureux pour les aînés, pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif.



### Les doyens de la fête

De gauche à droite : M. Jean-Pierre Hoffmann (91 ans), M. Pierre Schick (91 ans), M. Alain Grieneisen, Maire de Burnhaupt-le-Bas, Mme Bernadette Hoffmann (89 ans) et Mme Paulette Klar (90 ans).



**16 & 17 décembre 2023**

## Marché de Noël

La 6ème Edition du Marché de Noël a été organisée par l'association des Majorettes de Burnhaupt & Environs lors du week-end des 16 & 17 décembre. Moment tant attendu par le public, venu en nombre pour préparer l'arrivée du Père Noël. Dénicher une création originale à placer sous le sapin, déguster un bon vin chaud agrémenté de marrons et partager un instant de convivialité gourmand ont été au programme de cet évènement...

Force de dynamisme, un partenariat avec la musique de Ste Cécile de Guewenheim à l'occasion d'un apéro-concert le dimanche a vu le jour au plus grand plaisir acoustique des villageois qui sont venus nous rendre visite...



Des chorégraphies festives aux couleurs hivernales ont été présentées par notre dynamique troupe de Majorettes. Ateliers bambin, contes et Escape Game «A la rescousse du Lutin Maurice» ont su émerveiller les enfants sages, qui ont dévoilé leurs derniers vœux à l'oreille de l'homme en Rouge lors de ses passages au cœur des allées colorées.

Nous vous attendrons nombreux pour la prochaine édition le week-end du 22 & 23 novembre 2024...

**18 décembre 2023**

## Deux chorales pour le 15<sup>e</sup> concert de Noël d'ECRIN

Dimanche 18 décembre à 14h, l'association ECRIN qui œuvre pour la rénovation de l'orgue Schwenkedel de l'église Saints Pierre et Paul a accueilli les chorales paroissiales réunies de Gildwiller et Burnhaupt-le-Bas pour le 15<sup>e</sup> concert de Noël.

Les deux chœurs ont interprété chacun, puis réunis dans un ensemble d'une trentaine de choristes, des chants de Noël anciens et modernes issus d'un répertoire varié. Ils ont partagé au public leur passion du chant en interprétant des airs traditionnels et populaires que

chacun pourra reprendre à la fin du concert. L'acoustique de la belle église rénovée a fait merveille pour amplifier toutes les finesses du chant choral.





# La vie à l'école



## *Savoir rouler à vélo, pour la classe de CM2*

**Durant les mois de novembre et décembre 2023, notre classe de CM2 a participé à un cycle de vélo.**

Nous avons fait 4 séances avec le Club Cycliste de Thann sur la place du marché.

Des animateurs nous ont préparé, lors des deux premières séances, des slaloms et différents obstacles. A la troisième séance, ils nous ont appris le code de la route et ont matérialisé une ville miniature sur la place avec: un croisement, des passages piétons, des ronds-points, des stops etc...

Puis, à la quatrième séance, nous sommes partis de l'école pour aller au collège de Burnhaupt-le-haut. Ensuite, nous avons fait un parcours dans le village puis nous sommes rentrés à l'école. Les animateurs nous ont alors remis un diplôme et une médaille.

C'était super ! Toutes ces séances nous ont appris le code de la route. Cela nous a également permis d'être plus sûrs de nous à vélo et de nous préparer à aller seul au collège l'année prochaine !

*Inès, Nathan, Léna, Emilia et Anna*



## Das deutsche Frühstück

**Am 12. Oktober haben wir ein deutsches Frühstück gemacht. Die ganze Schule hat mitgemacht und jeder hat etwas mitgebracht. Wir haben in der „Maison des associations“ gegessen.**

Es gab:

Obst: Äpfel, Trauben, Bananen und Feigen.

Wurst: Schinken, Salami und Speck.

Käse: Frischkäse, Camembert und Comté.

Soft: Apfelsaft, Soft, Traubensaft, Multisaft, Wasser

und Kakao. Marmelade: Erdbeermarmelade,

Kirschen-marmelade, Nutella und Honig.

Es hat alles sehr gut geschmeckt!

Camille: „Es war sehr gut!“

Daphnée und Kélia: „Es war lecker!“

Joshua: „es war so schön, alle zusammen zu frühstücken.“

Jules: „es war toll, ich habe alles gegessen.“

Léna: „Das deutsche Frühstück war sehr gut, ich habe viel gegessen.“

Léandra: „Ich habe es geliebt!“

Eloi: „Es war lecker!“

Charlotte: „Wir haben ein leckerer Frühstück mit der ganzen Schule gemacht. Es war toll!“

Text erstellt von den bilinguen CM2.



## Les sorties en raquettes des classes de l'école

**Les élèves de CE2, CM1 et CM2 sont partis au Ballon d'Alsace pour faire deux sorties en raquettes à neige, au courant des mois de janvier et février 2023.**

Nous avons été accompagnés par deux accompagnateurs de montagne: Hugo et Nicolas, de la Maison de la Terre et de la Géologie à Sentheim, ainsi que de nos enseignantes. Nous avons fait de grandes balades en raquettes et construit des igloos par groupe de quatre. Nous avons étudié les traces d'animaux ainsi que leur alimentation et nous sommes descendus le long de six grandes pentes assez raides.

Pour le déjeuner, nous avons été accueillis chaleureusement par l'auberge Fluhr où une soupe ainsi qu'une tisane nous ont été servies. Pour le reste du repas, nous avons emmené des sandwiches.

Nous nous sommes bien amusés durant ces deux journées au Ballon d'Alsace. Les moniteurs étaient sympathiques et à l'écoute. Nous sommes très fiers de nos beaux igloos. Ces deux journées nous laissent de superbes souvenirs!

Emeric et Lucas, CM2





## Les sorties à la maison de la nature, en juin 2023... pour les petits

**Fin mai, début juin, les petits sont partis durant 3 journées à la Maison de la Nature à Altenach à la découverte de la forêt et de ses richesses!**

Les enfants se sont tout d'abord réunis autour de Flavie, l'animatrice nature. Elle a présenté son ami Pépin le lutin.



Il s'est endormi sur la branche d'un arbre et a perdu sa médaille qu'il venait de gagner. Flavie a proposé aux enfants d'aller aider Pépin à retrouver sa médaille dans la forêt...

Ils ont d'abord cherché du côté des blaireaux...

Plusieurs ateliers autour du blaireau ont été proposés: ce qu'il mange, où il vit, comment le reconnaître, ...



Flavie a proposé d'aller explorer les arbres et de retrouver l'arbre dans lequel Pépin s'était couché.



Une entrée de la galerie des blaireaux. Il y en avait des dizaines!

Les enfants ont appris à reconnaître et à retrouver les feuilles des arbres: charme, chêne, noisetier, érable et hêtre.





Et ils ont retrouvé la médaille de Pépin dans un grand chêne!

L'heure tant attendue du repas! Les enfants ont tous très bien mangé!

Un bon repos a suivi le déjeuner...



En attendant le bus du retour...





# Maisons fleuries 2023

Le concours des «Maisons Fleuries», organisé chaque année par la commune, a pour objectif de récompenser les actions menées par les Burnhauptois en faveur du fleurissement de leurs maisons, balcons, fenêtres, murs, jardins, cours et terrasses. C'est Laurent Finck, adjoint au maire, qui a parcouru le village muni de son appareil photo afin de pouvoir proposer à la commission cadre de vie d'élire les gagnants de chaque catégorie. La soirée jury s'est tenue en mairie le 21 septembre dernier.

La municipalité adresse ses félicitations aux gagnants pour leur passion qui embellit la commune et au service technique municipal pour le fleurissement des espaces verts et des nouveaux massifs, particulièrement réussi cette année.



*Fenêtres et balcons*



2

Catégorie : **Fenêtres et balcons**  
**Deuxième prix**



1



3

Catégorie : **Fenêtres et balcons**  
**Troisième prix**



4

Catégorie : **Fenêtres et balcons**  
**Quatrième prix**



5

Catégorie : **Fenêtres et balcons**  
**Cinquième prix**



**Les 5 premiers par catégorie avec les félicitations de la Municipalité :**

**Catégorie « Fenêtres et balcons »**

- 1 Marie et André GENSBITTEL
- 2 Mireille et Daniel KNIBHLER
- 3 Chantal et René TSCHAEN
- 4 Michèle et Roger RINGENBACH
- 5 Danièle et Maurice DIETRICH

**Catégorie « Maisons fleuries »**

- 1 Mireille et René BOLLE-REDDAT
- 2 Paulette et Dominique BRAY
- 3 Elisabeth SPENLINHAUER
- 4 Lise et Kumarane MOUTTOU
- 5 Astride et Jean-Claude CORTINOVIS





# Jardin des colibris

## *Le Jardin partagé devient l'association « Le jardin des colibris »*

À l'automne 2022, nous avons planté des arbustes fruitiers (mûres, groseilles, cassis, maquereaux...) etc.

Au printemps 2023, les jardiniers ont monté un collectif avec une assemblée générale qui s'est déroulée au jardin.

Une adhésion a été instaurée au tarif de 20€ pour une personne et 30€ pour un couple pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août. On peut adhérer tout au long de l'année. Les enfants sont les bienvenus.

Cette adhésion permet de venir jardiner tous les samedis matin selon ses disponibilités et de repartir avec un panier selon les récoltes. Nous n'utilisons aucun pesticide chimique; seul le soleil, la main verte et la bonne humeur sont acceptés.

Bon d'adhésion à déposer à la mairie

L'esprit convivial est omniprésent; les travaux se terminent par un apéritif partagé.

Depuis le début de l'été, nous avons un banc et des tables fabriquées par un bénévole et mis en place par la commune.

Un atelier 2023 a été organisé pour que les enfants découvrent les activités du potager; cela sera reconduit en 2024.

La saison 2023 a été une belle réussite; les conditions climatiques étaient au rendez-vous.

Un grand merci pour les dons notamment du pépiniériste « Les jardins de Burnhaupt »; mais aussi à tous les autres.

Un grand merci à Cédric pour la tonte qui est faite régulièrement; l'herbe nous sert ensuite d'engrais, qui retarde l'assèchement du sol.

Cette année, nous avons eu: tomates, concombres, courgettes, aubergines, poivrons, piments, rhubarbe, fraises, haricots verts, courges, choux, fenouil, épinard, radis, et des fleurs.

À l'automne 2023, les éco-jardiniers du syndicat SM4, sont venus nous rendre visite. Nous avons échangé sur nos pratiques et écouté leurs conseils. Deux jardiniers sont en formation avec les éco-jardiniers du SM4. Des ateliers éco-participatifs seront organisés en partenariat en 2024.

Nous avons participé au marché local le vendredi 27 octobre. Grâce à nos récoltes, nous avons pu élaborer une soupe avec des légumes de jardin (la recette restera secrète). Un grand merci aux cuisinières et cuisiniers du cabanon de Burnhaupt Le Bas.

Nous avons tout vendu et renouvellerons cette action en 2024.

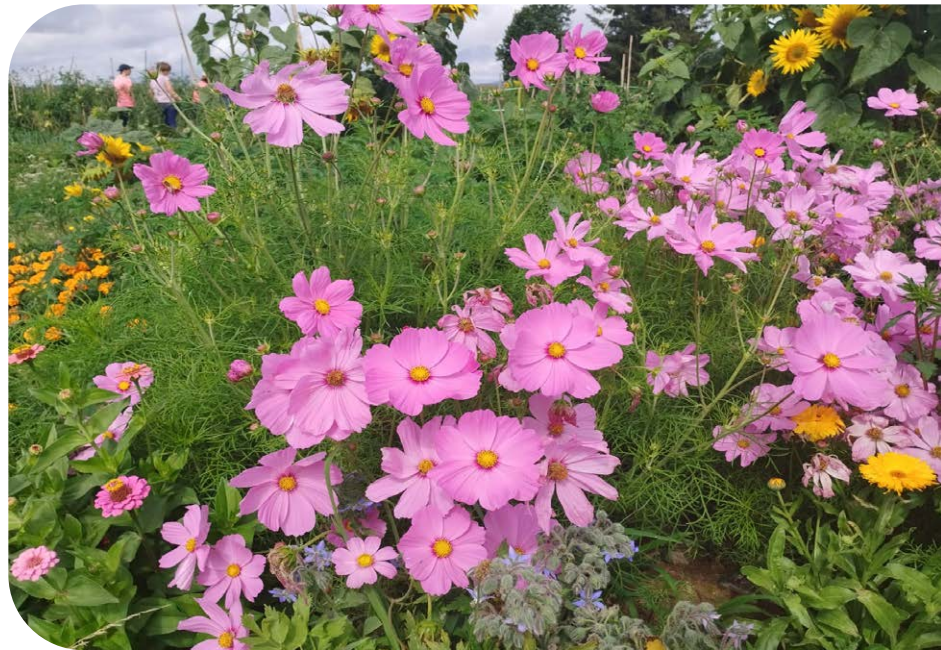
Un grand merci à la commune pour nous avoir mis à disposition les bancs, tables et tonnelles mais aussi aux Burnhauptois venus nous soutenir sous la pluie.

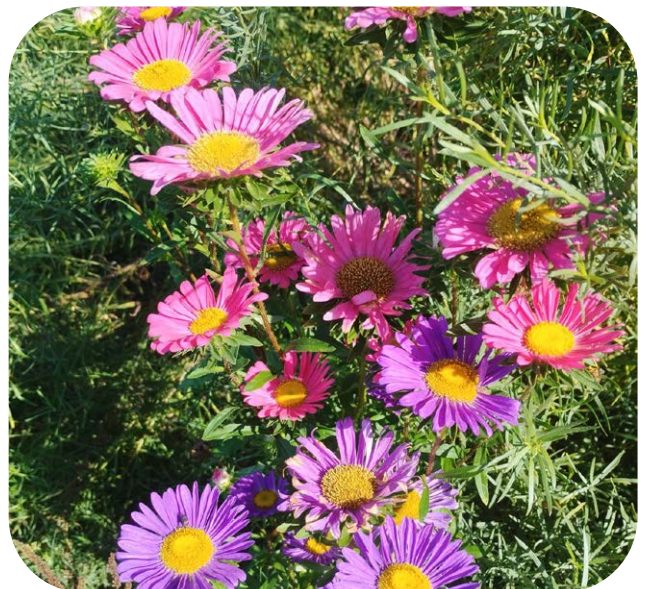
Le jardin reste ouvert pour échanger, discuter et cultiver ensemble.



## Les 9 membres du bureau

Secrétaire :	<b>Dominique WELKER</b>
Secrétaire-adjointe :	<b>Françoise SIMONIN</b>
Trésorier :	<b>Richard RICCARDI</b>
Trésorier-adjoint :	<b>Jean-Claude AMAND</b>
Présidente :	<b>Marie COUTROT</b>
Président-adjoint :	<b>Emeric BARBUT</b>
Assesseurs :	<b>Marjorie ROMON Maria TOPALOVIC Gérard SCHNEIDER</b>









# Mise à l'honneur

## L'univers passionnant d'un radioamateur, rencontre avec M. SCHMIDT Raymond

Les radioamateurs, ces passionnés de communication, sont souvent méconnus du grand public, mais ils jouent un rôle crucial dans le monde de la communication d'urgence, de l'exploration. Leur univers, alliant technologie, inventivité et esprit communautaire, mérite d'être exploré.

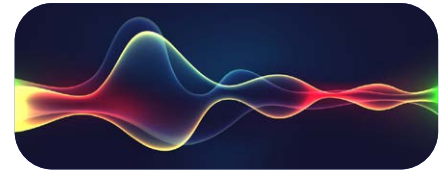
M. SCHMIDT Raymond, domicilié à Burnhaupt-le-Bas, dénommé F5LMK, fait partie depuis de nombreuses décennies de la famille des radioamateurs. Depuis son jeune âge, féru de géographie, le monde de la télécommunication l'a passionné et il a pu développer sa curiosité à l'armée. Depuis, il ne s'est jamais arrêté d'établir des contacts à travers le monde. Il a plus de 120000 contacts radio à son actif. Il participe à de nombreux concours de radioamateur et obtient plus de 250 diplômes, 2 médailles d'or (une pour avoir contacté le maximum d'îles au monde, et la seconde pour avoir contacté le plus grand nombre de pays sur les 5 continents), et de

nombreux trophées. L'année de ses 80 ans, il reçoit la plus belle récompense, il est le premier français à obtenir le trophée DCF (Diplôme des cathédrales de France) en ayant établi 100 contacts confirmés dans des cathédrales.

### Qu'est-ce qu'un radioamateur ?

Les radioamateurs sont des personnes autorisées par leur gouvernement à émettre et à recevoir des signaux radio sur des fréquences spécifiques, à des fins non commerciales. En France, ils communiquent avec d'autres radioamateurs du monde entier en utilisant les ondes courtes.

Les radioamateurs sont souvent des explorateurs de l'espace électromagnétique. Ils utilisent leurs compétences pour contacter des stations situées dans des endroits reculés ou des pays lointains, défiant ainsi les limites de la distance et des conditions atmosphériques.



En cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence, lorsque les infrastructures de communication traditionnelles sont hors service, les radioamateurs deviennent souvent les premiers intervenants. Leur capacité à établir des communications fiables sur de longues distances, même avec des équipements rudimentaires, peut sauver des vies et faciliter les opérations de secours.

### Comment est-ce organisé ?

Ces communications se font sur les bandes de fréquences allouées par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) au service amateur.

L'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) après obtention de l'examen, délivre un certificat d'opérateur radioamateur et attribue un indicatif autorisant à l'exploitation des fréquences allouées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP).

### Comment pratiquer la discipline ?

- Obtenir une licence de radioamateur : avant de pouvoir émettre légalement sur les bandes de radioamateur, vous devez obtenir une licence de radio-amateur. Les exigences et les procédures pour obtenir une licence varient d'un pays à l'autre. En général, cela implique de passer un examen de compétences techniques et réglementaires.
- Acquérir un équipement radio : une fois que vous avez obtenu votre licence, vous aurez besoin d'un équipement radio adapté. Cela comprend un émetteur-récepteur radio-amateur, une antenne appropriée.



- Choisir une fréquence et un mode de communication: les radioamateurs utilisent différentes fréquences et modes de communication en fonction de leurs intérêts et de leurs objectifs. Vous devrez choisir une fréquence et un mode compatibles avec votre licence et votre équipement.
- Écouter: avant de commencer à émettre, prenez le temps d'écouter les transmissions sur la fréquence que vous avez choisie. Cela vous aidera à repérer d'autres opérateurs et à vous familiariser avec les pratiques de communication en radioamateur.
- Annoncez-vous: lorsque vous êtes prêt à émettre, annoncez-vous en utilisant les procédures d'appel standard. Cela implique généralement de transmettre votre indicatif d'appel (qui vous est attribué lorsque vous obtenez votre licence) et de demander un contact avec d'autres opérateurs.
- Établir le contact: lorsque vous avez trouvé un opérateur avec lequel vous souhaitez communiquer, suivez les protocoles de communication appropriés pour établir le contact. Cela peut inclure l'échange d'informations telles que les rap-ports de signal et les conditions météorologiques, ainsi que des conversations sur les intérêts communs en radioamateurisme.

La validation d'un contact radioamateur, également appelée confirmation de contact, est un processus important dans le monde de la radio amateur. Cette validation permet aux opérateurs de confirmer qu'ils ont réussi à établir une communication avec une autre station. Pour confirmer officiellement le contact établi les radioamateur s'envoient des cartes QSL (format carte postale).

## Le langage

Le langage radioamateur comprend une combinaison de Q Codes, d'alphabets phonétiques et de procédures opérationnelles standardisées, conçues pour faciliter la communication efficace et ordonnée entre les opérateurs radioamateurs. Chaque radioamateur utilise un indicatif d'appel unique pour s'identifier lors des communications. L'indicateur d'appel est attribué par les autorités compétentes et est généralement composé d'une série de lettres et de chiffres. Par exemple, « F5LMK ».

En France métropolitaine, l'indicateur commence par le préfixe « F », suivi d'un chiffre et d'un suffixe de deux ou trois lettres. Dans les départements et territoires d'outre-mer, une lettre supplémentaire, entre le « F » et le chiffre, précise la zone géographique d'où émet la station, par exemple: « FG » pour la Guadeloupe; « FR » pour la Réunion; « FO » pour la Polynésie Française; « FH » pour Mayotte; « FJ » pour Saint-Barthélemy; « FK » pour la Nouvelle Calédonie; « FP » pour Saint-Pierre-et-Miquelon; « FS » pour Saint-Martin; « FT » pour les Territoires Antarctiques Français; « FW » pour Wallis et Futuna; « FY » pour la Guyane et « TK » pour la Corse.

Les Q Codes sont une série de codes à trois lettres qui ont été développés à l'origine pour le trafic maritime, mais qui sont également largement utilisés par les radioamateurs. Voici quelques exemples courants:

- QRZ: « Qui m'appelle ? » - Utilisé pour demander quelle station émettrice appelle.
- QSL: « J'accuse réception » - Utilisé pour indiquer que le message a été reçu et compris.
- QTH: « Emplacement » - Utilisé pour demander ou indiquer l'emplacement géographique.
- QRP: « Puissance réduite » - Utilisé pour indiquer que la station émet avec une puissance réduite.
- QRV: « Prêt à transmettre » - Utilisé pour indiquer que la station est prête à émettre.
- QSY: « Changement de fréquence » - Utilisé pour indiquer qu'une station va changer de fréquence.
- QRM: « Brouillage » - Utilisé pour signaler un brouillage ou une interférence sur la fréquence.
- QSB: « Affaiblissement du signal » - Utilisé pour indiquer une diminution progressive de la force du signal.
- QSL?: « Pouvez-vous confirmer la réception ? » - Utilisé pour demander une confirmation de réception.



# Mise à l'honneur

## Carte QSL

Une carte QSL typique comprend des détails sur la station émettrice, tels que le nom de l'opérateur, le numéro d'identification de la station, l'emplacement géographique et les détails techniques de l'équipement utilisé pour le contact. La carte inclut également des informations sur le contact spécifique qui a été établi, telles que la date, l'heure. De nombreux radioamateurs ajoutent des éléments graphiques ou des illustrations sur leur carte pour personnaliser leur carte et la rendre plus attrayante et ajoutent également un message personnel ou des vœux à leurs cartes pour une touche personnelle.

Pour de nombreux radioamateurs, collectionner des cartes QSL est une activité passionnante. Ils échangent régulièrement des cartes avec d'autres opérateurs pour documenter et commémorer leurs contacts radio. Certains radioamateurs mettent même en place des albums ou des présentoirs pour afficher leurs collections de cartes QSL.

Elles ont aussi une importance historique et culturelle dans la communauté radioamateur, témoignant de décennies de communications radio à travers le monde. Elles offrent également un moyen unique de tisser des liens et de développer des amitiés entre les opérateurs radio du monde entier.



## Les concours

Les concours entre radioamateurs sont des événements populaires et stimulants dans la communauté radioamateur. Les objectifs des concours entre radioamateurs varient en fonction du type de concours, mais ils comprennent souvent la collecte de points pour les contacts établis, la recherche de stations spécifiques pour obtenir des multiplicateurs de points, ou encore l'exploration de nouvelles techniques de communication.



Les récompenses pour les concours peuvent inclure des certificats, des médailles, des trophées. Cependant, pour de nombreux participants, le véritable enjeu réside dans le défi personnel de réussir à établir des contacts.

Les concours entre radioamateurs sont des événements excitants qui contribuent à dynamiser la communauté radioamateur, à promouvoir l'excellence en communication et à renforcer les liens entre les opérateurs du monde entier.

Je remercie chaleureusement M. SCHMIDT de m'avoir ouvert les portes de son univers passionnant et d'avoir pris le temps de m'expliquer tous les rouages du radioamateur.

*PS: Ne dites jamais un radioamateur qu'il fait de la « cibi »!!!  
C'est une toute autre discipline!!!*





# Des nouvelles du projet solaire flottant

Information par l'opérateur LAKETRICITY- Elements

**La municipalité de Burnhaupt-le-Bas s'est engagée dans la transition énergétique en 2022 en lançant un projet solaire flottant.**

À la suite du lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'une centrale solaire flottante en 2022 et la sélection du groupement Laketricity-Éléments, l'année 2023 a été consacrée à la réalisation des études d'état initial.

Cette phase est réalisée par des bureaux d'études spécialisés dans l'écologie, le paysage ou les aspects réglementaires mandatés par le porteur de projet. Elles visent à réaliser une étude approfondie d'un site pour en saisir l'ensemble des enjeux et caractéristiques.

Le volet principal est le volet écologique, avec des passages réalisés par des experts naturalistes (botanistes, ornithologue, etc) tout au long de l'année. Cette pression d'inventaire permet de comprendre si le site est utilisé par des espèces au long d'un cycle biologique annuel. Le printemps et l'été sont les périodes les plus investiguées mais l'automne et l'hiver font également l'objet de sorties dédiées.

Sur le projet de Burnhaupt-le-Bas, 16 sorties terrains ont déjà eu lieu pour réaliser l'inventaire de la faune dite «terrestre». Un bureau d'étude spécialisé dans l'étude des milieux aquatiques est également intervenu pour réaliser des prélèvements et évaluer la qualité du milieu.

Une étude complète sur le contexte local est également réalisée ainsi qu'une analyse des aspects paysagers et patrimoniaux. Enfin, nous avons consulté les services de l'État pour avoir une vision globale sur l'ensemble des enjeux présents.

C'est à partir de ces études que nous travaillerons sur la conception de la centrale solaire flottante, qui s'appuiera donc sur des bases solides pour définir un projet adapté à son environnement.

L'année 2023 a également été l'occasion de vous informer de façon plus approfondie sur le projet, avec la distribution du premier bulletin d'information et la mise en place d'un site internet. Vous y trouverez les dernières actualités du projet ainsi que les liens vers les premiers articles presse sur la centrale PV flottante de Burnhaupt-le-Bas !

L'adresse du site du projet: <https://projetsolairedeburnhauptlebas.fr>

Nous avons aussi mis en place un comité de suivi sur le projet. Constitué de représentants des collectivités et des usagers, il permet de présenter de façon plus approfondie le projet et d'obtenir des retours et des propositions d'amélioration au cours du développement.

Nous travaillons avec conviction à faire de la centrale solaire de Burnhaupt-le-Bas un véritable projet de territoire, exemplaire et ancré localement.

Nous avons hâte de vous présenter plus en détail les résultats de cette première année de travail. Un prochain bulletin d'information est en préparation et nous aurons l'occasion de nous rencontrer lors de permanences en mairie au cours du premier semestre 2024. //

D'ici là, nous sommes joignables via le site internet et l'adresse e-mail dédiée au projet:

[projet-solaire-burnhaupt@laketricity.eu](mailto:projet-solaire-burnhaupt@laketricity.eu)





# Coup d'oeil dans le rétro : 20 ans après

Revenir en 2003 à Burnhaupt-le-Bas, c'est se plonger dans une époque où la vie locale était marquée par une forte identité régionale, des traditions bien ancrées, et un début de transition vers les technologies modernes qui façonnent notre quotidien aujourd'hui.

DNA

**BURNHAUPT-LE-BAS**

27/11/03

Le centre socio-culturel horizon 2004

## Une rénovation prometteuse

●●● Le bâtiment du centre socio-culturel de Burnhaupt-le-Bas, construit en 1932 derrière l'école, sera rénové. Il englobera un espace périscolaire au rez-de-chaussée et la maison des associations à l'étage.

Depuis la fermeture fin 1999 du bâtiment socio-culturel situé derrière l'école par la commission de sécurité, deux options s'offraient à la commune: démolir ce bâtiment et reconstruire à neuf impliquant une incidence financière bien plus conséquente; ou réhabiliter l'existant ce qui permettait d'inclure une nouvelle fonctionnalité, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs estival.

Le souci de la municipalité présidée par Marthe Bitsch, maire est de répondre par des structures adaptées, aux besoins d'une population, jeune, importante, en constante progression démographique. Le centre socio-culturel nouveau qui se profile à l'horizon 2004 sera un des outils essentiels de cette évolution. Un outil qui a donné lieu à une réflexion fructueuse et très fouillée.

Les conseils du sénateur Jean-Louis Lorrain ont conforté la deuxième variante retenue par la municipalité. De même que le soutien de la SEMHA (Société d'économie mixte de Haute-Alsace). Le projet 750 000 € a été confié au cabinet d'architecture Thierry Dreyer. La municipalité espère voir l'opération financée à 60 % par des subventions.

### Maison des associations

Le projet récupérera donc le bâtiment existant. La démolition de la scénérie et d'une partie de la salle 3 permettra de porter la surface de la grande salle (dite



Le bâtiment actuel, qui date de 1932, sera largement transformé afin de répondre aux attentes de la vie actuelle. (Photo DNA)

salle 1 jusqu'à ce jour) de 120 m<sup>2</sup> à 180 m<sup>2</sup>. Les petites salles annexes seront conservées en l'état, celle du rez-de-chaussée (actuellement utilisée par le club 3<sup>e</sup> âge) sera rendue accessible depuis la rue de l'Eglise. C'est d'ailleurs uniquement par cette rue de l'Eglise que l'on accèdera alors à la Maison des associations.

On accèdera par le passage entre le bâtiment et l'école maternelle, puis par un hall d'entrée à construire côté jardin: il comportera un ascenseur de desserte de la grande salle et des annexes, des sanitaires pour personnes handicapées. Un chantier qui ne s'annonce pas facile, car cinq niveaux seront à desservir. La cuisine de cette salle 1 et les sanitaires sont conservés. Un escalier de secours sera adossé à l'édifice côté jardin.

### Structure périscolaire

Elle occupera l'actuel préau de l'école primaire au rez-de-chaussée, entièrement restructuré. L'entrée s'ouvrira dans la cour d'école. Les arcades, en place de-

puis 70 ans, seront fermées par des baies vitrées. Les toilettes actuelles seront supprimées. Cet espace comportera un hall d'entrée avec vestiaire et sanitaires utilisables également par les élèves de l'école primaire.

Une salle d'activités, une salle à manger de 35 m<sup>2</sup>, une petite salle de repos et un bureau occuperont également ce rez-de-chaussée d'accueil en dehors des heures d'écoles.

Par percement d'une porte, on accèdera à l'actuel garage à vélos (qui abrita aussi les skis il fut un temps) transforme vestiaire, sanitaires avec douches pour le personnel, un local de préparation des repas livrés par une telerestaurant. Une chaufferie nouvelle au gaz occupera le local déjà précédemment en service.

Les deux petites bâtisses-garage formant actuellement les ailes de cet ensemble seront remplacés côté jardin du presbytère par un préau couvert. Un parking aménagé entre la cure et l'école sera couvert. Les écoliers du primaire accèderont

dès lors à leur cour de récréation uniquement par la rue de l'Eglise, où est prévu un parking de 25 places de stationnement.

### Horizon 2004

Les appels d'offres sont lancés, l'ouverture des plis est fixée début février, le chantier ouvert en mai prochain, mise en fonction des installations à l'automne 2004.

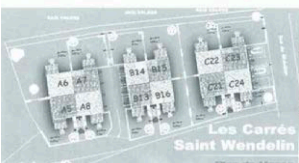
Burnhaupt-le-Bas disposera alors d'un équipement socio-culturel pluri-dimensionnel, disponible pour les habitants et leurs fêtes de famille, pour les associations un peu mises en sommeil pendant quatre ans par manque de locaux, pour les scolaires et la jeunesse dotés d'espaces spécifiques pour leurs loisirs. Un bâtiment fonctionnel décoré de fresques colorées qui égayeront les vastes surfaces de murs.

Restera à résoudre le délicat problème de la grande salle des fêtes près du stade, elle aussi condamnée pour raisons de sécurité. Ce dossier sera examiné par la Communauté des Communes.

Marc ADAM

C'est l'année des grands chantiers, le conseil municipal de 2003 ouvre un important chantier de rénovation de la maison des associations. Pour répondre aux attentes de l'expansion de la commune, le bâtiment qui date de 1932 sera grandement transformé. Laissé de côté depuis quelques années, situé entre l'école primaire et maternelle, le bâtiment sera réhabilité et accueillera quatre salles destinées aux activités des associations ainsi qu'un espace périscolaire. A la demande expresse du Maire Marthe BITSCH, qui a du faire preuve d'insistance auprès de la Communauté de Communes qui ne prévoyait pas ce service; la commune a obtenu le principe d'un périscolaire au rez de chaussée de l'immeuble rénové.

Le paysage urbain se transforme progressivement. La zone d'activité s'agrandit de 8,5 hectares, ce qui permettra d'accueillir 16 entreprises supplémentaires. Les premiers carrés de l'habitat sont sur le point d'être achevés, et le lotissement «Les Terres du Sud», implanté derrière la chapelle Saint-Wendelin, avec 59 lots, est sur le point de voir le jour.



DUPLEX JARDIN

DNA BURNHAUPT-LE-BAS 16/09/03

# ARTISAL délocalise

●●● Implantée depuis 18 ans à Aspach près d'Altkirch, ARTISAL entreprise de fabrication de portes et fenêtres, s'installe dans la zone artisanale de Burnhaupt-le-Bas.

Le PDG Carlos Martin, qui a racheté ces ateliers en 1989, a désiré agrandir, les locaux d'Aspach (1000 m<sup>2</sup>) devenant bien trop exigus. «Vu l'extension de notre entreprise, nous visions à plus d'espace, de clarté, d'aisance dans le travail pour augmenter la production, explique M. Martin. Et donc à offrir à nos personnels de meilleures conditions de travail tout en restant dans un secteur pas trop éloigné de leur domicile.»

### Deux sociétés en un seul site

Dans ces nouveaux locaux l'entreprise pourra ainsi intégrer deux services: «ARTISAL» qui assure la fabrication des produits (fenêtres, portes-fenêtres en PV et alu); et «ISO 2000», chargée de la commercialisation de la production, service qui se situe actuellement à Mul-



Sur fond de structure du nouveau bâtiment, le PDG Carlos Martin en compagnie du M.O. Rudy Froeliger. (Photo DNA)

house rue Nathan-Katz du côté du Nouveau Bassin.

Un «plus» de pouvoir réunir sous un même toit ces deux services et toute l'administration, en ce site burnhauptois d'un accès facile, en bordure des RN83, 466 et proche de l'autoroute. Ce qui nous permet de mieux couvrir notre secteur commercial qui s'étend sur les départements 68, 67, 90, 25, 90 et 70.»

«ARTISAL» et «ISO 2000», tous deux chapeautés par Carlos Martin, emploient 33

salariés: ouvriers-artistes, artisans-poseurs, commerciaux et administratifs. Journalièrement 35 chassis sortent actuellement de ses ateliers encore sis à Aspach.

A Burnhaupt-le-Bas, le nouveau bâtiment de 3500 m<sup>2</sup> est constitué d'une structure métallique garnie de bardages dit «sandwich» et du classique revêtement «double panneau». Une verrière bombée longitudinale sur la toiture tôleée apportera une heureuse clarté aux divers

départements. «Les 2900 m<sup>2</sup> d'ateliers et lieux de stockage, le hall d'exposition de 160 m<sup>2</sup> et les 360 m<sup>2</sup> de bureau», détaille Rudy Froeliger, maître d'oeuvre de la construction conçue par son fils Johan, tous deux techniciens du cabinet mulhousien «REXOR Ingénierie».

Un investissement de 2 M d'euros pour cette entreprise essentiellement familiale, opérationnelle en février 2004 est-il espéré.

### La ZA s'etoffe

Entreprise qui fonde de grands espoirs d'expansion en ce site de Burnhaupt-le-Bas, la 2e tranche de la zone artisanale qui commence à s'etoffer. D'une surface de 8,5 Ha pour 16 lots, elle compte déjà 12 réservations, dont une entreprise de travaux publics, un magasin d'outillage, un atelier de production de ventilateurs industriels, une menuiserie industrielle, un magasin d'électricité, un garage, une jardinerie et un restaurant. La ZA de Burnhaupt-le-Bas prend ainsi une toute nouvelle dimension économique pour la commune.

Marc Adam



17/05/03

BURNHAUPT-LE-BAS DNA

## Conseil municipal

# La ZA avance

●●● Le conseil municipal de Burnhaupt-le-bas a pris les délibérations suivantes :

**Maison des associations.** - Le conseil municipal a pris connaissance des noms des 21 entreprises retenues lors de la réunion de la commission d'ouverture des plis, ainsi que des offres chiffrées pour chaque lot. Le montant total hors taxes des travaux est de 590 971,91 €.

**Zone d'activité.** - Le compte de gestion 2002 présente un résultat d'exercice positif de 148 260,63 €. Le compte administratif 2002 fait ressortir le même résultat positif que le compte de

gestion. Une décision modificative a été adoptée à l'unanimité pour le transfert des terrains appartenant à la commune vers le budget annexe de la ZA. Le montant en dépense de l'opération s'élève à 74 854,14 €.

De plus, l'achèvement de la voirie de la première tranche de la ZA n'ayant jamais été réalisé, considérant l'état de cette voirie, la municipalité se voit dans l'obligation d'effectuer ces travaux. Trois offres de prix ont été soumises à l'approbation du

conseil, le devis le moins disant présenté par la société Pontiggia a été retenu pour un montant de 40 087,50 € HT.

M<sup>me</sup> le maire a présenté à l'assemblée la liste des différentes entreprises qui ont souhaité s'installer dans la nouvelle zone d'activité. Le premier magistrat a été autorisé à l'unanimité à signer les compromis de ventes.

Le conseil a retenu l'évaluation de l'ONF pour la vente d'un lot de bois à 160 €.

Le rapport de la qualité de l'eau est consultable en mairie.

**Proposition d'une convention entre la commune et la Société des autoroutes.** - La convention proposée par la SAPRR concernant l'utilisation de voiries supplémentaires pour l'accès aux aires de service de la Porte d'Alsace a été acceptée à l'unanimité à condition que la société accepte la modification demandée par la commune.

A l'unanimité le conseil municipal autorise le maire à ester en justice dans l'affaire qui oppose la commune à M. Charles Finck et concernant la révision du POS.



# Le chantier de la mémoire

« Depuis de longues années, il existait une volonté de réhabiliter le sentier des bunkers de la première guerre mondiale à Burnhaupt-le-Bas. C'est maintenant un projet en marche, puisqu'une quinzaine de jeunes des environs en ont fait leur chantier de l'été... »

« Au moins, les gens verront ces bunkers et se rappelleront ce qui s'est passé, estime Alexandre, de Burnhaupt-le-Bas. Et nous, aussi, on a pu voir, comprendre que le front passait ici, et ce que les soldats ont pu vivre, même si on ne saura jamais vraiment. » En effet si certains jeunes du coin connaissent quelque peu l'histoire de ce sentier, d'autres comme Bérengère, originaire du Sundgau, ont seulement découvert ce morceau d'histoire ces derniers jours.

Une leçon de vie pour ce groupe de jeunes, qui comme preuve de son intérêt pour le chantier, a accepté de réaliser bénévolement ce travail de recherche en amont du chantier proprement dit, afin de rédiger les panneaux qui jalonnent ce sentier de 16 bunkers et 9,3 km et que la société d'histoire de la vallée se chargera de faire éditer. Puis, pendant un mois, les jeunes seront rémunérés, au Smic, pour travailler sur le terrain, en forêt.

### Recherche en amont

Ce chantier, certains en rêvaient depuis des années. Comme Paul Fassnacht du Club Vosgien de Guewenheim. D'ailleurs, du temps de Louis Ulrich, ancien président du Sivom, le sujet avait déjà été abordé. Aujourd'hui, il va aboutir. « Ce sentier thématique s'intègre parfaitement dans le projet touristique de la vallée de la Doller, déclare Roger Gau-



Les jeunes sur le chantier des bunkers à Burnhaupt-le-Bas. (Photo DNA)

mais certaines ont pu nous raconter les souvenirs que leur avaient légués leurs parents. »

### D'autres chantiers

C'est sur le modèle des chantiers de jeunes à Cernay, que la communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soutzbach, a eu l'idée de financer ce chantier. « Une idée qui sera renouvelée chaque année », promet déjà le président Gaugler, emballé. Et le projet est soutenu par de nombreux autres partenaires. La commune tout d'abord, dont le maire Marthe Birsch, s'est toujours beaucoup impliquée dans ce dossier.

Les jeunes seront également suivis pendant ce mois par les bénévoles du Club Vosgien de Guewenheim, mais aussi par les gendarmes de la brigade de prévention de la délinquance juvénile, dont le rôle est d'aborder sur le chantier des sujets de société pour responsabiliser les jeunes, et

par le 35<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Belfort, qui participera à des rencontres le 24 et 31 juillet (à 16 h sur le site).

Le projet a d'ailleurs été présenté au Trophée Civisme et Défense réalisé en collaboration avec la Commission Armée et Jeunesse et le sera à nouveau l'an prochain, une fois réalisé. Il semblerait qu'il ait alors toutes ses chances...

Les jeunes avancent vite, motivés par des valeurs telles que le devoir de mémoire et l'engagement civique et associatif. Le temps qui leur restera jusqu'à la fin de leur mois de chantier servira à faire avancer d'autres projets, comme la réhabilitation d'un sentier le long de la Doller entre Bourbach-le-Bas et Lauw et la création d'un sentier d'accès à un mur d'escalade qui sera aménagé par la suite sur une falaise à Sewen. Pour certains jeunes de la vallée, l'été aura été riche d'enseignement.

Michèle Marchetti

Un « chantier jeune » à Burnhaupt-le-Bas ? C'était une opportunité pour les jeunes de s'impliquer dans un projet communautaire et historique. Ils étaient une vingtaine de jeunes à rechercher un travail lors de la saison estivale. Le centre socioculturel de Masevaux leur a donc proposé ce chantier de nettoyage des bunkers et d'aménager la ligne de front pour en faire un sentier de mémoire et surtout un lien intergénérationnel.



Sur le plan technologique, 2003 se situe à une époque où internet commençait à arriver dans les foyers français, mais sans la prédominance des smartphones et des réseaux sociaux que nous connaissons aujourd'hui. L'arrivée du câble à Burnhaupt-le-Bas, comme dans de nombreuses autres communes, a été un moment de transition significatif dans le paysage technologique local. L'introduction du câble par la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soutzbach a offert aux habitants un accès amélioré à internet, à la télévision et à d'autres services de communication à haut débit. Cela a généralement conduit à une augmentation de la connectivité, ouvrant de nouvelles possibilités en matière de divertissement, d'éducation et de travail.



## LE LUNDI DE PENTECÔTE EN DANGER !

Existant depuis des siècles, la foire aux Râteaux fut interdite lors de la révolution française de 1789 en raison de son caractère civil et religieux à la fois, et à nouveau autorisée officiellement en 1821 sous Louis XVIII.

Comme le profane (danse, autres réjouissances et foire) se mêlait de plus en plus au sacré au cours de ces fêtes patronales, l'Eglise autorisa bientôt l'institution d'une fête civile à une autre date (historiquement le 20 octobre, jour de la Saint Wendelin). Le conseil municipal de Burnhaupt-le-Bas fixa alors la « Kilde » (fête foraine), ainsi que le transfert de la foire de la Saint Wendelin au lundi de Pentecôte. Le choix de cette date est également du au fait que depuis 1672, le lundi de Pentecôte était aussi la fête des gardiens de troupeaux.

Mais en 2003, une mesure gouvernementale vient faire trembler les Burnhauptois, le lundi de Pentecôte perdrait son caractère de jour férié et remettrait en cause la tenue du marché. Heureusement nous connaissons le dénouement et nous ne pouvons que nous réjouir de voir perdurer nos traditions et continuer à faire vivre notre Rachamarkt le lundi de Pentecôte.

2003 fut donc une année portée sur l'avenir et nos traditions !



# Balade dans le début du Sundgau

**Cette 5<sup>e</sup> randonnée de 13,5 km environ sera facile, un peu longue mais sur un terrain plat, elle est compatible VTT-VAE (c'est un simple conseil).**

Elle démarre au parking rue du Stade à Burnhaupt-le-Bas.

Je vous propose une balade partagée entre forêts et cultures, sans dénivelé. Il n'y a aucune difficulté, si ce n'est la longueur de ce circuit, qui peut être marché dans un sens ou dans l'autre. Nous irons à Ammertzwiller et Bernwiller.

Départ et arrivée :

**P** parking rue du Stade à Burnhaupt le Bas

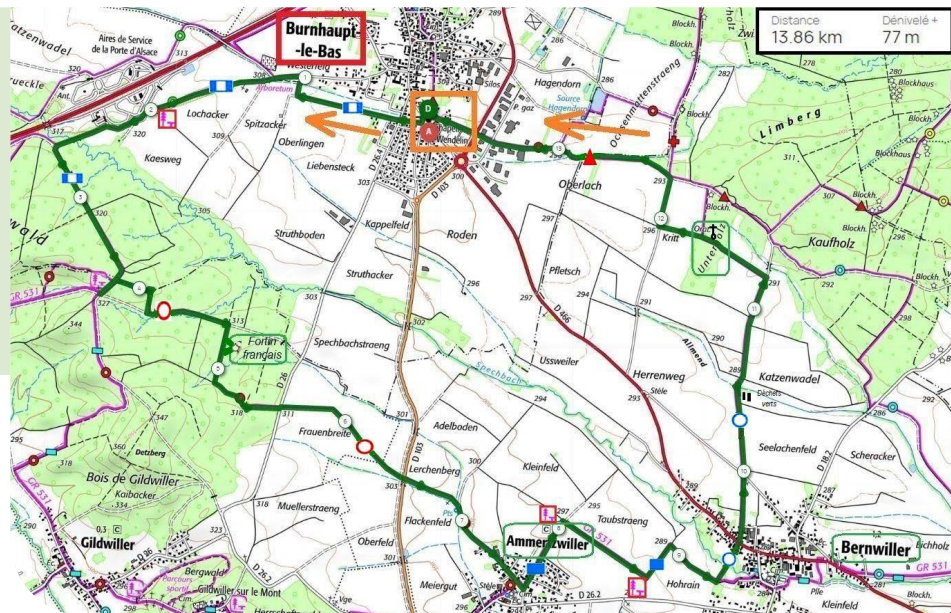
Temps : 3h45 environ  
sans les arrêts photos et collations

Niveau : facile

Difficulté : chemin plat

Balisage : 

Km : 13,5 km de Burnhaupt le Bas



*Je conseille comme d'habitude, de bonnes chaussures de marche, sac à dos avec collation, eau, téléphone portable, carte de randonnée et autre selon le temps ...*

**Maintenant passons à cette randonnée.**



Depuis la rue du Stade, nous allons direction chemin Blingen, balisage « rectangle bleu-blanc-bleu » du Club Vosgien. Ce chemin goudronné fait un crochet à droite, pour arriver à la mini-déchèterie d'un côté, et parking de l'autre; continuons à gauche, « rectangle bleu-blanc-bleu », direction Diefmatten.



Nous longeons le parking de la Porte d'Alsace et nous allons toujours tout droit. Nous rentrons dans la forêt : après un pont sur un petit ruisseau (le Spechbach) et le Sens Interdit, prenons à gauche, toujours « rectangle bleu-blanc-bleu », direction Gildwiller-le-Mont sur un large chemin forestier carrossable.



Le chemin devient empierré et un peu après un virage à droite, nous croisons le "Sentier de la Mémoire" de la guerre 14-18, balisé « anneau rouge » (circuit de l'année dernière): nous le prendrons à gauche, direction Abri Fortin Français, puis le sentier part à droite: après 30 mètres, nous trouvons un petit chemin et débouchons sur un large chemin forestier empierré, que nous suivrons vers la gauche. Un peu plus loin, nous continuons à droite.

Nous quittons ce chemin pour découvrir le fortin français, légèrement sur la gauche.



Voici une des deux entrées ou sorties de cet ouvrage de l'armée française. Un panneau explique qu'il s'agit d'un abri bétonné, datant de 1915, construit pour recevoir une mitrailleuse ou un canon.

Plusieurs autres panneaux sur les combats autour d'Ammertzwiller ont été installés.

Revenons sur notre sentier qui devient un chemin, direction ancien Ponceau du Lerchenberg, « anneau rouge ».

Nous débouchons sur un large chemin empierré, à suivre vers la gauche; légère descente, on sort de la forêt et traversons la route D 26.

Continuons en face sur un large chemin agricole.

Nous arrivons à la route D 103, avec d'abord un chemin de défrèvement, qui correspond exactement aux tranchées de premières lignes françaises, appelées ici « Ponceau du Lerchenberg »: un

panneau l'explique, il ne reste plus aucune trace de ces aménagements.

Quelques marches en bois nous font monter au bord de la route, qu'il faut traverser prudemment au vu de la circulation; prendre en face la route goudronnée, « anneau rouge », où nous voyons un peu plus loin des conteneurs de récupération du verre.



Nous sommes à mi-chemin du parcours.

Entrons dans Ammertzwiller par la rue de la Forêt, continuons tout droit, en suivant maintenant le balisage « rectangle bleu » du GR 531 et Sentier des Trois Pays.

Au carrefour, prendre à gauche rue des Bergers, toujours « rectangle bleu », direction Bernwiller.

Après la dernière maison, ce chouette panneau nous indique que nous marchons sur une piste cyclable. Nous tournons un peu à gauche, et voyons un ensemble tables et bancs en béton.



Continuons sur cette piste vers la gauche, et un peu après à droite: Bernwiller est tout proche.





COMMUNE DE  
**BURNHAUPT-  
LE-BAS**



Nous quittons le GR 531 pour un sentier à gauche, balisé « anneau bleu », direction Chapelle du Unterholz. Nous voyons donc que de loin le clocher-bulbe si particulier de l'église Saint-Jean-Évangéliste de Bernwiller.



Maison avec des nids d'hirondelles.

Nous traversons le quartier de la rue des Noisetiers, puis la grand-route D 466 en profitant du carrefour avec feux: continuer en face, rue des Bois, toujours « anneau bleu ». La carte TOP 25 mentionne aussi un « croix rouge », qui n'existe plus sur le terrain. Nous avons maintenant 1,6 km environ de ligne droite, sur un chemin agricole goudronné.

Ici un champ d'asperges.



Un peu avant la forêt, quittons ce chemin goudronné et prenons à gauche, « anneau bleu », direction Chapelle Notre-Dame du Unterholz: nous arrivons dans un petit bout de forêt.



Voici la chapelle ou oratoire du Unterholz, avec à l'intérieur le Bildstock précieux.



Continuons tout droit, nous sortons de la forêt; un peu après, prendre le chemin vers la droite (absence de balisage ici) vers le km 12 de notre circuit.

Au bord de la forêt, continuons à gauche, avec le balisage « triangle et croix rouges ». Rapidement, la croix rouge part à droite, mais nous, nous continuons tout droit sur le chemin herbeux, « triangle rouge », direction Burnhaupt-le-Bas. Le chemin est ensuite empierré et agricole.

Au km 13 du circuit, l'« anneau rouge » nous rejoint par la droite; continuons tout droit, nous entrons dans la zone d'activités avec une rue goudronnée. Continuons toujours tout droit: nous traversons la route D 466 et continuons en face où se trouve le « Sens Interdit ». Nous longeons le stade et ses installations et retrouvons le parking: cette balade facile et intéressante a duré 3 h et 45 mn.

J'espère que cette balade vous aura plu.

Les photos sont de moi ou de Pierre mon mentor, que je remercie.

*Article de Catherine*

### Circuit avec OPENRUNNER

accès direct à l'ensemble du parcours et tracé altimétrique actif, téléchargeable sur GPS  
<https://www.openrunner.com/route-details/17101522>

Attention, le circuit est créé par Pierre et via Internet, il peut donc présenter des différences avec la réalité du terrain.





# Parole à nos voisins

## Commune de Burnhaupt-le-Haut



### Une nouvelle gendarmerie d'ici 2026

Les travaux de démolition de l'ancienne gendarmerie du Pont d'Aspach viennent de s'achever. Le bâtiment a été méticuleusement grignoté par une énorme pelleteuse et les déchets soigneusement triés. Une démolition attendue avec une impatience non dissimulée du côté de la mairie, de la CCVDS (Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach) et, bien sûr, de la gendarmerie. « C'est un dossier au long cours qui se concrétise enfin, on en parle depuis plus de 20 ans », se réjouit Véronique Sengler-Waltz, maire de la commune. La brigade de gendarmerie de Burnhaupt, actuellement basée à Masevaux, assurera à nouveau un service de proximité de qualité sans perte de temps dans les déplacements. La nouvelle gendarmerie sera construite sur place à partir de l'an prochain, pour une mise en service programmée en 2026.

La CCVDS a confié à Habitats de Haute-Alsace la construction de la future gendarmerie ainsi que la gestion immobilière et les charges financières qui y sont liées. Depuis 2008, cet organisme assure l'entretien patrimonial de 18 casernes de gendarmerie pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le projet prévoit 2 bâtiments, l'un, dédié à l'accueil du public et aux bureaux des 8 sous-officiers et 1 adjoint et, l'autre, pour le logement des gendarmes et de leurs familles.

Coût estimé : 2,9 millions d'euros injectés dans l'économie locale par HHA. Le coût pour la commune, la Communauté de Communes et l'Etat est de 0 €.

Lors des travaux de démolition, un exercice en situation réelle a pu être réalisé par les sapeurs-pompiers du Centre de Première Intervention de

Burnhaupt-le-Haut, du Centre de secours de Burnhaupt-le-Bas et du Centre de secours de Masevaux ainsi qu'une équipe cynotechnique. Une vingtaine de sapeurs-pompiers ont participé à cette manœuvre d'exception dont le thème était l'effondrement d'un bâtiment avec 6 victimes dont une cachée à rechercher par le maître et son chien.





# Rétrospective météo 2023

Par Paul KRAFFT

Ce début d'année 2023 renforce une tendance pluviométrique déficitaire amorcée dès la fin de l'été 2021!

Avec un premier semestre très peu arrosé, les trois derniers mois de l'année ont donné un peu d'espoir pour rattraper le déficit hydrique. Un cumul de 434 mm de précipitations pour le dernier trimestre, a permis une nette hausse de la nappe phréatique en Alsace par rapport aux neuf mois précédents.

Mais malgré cela, les situations par rapport aux normales saisonnières restent toutefois très contrastées, avec des niveaux qui varient selon les secteurs, de très bas jusqu'à très hauts. (source APRONA).

L'année commence par un mois de janvier déficitaire en pluie, avec un cumul de précipitations inférieures à la normale. Un froid relatif affichait 9 jours de températures négatives.

Avec une température moyenne maximale de 6,32 °C (5,95 °C en 2022) et une moyenne minimale de 1,83 °C (0,75 °C en 2022), janvier aura été moins froid que l'année précédente.

Ce premier mois de 2023 aura été relativement peu arrosé avec une pluviométrie de 61 mm<sup>(1)</sup> de pluie (62 mm<sup>(1)</sup> en 2022) et 7 cm<sup>(1)</sup> de neige, soit un total cumulé de 68 mm<sup>(1)</sup>.

Le mois de février aura été relativement plus froid que l'année précédente, avec 11 jours de gelées.

La température moyenne maximale était de 9,64 °C (10,32 °C en 2022) alors que la moyenne minimale était de 1,75 °C (2,80 °C en 2022). Le mois a été très peu arrosé avec une pluviométrie de 4 mm<sup>(1)</sup> (67 mm<sup>(1)</sup> en 2022), ce qui en fait le mois de février le plus sec depuis le début de mes relevés en 1999. La fin du mois aura vu une chute des températures, accompagnée d'une bise qui a augmenté la sensation de froid.

Avec une température moyenne maximale de 13,32 °C (14,44 °C en 2022) et une moyenne minimale de 4,58 °C (3,56 °C en 2022), mars aura été à peu près égal à 2022 sans pour autant s'écarter des normales saisonnières. La pluviométrie du mois était de 98 mm<sup>(1)</sup> de pluie (20 mm<sup>(1)</sup> en 2022) et 1 cm<sup>(1)</sup> de neige ce qui fait un total cumulé de 99 mm<sup>(1)</sup> de précipitations.

Le 13 du mois a vu un impressionnant redoux avec en prime un orage en soirée. Le 31, la tempête Mathis qui a balayé la France, accompagnée du deuxième orage de ce mois et de vents violents, a causé la mort d'une personne dans la région mulhousienne et une autre dans les Vosges en raison de chutes d'arbres.

Le mois d'avril aura connu des températures légèrement inférieures à celles de l'an passé, restant toutefois dans les normales saisonnières.

La température moyenne maximale était de 15,11 °C (16,8 °C en 2022) et la moyenne minimale de 6,10 °C (6,78 °C en 2022).

La pluviométrie cumulée du mois a été de 85 mm (95 mm<sup>(1)</sup> en 2022).

Le mois de mai aura été très sec et très doux. La température moyenne maximale était de 21,4 °C (23,86 °C en 2022), alors que les moyennes minimales étaient de 12,1 °C (12,33 °C en 2022). Avec un total cumulé de 34 mm<sup>(1)</sup> (37 mm<sup>(1)</sup> en 2022), ce manque de pluie n'arrangera toujours pas le déficit en eau que connaît la région et tout le pays.

Juin a été un mois avec des températures plus chaudes qu'en 2022, mais toujours dans les normales saisonnières. Durant tout le mois, les températures étaient très douces, avec cependant des températures dépassant les 30 °C pendant plusieurs jours à partir du 17.

La moyenne des températures maximales était de 28,86 °C (27,82 °C en 2022), alors que la moyenne minimale du mois était de

16,08 °C (15,7 °C en 2022). Juin a été très sec avec 30 mm<sup>(1)</sup> de précipitations (81 mm<sup>(1)</sup> en 2022), accentuant encore plus le déficit hydrique de la région. Ce mois a également connu la période la plus longue sans précipitations consécutives de l'année qui a duré 25 jours du 17 mai au 10 juin.

Avec un cumul de précipitations de 320 mm<sup>(1)</sup> (362 mm<sup>(1)</sup> pour 2022) pour les six premiers mois, l'année 2022 aura connu un premier semestre encore plus sec avec un plus grand déficit hydrique que l'an passé.

Avec une température moyenne maximale de 26,06 °C (29,8 °C en 2022) et une moyenne minimale de 15,05 °C (16,82 °C en 2022), le mois de juillet aura été moins chaud que l'année passée. Malgré tout, ce mois de juillet a été classé le mois de juillet le plus chaud enregistré sur la planète.

La température la plus élevée de l'année a été atteinte le 11 avec 35,4 °C.

Avec 83 mm<sup>(1)</sup> de pluie, ce mois aura été plus arrosé que l'année passée (10 mm<sup>(1)</sup> en 2022). Avec une chute des températures autour du 25, la fin du mois aura donné l'impression d'une météo automnale. Ce mois aura également vu 6 orages.

Le mois d'août commence avec la tempête Patricia qui a traversé le nord-ouest du pays. Avec une température moyenne maximale de 27,28 °C (29,23 °C en 2022) et une moyenne minimale de 16,66 °C (16,69 °C en 2022), le mois aura été dans les normales saisonnières et un peu moins chaud que son homologue de 2022. Le 06 du mois, avec 19,6 °C, la température maximale n'a pas dépassé les 20 °C et fin du mois les températures sont devenues quasi automnales avec pour le 27 un maximum de 17,2 °C.

Avec 47 mm<sup>(1)</sup> de précipitations (40 mm<sup>(1)</sup> en 2022), la pluviométrie du mois a été à peine plus élevée que l'année passée. Ce mois aura vu 5 orages.

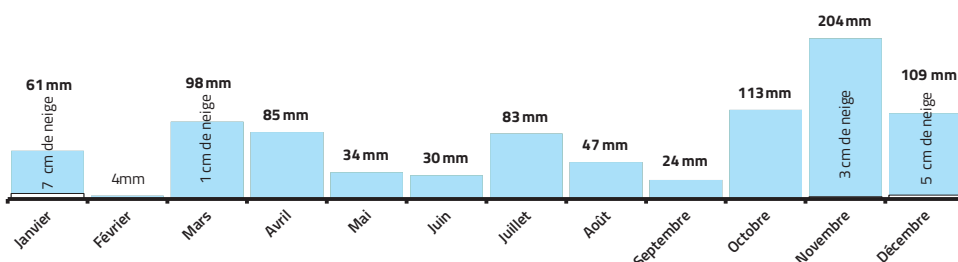
Le mois de septembre commence sous des températures estivales. Pour la première fois depuis sa création au début août 2004, l'alerte « Vigilance canicule » (voir encadré) a été déclenchée sur une grande partie du pays.

La température moyenne maximale était de 26,91 °C (21,02 °C en 2022) et la moyenne minimale de 13,89 °C (15,22 °C en 2022).

Les précipitations du mois étaient beaucoup plus basses que l'an passé avec 24 mm<sup>(1)</sup> de pluie (84 mm<sup>(1)</sup> en 2022). Ce mois aura vu 3 orages.

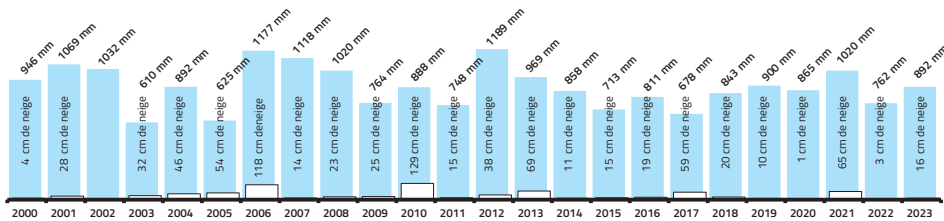
## PRÉCIPITATIONS POUR L'ANNÉE 2023 À BURNHAUPT-LE-BAS

Total = 892 mm + 16 cm de neige  
Total des précipitations cumulées = 908 mm



## PRÉCIPITATIONS DEPUIS L'ANNÉE 2000 POUR BURNHAUPT-LE-BAS.

Total = 21389 mm de pluie + 832 cm de neige  
Total des précipitations cumulées = 22221 mm



## Canicule

Apparu vers 1500, le mot canicule est en rapport avec l'astronomie. Il vient de l'italien canicula, qui signifie petite chienne (du latin canis, chien), nom donné à Sirius, Alpha Canis Majoris, l'étoile la plus brillante de la constellation du Grand Chien qui se levait juste avant le soleil (lever héliaque), du 22 juillet au 22 août, période où les fortes chaleurs sont fréquentes. L'appellation «jours de canicule» a fini par désigner les fortes chaleurs estivales.

Aujourd'hui, ce terme est fréquemment utilisé pour désigner des jours très chauds même en d'autres saisons.

Une canicule est définie par une vague de chaleur très forte qui se produit en été et qui dure pendant plusieurs jours et nuits. La caractérisation thermique d'une canicule est subjective, car elle dépend de la sensibilité des populations et donc du lieu où elle se produit. En Europe de l'Ouest, il est considéré qu'une canicule corresponde à une température de nuit supérieure de 18°C à 20°C et une température de jour supérieure de 30°C à 35°C.

En France métropolitaine, la période la plus propice aux canicules s'étend du 15 juillet au 15 août. Les services météorologiques préviennent qu'il existe un risque de canicule lorsque pendant au moins trois jours, les températures minimales, en particulier la nuit, sont au-dessus de 20°C et les températures maximales supérieures à 33°C. Mais cette définition peut elle-même varier.

En France, le seuil de déclenchement de l'alerte canicule varie d'un département à l'autre. Il est défini par un seuil de températures en fonction des départements.

Les diverses régions de France étant plus ou moins habituées et donc adaptées à la chaleur, les seuils d'alerte ne sont pas les mêmes partout.

Ainsi par exemple, Météo-France estime qu'il y aura canicule dans le Haut-Rhin lorsque des températures minimales de 35°C le jour et 19°C la nuit seront observées. Le département du Calvados, lui, sera considéré en canicule lorsque les températures dépasseront 31°C le jour et 18°C la nuit, alors que dans le Gard, ces seuils sont de 36°C le jour et 23°C la nuit.

Durant toute cette année j'ai dénombré 20 orages à Burnhaupt-le-Bas (10 en 2022).

Comme on l'aura constaté, 2023 aura été, une fois de plus, une année avec un déficit hydrique très important sur toutes les régions de France. Les relatives précipitations des 3 derniers mois de l'année n'auront, hélas, pas suffi à réapprovisionner correctement la nappe phréatique.

Toutes ces données ont été relevées par mes soins, à mon domicile, au 24 rue Maurice Ravel Burnhaupt-le-Bas.

Le début du mois d'octobre a vu des températures d'une douceur remarquable, jusqu'à la mi-octobre, puis les températures redevennent de saison.

Avec une moyenne maximale de 20,58°C (20,42°C en 2022) et une moyenne minimale de 9,54°C (11,60° en 2022), les températures sont relativement égales à l'année dernière.

Enfin, la pluviométrie du mois aura commencé à régénérer les sols, avec un cumul de précipitations de 113 mm<sup>(1)</sup> (74 mm<sup>(1)</sup> en 2022). Malgré tout, cette quantité de pluie est largement insuffisante pour rattraper le retard du déficit hydrique.

Le mois de novembre digne d'un mois d'automne, commence avec deux tempêtes qui balayent le pays. Le 2, c'est la tempête Ciaran qui fait deux morts et beaucoup de dégâts dans le nord-ouest, puis, le 04, c'est au tour de la tempête Domingos qui frappe la côte sud-ouest du pays. Bien que moins violente que son homologue Ciaran, elle n'en fait pas moins de dégâts.

En plus, depuis le début du mois, des pluies discontinues s'abattent sur le nord du pays, engendrant des inondations catastrophiques dans toute la région des Hauts-de-France.

Le 23, voit l'arrivée des premiers frimas de l'hiver avec une première gelée blanche.

Le 29 du mois a connu ses premières températures négatives et le 30 les premières chutes de neige.

Avec une température maximale moyenne de 10,48°C (11,64°C en 2022) et une minimale moyenne de 5,28°C (6,01°C en 2022) novembre aura connu des températures plus fraîches que l'an passé.

Les précipitations cumulées relevées étaient relativement élevées avec 204 mm<sup>(1)</sup> (111 mm<sup>(1)</sup> en 2022) et 3 cm<sup>(1)</sup> de neige ce qui fait un cumul de 207 mm<sup>(1)</sup>. Ce mois aura été le plus arrosé de l'année 2023. À Burnhaupt-le-Bas, novembre a connu la période de l'année la plus longue de précipitations consécutives, qui était de 24 jours du 30 octobre au 23 novembre!

Le mois de décembre commence avec des températures hivernales accompagnées de

quelques flocons le 02 et le 04. Mais très vite, un redoux s'est installé sur tout le pays et a duré jusqu'à la fin de l'année. Une température de 11,1°C le 25 nous aura fait passer «Noël au balcon...».

Avec une température moyenne maximale de 8,48°C (5,81°C en 2022) et une moyenne minimale de 3,78°C (1,33°C en 2022), ce mois aura été nettement plus doux que l'année précédente.

Les précipitations cumulées relevées en décembre étaient de 109 mm<sup>(1)</sup> de pluie (83 mm<sup>(1)</sup> en 2022) et de 5 cm de neige<sup>(1)</sup> (3 cm<sup>(1)</sup> en 2022), ce qui donne un total de 114 mm, pluie et neige cumulées.

La température moyenne annuelle (minimales et maximales confondues) a été de 13,38°C (13,62°C en 2022), ce qui place l'année 2023 comme une des années les plus chaudes, après 2022, de ces vingt dernières années relevées à Burnhaupt-le-Bas.

Avec 1013,89 hPa<sup>(2)</sup>, la moyenne annuelle des pressions barométriques était nettement inférieure à celle de 2022 (1016,0 hPa<sup>(2)</sup>) et était sous la barre des 1015 hPa<sup>(2)</sup>, limite conventionnelle entre un anticyclone et une dépression. La pression barométrique la plus basse a été relevée le 20 octobre avec 977,4 hPa<sup>(2)</sup>, alors que la plus élevée était de 1036,7 hPa<sup>(2)</sup> relevée le 10 février.

Avec une moyenne annuelle de 23,92 km/h, l'année 2023 a été légèrement plus venteuse que 2022 (22,88 km/h). C'est le mois de juin qui a été le plus venteux avec une moyenne mensuelle de 29,12 km/h et la rafale la plus élevée a été mesurée le 10 juillet avec 61,2 km/h.

Sur toute l'année, j'ai relevé un total de 133 jours de précipitations sur 365 jours (107 jours en 2022). De ces 2 dernières décennies, 2023 sera malgré tout parmi les années les moins arrosées à Burnhaupt-le-Bas avec un cumul annuel de 892 mm<sup>(1)</sup> de pluie et 16 cm<sup>(1)</sup> de neige (762 mm<sup>(1)</sup> de pluie et 3 cm<sup>(1)</sup> de neige en 2022), soit un total cumulé de 908 mm<sup>(1)</sup>.

Le mois de novembre a comptabilisé la plus grande pluviométrie avec 28 jours de précipitations, soit un cumul mensuel de 204 mm<sup>(1)</sup> de pluie et 3cm de neige.

## Rappel:

les relevés pluviométriques sont toujours localisés et peuvent varier d'un endroit à l'autre.

<sup>(1)</sup> 1 mm de pluie = 1 litre d'eau au m<sup>2</sup> et 1 cm de neige = 1 mm d'eau.

<sup>(2)</sup> hPa = hectopascal (anciennement millibar).

1015 hPa<sup>(2)</sup> est par convention, la pression atmosphérique standard limite séparant une dépression et un anticyclone.



# Solidarité

Un numéro vert d'Appui aux personnes en situation de handicap et aux aidants pour des solutions près de chez vous

- Vous êtes en **situation de handicap** et avez besoin d'une **aide à la reprise des soins** et des accompagnements interrompus pendant le confinement.
- Vous êtes en **situation de handicap** et avez besoin d'un **accompagnement renforcé** pour des besoins rendus plus complexes ou des **troubles aggravés** par la crise.
- **Vous êtes aidant et avez besoin** de soutien.

**Vous ne savez pas vers qui vous tourner ?**

Appelez le



**0 800 360 360**

Service & appel  
gratuits



## Des solutions près de chez vous !

Le **0800 360 360** vous met en relation avec les acteurs du secteur du handicap intervenant près de chez vous.

Organisés en « communauté 360 », ils vous apportent des solutions adaptées :

- soit en mobilisant des solutions immédiatement disponibles chez l'un d'eux,
- soit en proposant une réponse coordonnée,
- soit en créant de nouvelles solutions.

Les coordonnateurs de parcours  
sont à votre écoute du lundi  
au vendredi, de 9h à 17h.

## Les +

- + de **simplicité** pour les personnes et les aidants.
- + de **proximité** pour trouver des solutions près de chez eux.
- + de **rapidité** pour apporter des réponses dans l'urgence.
- + de **compétences mobilisées** pour trouver de nouvelles solutions d'accompagnement.
- + de **d'agilité** pour s'adapter au contexte de crise.

[handicap.gouv.fr/0800360360/](http://handicap.gouv.fr/0800360360/)

La communauté 360 de votre territoire :



## 3 chiffres symboliques pour un changement d'approche :

- Une évaluation à 360° avec la personne de ses attentes et de ses besoins.
- Une coopération à 360° de tous les acteurs.
- Un repérage à 360° des personnes isolées ou sans solution adaptée.



## CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

Le rôle du CCAS, obligatoire dans toutes les communes de plus de 1500 habitants, est :

- L'aide sociale légale : traitement de dossiers en collaboration avec le Conseil Départemental, la CAF et tous les acteurs sociaux.
- L'aide sociale extra-légale : prévention et développement social, prestations en espèces ou en nature, remboursables ou non...

Le CCAS vient en aide aux familles ou personnes en difficulté et répond aux demandes de renseignements, toujours en relation avec les services sociaux. Le CCAS a un budget propre provenant de la commune et de donations. Les membres ont un devoir de confidentialité et c'est donc sans craintes que vous pouvez vous adresser à eux si votre situation, celle d'un proche ou d'un voisin, le nécessite.



Président Alain GRIENEISEN

Vice-présidente Céline CHARPENTIER

Membres: Catherine GRABOWSKI

Géraldine DE PAOLI

Maryline SOTHER

Sandrine VON DER OHE, représentante de la Fondation le Phare

Catherine KEYSER, représentante de l'APA

Fernand THUET, représentant de l'UDAF

René RITTER, représentant de l'association Au fil de la vie

Danièle DIETRICH, représentante de l'association Femmes d'Alsace

Ils sont les intermédiaires entre les divers services sociaux et la population.

Ils sont à votre écoute. Si vous avez besoin d'être aidé ou orienté, n'hésitez pas, prenez contact. Discrétion assurée.



## Caritas Alsace à l'épreuve des crises

**Caritas Alsace compte quatre équipes dans les vallées de la Thur et de la Doller. En 2022, les 134 bénévoles de ce secteur ont aidé 155 familles en situation de pauvreté. Comme on pouvait le craindre, l'augmentation du coût de l'énergie et l'inflation dans le domaine alimentaire ont d'abord touché les plus pauvres.**



Très active, l'équipe de Cernay surfe sur une très belle dynamique, autour de l'aide aux familles, les visites en EHPAD et surtout l'accompagnement scolaire (41 enfants suivis individuellement en 2022). L'accompagnement scolaire est également en train de se développer à

Thann, avec une quinzaine d'enfants suivis. L'équipe locale garde comme idée directrice l'organisation de temps collectifs : les bénévoles multiplient les événements pour faire du lien entre les habitants, avec l'organisation récente d'une fête de l'amitié, des « cafés-sourires » et des ateliers conviviaux.

compris, dans nos deux belles vallées, il y a forcément une équipe de Caritas Alsace près de chez vous !

Nos équipes accueilleront avec plaisir de nouveaux bénévoles prêts à participer aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires. Renseignements sur [www.caritas-alsace.org](http://www.caritas-alsace.org)



**ENSEMBLE,  
CONSTRUIRE  
UN MONDE JUSTE  
ET FRATERNEL**

Les bénévoles de l'équipe Caritas de Masevaux sont particulièrement actifs et dynamiques, notamment dans le domaine de l'aide à la recherche d'emploi. Quant aux bénévoles de l'équipe de Burnhaupt/Autour du Pont d'Aspach, ils sont mobilisés dans le domaine de l'accueil-écoute et dans l'aide sous forme de bons alimentaires. Vous l'avez

Faire un don à Caritas Alsace, c'est aider à côté de chez soi. Don sécurisé sur notre site ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex. Chaque don donne droit à une réduction d'impôt de 75% : un don de 100€ ne coûte plus que 25€ après impôt.



# Les associations

<b>AMICALE DES SAPEURS POMPIERS</b>	Julien BOSSARTH	07.69.84.54.25	amicale.spbb@gmail.com
<b>STADE BURNAUPHTOIS</b>	Christophe HILIPRE	06.17.32.61.63	c.hilipre@orange.fr
<b>A.S.C.B.B. ASSOCIATION SPORT ET CULTURE</b>	Marjorie ROMON	06.76.83.34.43	contact.ascbb@gmail.com
<b>SOCIÉTÉ DE PÊCHE</b>	Jean-Marc SAUNER	06.07.78.06.69	jeanmarc@sauner.eu
<b>MAJORETTES BURNHAUPT ET ENVIRONS</b>	Laurence MAURER	03.89.48.74.13	majorettes.burnhaupt-bas@orange.fr
<b>CLUB 3<sup>E</sup> AGE EDELWEISS</b>	Sonia RICCARDI	07.70.56.49.56	s.riccardi68@gmail.com (présidente) freyburger.eliane@gmail.com (secrétaire)
<b>CHORALE PAROISSIALE SAINTS PIERRE ET PAUL</b>	Nathalie LERCH	03.89.49.72.21	nath.lerch@free.fr
<b>CONSEIL DE FABRIQUE DE L'ÉGLISE</b>	Guy SAUNER	06.64.97.57.59	g.sauner@eiffage.com
<b>SECTION U.N.C./U.N.C.A.F.N.</b>	Henry JUNCKER	03.89.48.75.18	
<b>VETERANS FOOT LOISIRS</b>	Thierry JAECKER	03.89.48.99.13	tjaecker@gmf.fr
<b>GROUPE DES MAJORETTES DE BURNHAUPT</b>	Valérie BOLLE REDDAT	03.89.25.95.62 06.33.42.37.24	bolle.reddatvaly@free.fr
<b>ASSOCIATION BON TEMPS</b>	Caroline ESTEVES	06.52.29.27.71	harmonyzen.djcaro@gmail.com
<b>BURNHAUPT HANDBALL</b>	Stéphane FRANZ	06.68.93.78.75	president@hdgb-handball.fr
<b>SOCIÉTÉ D'ARBORICULTURE DE BURNHAUPT</b>	Armand BAUMANN	03.69.19.01.31	armand.baumann@tv-com.net
<b>AMICALEDES DONNEURS DE SANG</b>	Jean-Paul SCHNOEBELEN	03.89.48.95.56	jeanpaul.schnoebelen@numericable.fr
<b>LA BULLE - BIBLIOTHEQUE</b>	Régine MEYER	03.89.62.77.10	regine.meyer2@wanadoo.fr
<b>LA MELODIE DE LA DOLL'AIR</b>	Richard RICCARDI	03.89.48.79.06	richard.riccardi@sfr.fr
<b>CARITAS BURNHAUPT</b>	Valérie BRAUNSTEDTER	06.87.27.52.84	caritas.burnhaupt@gmail.com
<b>GAB GRANDIR A BURNHAUPT</b>	Aurore BERTRAND	06.77.91.70.05	grandiraburnhaupt@gmail.com
<b>LE JARDIN DES COLIBRIS (JARDIN PARTAGÉ)</b>	Marie COUTROT	06.07.13.05.38	coutrotmarie@yahoo.fr
<b>ASSOCIATION ECRIN</b>	Laurent FINCK	03.89.39.08.27	laurentfinck0657@gmail.com

# LES ASSOCIATIONS



mauvaise  
qualité photo



mauvaise  
qualité photo



mauvaise  
qualité photo



mauvaise  
qualité photo



mauvaise  
qualité photo



# C'est gratuit!



Vigilance rue des Vosges.

## Les voisins vigilants et solidaires à Burnhaupt-le-Bas : il n'est pas trop tard pour vous inscrire

Des panneaux illustrant un œil sur fond jaune ont été installés aux différentes entrées de la commune de Burnhaupt-le-Bas depuis mars 2017.

On retrouve le même visuel sur beaucoup de boîtes aux lettres. Que cela veut-il dire? Que dans la commune se développe un nouveau genre de voisins: des voisins solidaires, des voisins attentifs aux allers et venues dans les quartiers, des voisins attentifs aux personnes isolées, autrement dit, des VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES.

La plateforme Voisins Vigilants et Solidaires est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants du village grâce à un simple téléphone portable (même si vous n'avez pas internet) afin de lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière simple et gratuite. Le Ministère de l'Intérieur constate une baisse de -20% à -40% des cambriolages dans les quartiers Voisins Vigilants et Solidaires!

Les voisins vigilants et solidaires manifestent leur esprit de responsabilité et de citoyenneté en étant attentifs et solidaires. Ils veillent, mais ne surveillent pas. Ils ne remplacent pas la Police.

**Ils préviennent toujours les forces de l'ordre (17) en cas de flagrant délit ou de danger immédiat.**

Ils sont connectés les uns aux autres au sein de « communautés » qui correspondent chacune à un secteur de la commune (sud, nord, ouest et ZA).

Le système vous permet de prévenir en un clic l'ensemble des voisins vigilants de votre quartier d'un événement inhabituel. Elles peuvent être envoyées gratuitement par n'importe quel voisin inscrit depuis un téléphone portable.

**Vous êtes burnhauptois et voulez être acteur de votre sécurité et solidaire, inscrivez-vous, c'est facile et gratuit. Plus nous serons nombreux et mieux cela fonctionnera.**

COMMENT REJOINDRE LA DÉMARCHÉ ?

Rendez-vous sur le site

**[www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org)**

Rentrez votre adresse postale et votre adresse mail.

**Renseignements en Mairie  
au 03 89 48 70 61**



## Comment ça fonctionne ?





## La Société d'Histoire de la vallée de Masevaux présente « Patrimoine Doller » n° 33

La SHVM vient de sortir son nouveau bulletin. L'annuaire 2023 comprend 136 pages abondamment illustrées et rassemble une douzaine d'articles sur l'histoire locale.

### Au sommaire :

LE VRAI PÈRE DE CHRISTOPHE DE MASEVAUX,

À PROPOS DE QUELQUES VÉTÉRANS DES ARMÉES RÉVOLUTIONNAIRES ET NAPOLÉONIENNES ORIGINAIRES DE SEWEN,

HISTOIRE DE L'INDUSTRIE DANS LA VALLÉE DE MASEVAUX,

LE TEXTILE AVANT L'HEURE DE L'ARTISANAT À LA PROTO-INDUSTRIE,

DU CUIVRE ET DES HOMMES DE LA CUIVRERIE DE NIEDERBRUCK À L'USINE TRÉFIMETAUX,

BELLES MÉCANIQUES D'ANTAN À OBERBRUCK,

L'OBSERVATION AÉRIENNE DE LA VALLÉE DE MASEVAUX EN 1915-1916,

ALOYSE FESSLER, DE SICKERT, SOLDAT ALSACIEN PRISONNIER DES JAPONAIS DURANT CINQ ANS DE 1914 À 1919,

RICHARD GÖPFERT, DE SOPPE-LE-HAUT : UN SOLDAT ALSACIEN PRISONNIER DES ALLEMANDS PUIS DES BRITANNIQUES DURANT CINQ ANS DE 1914 À 1919,

LA MUSIQUE MUNICIPALE DE MASEVAUX FÊTE SES 100 ANS,

SEWEN 1939 : « L'ESPION » ALOYSE BIRGY,

IL Y A 50 ANS : INAUGURATION DE LA CITÉ SCOLAIRE DE MASEVAUX,

RUBRIQUE PALÉOGRAPHIQUE, ÉPHÉMÉRIDE 2022w

L'annuaire 2023 est vendu au prix de 20 € à la Maison de la Presse « Le Ranch », chez « Espace Buro », ainsi qu'au tabac-presse « Le Haut » de Burnhaupt-le-Haut. Il est également possible de l'acheter en ligne sur le site de la SHVM :

[www.masevauxhistoire.fr](http://www.masevauxhistoire.fr)

### PATRIMOINE DOLLER



Bulletin de la Société d'Histoire de la Vallée de Masevaux

N° 33 2023

# Jouons!

Un peu de math et de logique pour toute la famille.

## SUDOKU

La règle du jeu du sudoku est très simple et tient en une phrase : remplir les cases vides avec les chiffres de 1 à 9 (pour les plus petits de 1 à 4) de telle sorte qu'ils n'apparaissent qu'une fois par ligne et par colonne et par carré de 3X3 cases.

On essaye, à vos crayons ou stylos!!!

Niveau ★★★

		8	5			6	4	
	4				3			
	9	3		7		2		5
		1		4				
			2			8		7
	2		9		1			
		7		2				8
4	8				5			
5			7				3	9

Niveau ★★★

		1				4		
	8		6		9			1
	7			3			8	
				1				2
5				2			3	
	1	3	7					5
					6	2		
	5		8			3		
8	2			9				

## Plus ou moins .... logique!

Reconstituez les deux opérations en utilisant les 6 nombres qui vous sont proposés

$$\begin{array}{r}
 \cdot \quad \cdot \quad \cdot \quad \cdot \quad \cdot \quad \cdot \\
 + \quad \cdot \quad \cdot \quad \cdot \quad \cdot \quad \cdot \\
 \hline
 \cdot \quad \cdot \quad \cdot \quad \cdot \quad \cdot \quad \cdot
 \end{array}
 \qquad
 \begin{array}{r}
 113677 \quad 605820 \\
 132466 \quad 719409 \\
 492143 \quad 851875
 \end{array}$$

## Solutions du Sudoku

6	3	4	8	1	7	2	9	5
2	7	1	5	3	9	6	8	4
8	9	5	6	2	4	7	1	3
4	5	3	3	1	8	9	2	7
7	1	1	8	9	5	4	3	6
9	3	3	4	2	4	3	1	8
9	2	9	7	4	3	1	5	8
5	8	2	4	7	1	3	9	6
1	6	7	3	9	8	5	4	2
3	4	3	6	2	9	5	8	1

4	7	5	1	6	3	9	2	8
9	6	3	2	7	8	4	5	1
8	1	2	9	5	4	7	3	6
2	4	6	8	9	7	3	1	5
5	4	1	1	4	2	7	6	9
7	3	3	1	1	5	7	4	6
2	9	8	3	1	5	7	4	6
6	8	9	5	3	1	2	7	4
1	2	7	6	4	9	5	8	3
3	5	4	7	8	2	1	6	9



COMMUNE DE  
**BURNHAUPT-  
LE-BAS**

# Objets cachés







# État civil

Janvier 2023 à décembre 2023

## > Ils / elles ont eu de 70 à 79 ans...



### Janvier 2023

71 ans	M. RIBEIRO José	03/01/1952
70 ans	M. ZEIDLER Edgar	03/01/1953
76 ans	Mme BESSMER Béatrice	07/01/1947
71 ans	Mme NEFF Marie	11/01/1952
76 ans	Mme FINCK Monique	15/01/1947
75 ans	Mme BOSSHARTH Lucienne 1	9/01/1948
79 ans	M. GARD Paul	22/01/1944
78 ans	M. MEYER Denis	22/01/1945
73 ans	Mme EHRET Monique	22/01/1950
73 ans	Mme SCALCO Marie Claire	24/01/1950
78 ans	M. KOLB Gérard	26/01/1945
71 ans	M. MILOU Claude	30/01/1952

### Février 2023

77 ans	Mme COMOLLI Brigitte	02/02/1946
77 ans	Mme SAUNER Laure	02/02/1946
76 ans	Mme CARDEY Anne-Marie	03/02/1947
74 ans	M. MAURER Marcel Bernard	06/02/1949
70 ans	M. FERLICCHI Jean	09/02/1953
78 ans	M. GRIENEISEN François	15/02/1945
70 ans	Mme KUENEMANN Elisabeth	15/02/1953
78 ans	Mme SMETISKO Ana	15/02/1945
75 ans	M. MULLER Bernard	15/02/1948
70 ans	M. TSCHAEN René	16/02/1953
77 ans	Mme HUMBERTCLAUDE Nicole	17/02/1946
76 ans	Mme BURNER Mariette	28/02/1947

### Mars 2023

75 ans	M. EHRET Philippe	01/03/1948
79 ans	Mme EGLIN Héléne Emma	03/03/1944
71 ans	Mme SENDER Marlyse	03/03/1952
73 ans	M. HUEBER Léon	07/03/1950
77 ans	Mme SIMAZ Nicole	08/03/1946
77 ans	Mme MOREL Annie	08/03/1946
79 ans	M. STEFANCZYN Jean Pierre	10/03/1944
70 ans	Mme SPENLINHAUER Elisabeth	10/03/1953
77 ans	M. JULE Yves	14/03/1946
77 ans	M. KOENIG Marcel	16/03/1946
77 ans	Mme SAUNER Geneviève	18/03/1946
74 ans	M. MAURER Jean Marie	18/03/1949
70 ans	M. NEFF Jean Claude	18/03/1953
76 ans	M. FINCK Gérard	21/03/1947
73 ans	M. HEITZ Jean	23/03/1950
72 ans	Mme KOLB Monique	23/03/1951
79 ans	M. DI ROSA Antoine	24/03/1944
74 ans	M. GREDER Daniel	25/03/1949
73 ans	M. MORITZ Simone	26/03/1950
76 ans	Mme BOSSENMEYER MyriaM.	28/03/1947
75 ans	M. SCHUFFENECKER Maurice	29/03/1948
74 ans	M. REINHARD Joseph	28/03/1949

### Avril 2023

72 ans	M. FIRTION Mario	02/04/1951
72 ans	M. MUTZ Bernard	03/04/1951
77 ans	Mme BANTZE Marie-Louise	04/04/1946
73 ans	M. MOOSAVI CHOUGHTARI Seyed	04/04/1950
72 ans	M. GOURDON Gilbert	06/04/1951
75 ans	Mme FINCK Marie Ange	11/04/1948
79 ans	M. RICARD Etienne	13/04/1944
75 ans	M. KUENEMANN Claude	16/04/1948
70 ans	Mme HUTTER Marie	19/04/1953
71 ans	Mme KIRSCHER Marie-Claire	20/04/1952
72 ans	Mme KUPPEL Marie Thérèse	21/04/1951
75 ans	Mme DOPPLER Clémence	22/04/1948
70 ans	Mme MAEDER Joëlle	24/04/1953
73 ans	M. KIRSCHER Robert	26/04/1950
76 ans	Mme SOTHER Agnès	27/04/1947

### Mai 2023

75 ans	Mme BUNOD Marie-Josée	01/05/1948
79 ans	M. DOPPLER Georges	07/05/1944
75 ans	Mme ANGIOLINI Monique	10/05/1948
77 ans	M. WERLIN Albert	15/05/1946
72 ans	Mme KOPOSSOFF Anne	17/05/1951
76 ans	M. BANTZE Claude	18/05/1947
75 ans	Mme WERLIN Marie Claude	19/05/1948
79 ans	Mme BITSCH Monique	20/05/1944
78 ans	Mme HENRIOT Geneviève	20/05/1945
72 ans	M. HUTTER Jean Pierre	25/05/1951
74 ans	Mme GREDER Micheline	26/05/1949
75 ans	M. KOSTIC Dobrovoje	30/05/1948

### Juin 2023

76 ans	Mme DIETRICH Danièle	01/06/1947
75 ans	Mme CORNEVAUX Monique	03/06/1948
71 ans	M. SCHNOEBELEN Fernand	06/06/1952
74 ans	M. KOLB Jean Paul	06/06/1949
71 ans	M. SIGRIST Daniel	07/06/1952
79 ans	Mme GARCIA Rolande	08/06/1944
75 ans	Mme RICARD Régine	15/06/1948
78 ans	Mme GARD Marie-Louise	17/06/1945
70 ans	M. HUEBER Véronique	17/06/1953
74 ans	M. CAILLEUX Marcel	19/06/1949
71 ans	Mme TRULLARD Colette	23/06/1952
74 ans	M. MAURER Pierre	27/06/1949
77 ans	M. STALTER Arthur	29/06/1946

### Juillet 2023

76 ans	Mme MULLER Monique	01/07/1947
72 ans	Mme SAUNER Colette	01/07/1951
70 ans	Mme GREDER Marie-Thérèse	02/07/1953
70 ans	M. KARRER Lucien	06/07/1953
70 ans	M. WAGNER Gaston	08/07/1953



70 ans	Mme SIECK Joëlle	09/07/1953
72 ans	Mme BASSO Monique	14/07/1951
77 ans	Mme ANDELFINGER Simone	15/07/1946
70 ans	Mme FIRTION Marie Thérèse	17/07/1953

### Août 2023

71 ans	Mme SOTHER Marie-Antoinette	03/08/1952
73 ans	Mme KALT Danièle	05/08/1950
79 ans	Mme SICK Christiane	11/08/1944
73 ans	M. SENDER Gabriel	11/08/1950
72 ans	Mme CHASSEL Anne Marie	13/08/1951
77 ans	Mme ONIMUS Mariette	15/08/1946
75 ans	M. KIRSCHER Jean-Paul	15/08/1948
78 ans	M. HENRIOT Jean Marie	17/08/1945
74 ans	Mme ANDLER Michelle	18/08/1949
73 ans	M. SOTHER André	24/08/1950
72 ans	M. STOESSEL Hubert	26/08/1951
71 ans	Mme MAURER Laurence	30/08/1952

### Septembre 2023

72 ans	M. FAURE Bernard	10/09/1951
79 ans	M. GREDER Gérard	13/09/1944
76 ans	M. BURNER Antoine	13/09/1947
71 ans	Mme KIRSCHER Sylvia	19/09/1952
72 ans	Mme EHRET Christiane	26/09/1951
71 ans	Mme PASTUSZAK Marie Hélène	27/09/1952
78 ans	M. GARCIA Daniel	29/09/1945

### Octobre 2023

79 ans	Mme CLARK Mary	01/10/1944
73 ans	Mme BAUMANN Bernadette	03/10/1950
77 ans	Mme GRIENEISEN Monique	05/10/1946
74 ans	M. KNIBIHLER Daniel	05/10/1949
75 ans	M. GOLDSCHMIDT Henri	08/10/1948
78 ans	M. ANDLER André	09/10/1945
78 ans	Mme DI ROSA Mireille	13/10/1945
76 ans	M. BESSMER Jean-Claude	14/10/1947
78 ans	Mme KOLB Marie-Louise	16/10/1945
76 ans	Mme GREDER Liliane	17/10/1947
77 ans	Mme JARDOT Marlène	21/10/1946
71 ans	Mme TONON Danielle	21/10/1952
74 ans	Mme GARNIER Marie France	26/10/1949
75 ans	M. DIETRICH Maurice	27/10/1948
73 ans	M. RITTER René	30/10/1950
74 ans	M. GROSS Lucien	31/10/1949

### Novembre 2023

78 ans	M. EGLIN Bernard	06/11/1945
70 ans	M. JUNCKER Patrice	06/11/1953
74 ans	Mme BORGES Maria	06/11/1949
71 ans	M. PASTUSZAK Rémy	07/11/1952
73 ans	M. NEFF Georges	16/11/1950
70 ans	M. JEDREZAK Jean Louis	17/11/1953

76 ans	Mme STEFANCZYN Nicole	24/11/1947
71 ans	Mme GERTHOFFER Marianne	24/11/1952
78 ans	M. SCALCO René	25/11/1945
70 ans	Mme FAURE Catherine	27/11/1953
79 ans	M. FINCK André	28/11/1944
73 ans	Mme MAURER Marie-Jeanne	30/11/1950

### Décembre 2023

70 ans	Mme HUTTER Arlette	01/12/1953
74 ans	M. KECK Jean Pierre	02/12/1949
70 ans	M. AGUERRE Laurent	08/12/1953
73 ans	Mme KUENEMANN Thérèse	15/12/1950
73 ans	M. BAUMANN Armand	17/12/1950
71 ans	Mme GOURDON Liliane	17/12/1952
70 ans	Mme RINGENBACH Michèle	17/12/1953
70 ans	Mme STOESSEL Josiane 2	5/12/1953
77 ans	Mme BOLLE-REDDAT Mireille	26/12/1946
79 ans	Mme GRUAT Christiane	28/12/1944
71 ans	Mme GOLDSCHMIDT Yvette	31/12/1952
79 ans	M. CARDEY Bernard	31/12/1944

## > 80 ans et plus...



### Janvier 2023

90 ans	M. ISSENMANN Etienne	04/01/1933
87 ans	Mme SCHNOEBELN Gabrielle	07/01/1936
84 ans	M. LARGER Maurice	14/01/1939
87 ans	M. RINGENBACH Roger	21/01/1936
89 ans	Mlle GERMANN Madeleine	27/01/1934
81 ans	M. KOHLER Jean Paul	29/01/1942
91 ans	M. HOFFMANN Jean-Pierre	31/01/1932

### Février 2023

87 ans	Mme LARGER Hélène	07/02/1936
90 ans	Mme DONISCHAL Marcelline	09/02/1933
83 ans	M. ANGIOLINI Antoine	09/02/1940
83 ans	Mme MAURER Jeanne	16/02/1940
89 ans	Mme SCHMITT Denise	17/02/1934
85 ans	Mme QUILLIOU Jeannine	20/02/1938
83 ans	Mme WALCH Astride	21/02/1940
96 ans	Mme MAURER Emilie	27/02/1927

### Mars 2023

81 ans	M. SAUNER Jean-Paul	05/03/1942
87 ans	Mme ISSENMANN Claude	08/03/1936
88 ans	M. GROSS Georges	16/03/1935
85 ans	M. MATHIS Clément	23/03/1938

### Avril 2023

89 ans	Mme DECK Madeleine	07/04/1934
83 ans	Mme GREDER Yvonne	29/04/1940



### Mai 2023

80 ans	M. MAURER André	01/05/1943
82 ans	Mme ALLEMANN Marie Rose	07/05/1941
82 ans	M. SIMAZ Jean-Paul	14/05/1941
93 ans	M. DECK Emile	22/05/1930
81 ans	M. SAUNER Richard	22/05/1942
81 ans	M. BOLLE-REDDAT René	23/05/1942
82 ans	Mme FINCK Liliane	24/05/1941
82 ans	Mme MEYER Monique	24/05/1941
93 ans	Mme FINCK Jacqueline	25/05/1930
84 ans	M. BUHL Jean Martin	29/05/1939

### Juin 2023

86 ans	M. GENSBITTEL Gérard	02/06/1937
84 ans	Mme KELLER Irène	04/06/1939
90 ans	Mme KLAR Paulette	10/06/1933
0 ans	Mme BAUMANN Mariette	12/06/1933
89 ans	Mme RODRIGUEZ RUIZ Angela	17/06/1934
88 ans	Mme CACHEUX Pierrette	21/06/1935
82 ans	Mme LAFARGE Christiane	23/06/1941
88 ans	Mme SCHICK Liliane	30/06/1935
87 ans	M. GUIDEMANN Alexandre	30/06/1936

### Juillet 2023

83 ans	Mme MOSAK Madeleine	08/07/1940
96 ans	M. SAUNER Lucien	12/07/1927
86 ans	Mme DENTZ Cécile	13/07/1937
86 ans	Mme SCHORR Marie Odile	18/07/1937
83 ans	M. FINCK Armand	20/07/1940
84 ans	M. MULLER Robert	22/07/1939
82 ans	M. BACZYNSKI Jean-Claude	26/07/1941
96 ans	Mme HUTTER Marie Hélène	27/07/1927
86 ans	Mme HUTTER Huguette	27/07/1937
84 ans	M. STAENDER Gilbert	28/07/1939

### Août 2023

91 ans	M. SCHICK Pierre	03/08/1932
89 ans	Mme HOFFMANN Bernadette	03/08/1934
88 ans	M. STROEBELE Louis	07/08/1935
83 ans	Mme STAENDER Marie-Jeanne	16/08/1940
80 ans	Mme WEINZAEPFLEN Gisèle	22/08/2043
86 ans	M. BERNA Joseph	29/08/1937
81 ans	M. SCHMIDT Raymond	29/08/1942

### Septembre 2023

87 ans	Mme SENDER Marie-Louise	02/09/1936
84 ans	M. BITSCH Joseph	02/09/1939
85 ans	M. KIRSCHER Pierre	06/09/1938
82 ans	M. BERLINGER Raymond	07/09/1941
92 ans	Mme SILBERMANN Henriette	13/09/1931
87 ans	Mme GROSS Marinette	17/09/1936
84 ans	Mme RICHERT Marie-Rose	18/09/1939
87 ans	Mme NEFF Reine	21/09/1936
82 ans	Mme MULLER Marie-Thérèse	24/09/1941

### Octobre 2023

84 ans	Mme DUDT Henriette	02/10/1939
90 ans	Mme HOLDER Marthe	06/10/1933
85 ans	M. HOLDER André	07/10/1938
80 ans	Mme BUHL Raymonde	10/10/1943
85 ans	Mme SCHMIDT Marlène	10/10/1938
84 ans	M. KOCH Jean-Pierre	19/10/1939
90 ans	M. BAUMANN Paul	20/10/1933
80 ans	Mme MULLER Paulette	20/10/1943
92 ans	M. SILBERMANN René	28/10/1931

### Novembre 2023

84 ans	Mme BACZYNSKI Marianne	16/11/1939
88 ans	Mme GREYENBIHL Huguette	17/11/1935
97 ans	M. KOLB Albert	25/11/1926
82 ans	M. HESS Jean-Paul	28/11/1941
86 ans	M. GREDER Etienne	29/11/1937

### Décembre 2023

85 ans	M. COMOLLI Gilbert	05/12/1938
86 ans	Mme HUTTER Odile	09/12/1937
85 ans	Mme MATHIS Ginette	12/12/1938
80 ans	M. BOSSHARTH Xavier	22/12/1943
89 ans	M. DONISCHAL Georges	24/12/1934
88 ans	Mme FINCK Marthe	24/12/1935
82 ans	M. SCHMITT Paul	28/12/1941

## > Noces d'or (50 ans)

**2 mars 1973** à MULHOUSE

**EGLIN Roger et BRONNER Hélène Emma**

**20 juillet 1973** à BURNHAUPT-LE-BAS

**GOURDON Gilbert et ROCKLIN Liliane**

**8 novembre 1973** à MORSCHWILLER-LE-BAS

**HUTTER Jean-Pierre et DIRNAY Marie-Christine**

## > Noces de diamant (60 ans)

**18 janvier 1963** à BURNHAUPT-LE-BAS

**FINCK Armand et HOLDER Liliane**

**10 août 1963** à SAINTE-MARIE-AUX-MINES

**BUHL Jean et JEANNIN Raymonde**

**12 septembre 1963** à STRASBOURG

**HOFFMANN Jean-Pierre et HOLDER Bernadette**

**11 octobre 1963** à BURNHAUPT-LE-BAS

**GREDER Etienne et HUTTER Yvonne**

## > Noces de palissandre (65 ans)

**7 avril 1958** à BURNHAUPT-LE-BAS

**DECK Emile et MUTZ Madeleine**

## > Pacs 2023

7 pacs ont été célébrés en notre mairie en 2023.

## > Mariages 2023

<b>18 mars</b>	Timothy Therence Thomas ESTEVES et Gize KARACAOGLAN
<b>13 mai</b>	Ivan SMETISKO et Renée MAURER
<b>20 mai</b>	Jean-Baptiste Charles BINDER et Amandine Alice PIGNON
<b>22 juillet</b>	Damien BLEGER et Gaëlle Gina DEL NEGRO
<b>29 juillet</b>	Brice Serge GAUTHERON et Sylvie Germaine CHALMEY
<b>5 août</b>	Alessio Marcel DIETEMANN et Sofia Marie-Thérèse ATTAB
<b>25 août</b>	Libia DA SILVA SANTOS et Alexis MELO
<b>23 septembre</b>	Dany Pierre Maurice FORCILLON et Aurélie Elsa ENDERLE
<b>4 novembre</b>	Alexandre André Bernard COUTANT et Anna VASKO



## > Naissances 2023

PELOSO Eloane Rosalie	née le 22 janvier
BERBETT Charlotte Ombéline	née le 23 janvier
DE ROZARIO Tristan	né le 4 février
MARTINEZ Lucas Gaëtan Charles Antoine	né le 19 février
KHALFOUN Lizia	née le 23 février
DE NICOLA Aurore Annick Caroline	née le 2 mai
KOENIG Aloïs Jean-Marie Noël	né le 17 mai
TAS Dila Lina	née le 24 mai
LACH Maylie	née le 24 juin
DUCATEL Diana	née le 25 juin
PRENEL SCHMITT Diego	né le 16 juillet
CHEA Lyana	née le 1 août
DA SILVA Juliette	née le 2 août
DELAVALLE Mylan Antonio Franck	né le 17 août
BIEBER Raphaël	né le 20 septembre
HUG Nina	née le 26 septembre
REISET Ambre Désirée	née le 2 octobre
DAIDONE Leya	née le 25 novembre

## > Décès 2023

<b>MEYER Jean Pierre</b>	décédé le 16 janvier à MULHOUSE - 83 ans
<b>SENDER Marie Thérèse</b>	décédée le 3 février à BURNHAUPT-LE-BAS - 93 ans
<b>RUIZ DAGA Sébastien</b>	décédé le 2 mars à MULHOUSE - 87 ans
<b>CACHEUX Bernard Alexandre Marcel</b>	décédé le 5 mars à BURNHAUPT-LE-BAS - 89 ans
<b>ROSSI Roger André Georges</b>	décédé le 5 mars à ALTKIRCH - 93 ans
<b>BAUER Christiane</b>	décédée le 14 mars à CERNAY - 84 ans
<b>GUIDEMANN Monique Marie Antoinette</b>	décédée le 24 mars à MULHOUSE - 84 ans
<b>KRAFFT Marie Louise</b>	décédée le 21 juin à MULHOUSE - 99 ans
<b>COLLIGNON Marie Hélène</b>	décédée le 19 septembre à CERNAY - 96 ans
<b>HUEBER Léon</b>	décédé le 8 septembre à CERNAY - 73 ans
<b>SOTHER Armand François Pierre</b>	décédé le 9 novembre à BURNHAUPT-LE-BAS - 76 ans
<b>SENDER Jean</b>	décédé le 5 décembre à ESSAOUIRA (Maroc) - 70 ans
<b>SAVARY Philippe</b>	décédé le 18 décembre à DOUAI - 41 ans



*Merci  
à tous ceux  
qui s'engagent  
à faire de  
notre village,  
une commune  
innovante, conviviale  
et dynamique*

